



Justine Vincent

Premier prix Master 2 Recherche Cnaf

**« Les miens, les tiens, les autres » :
des naissances en famille recomposée
Identités et normes de parenté à l'œuvre dans
les processus de recomposition familiale**

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
REMERCIEMENTS	8
INTRODUCTION	9
1 – La recomposition dans la recherche en sciences sociales	10
1.1 – Les nouvelles figures familiales de la séparation	11
1.2 – Recompositions familiales et modèle(s) de parenté	11
2 – Problématique et axes de recherche.....	12
METHODOLOGIE	16
1 – L’entretien comme dispositif d’enquête incontournable pour l’analyse symbolique de la parenté.....	16
2 – Conditions de réalisation des entretiens	18
3 – Perceptions de l’enquête et de l’enquêtrice.....	20
PARTIE 1 – DES NAISSANCES QUI S’INSCRIVENT DANS DES TRAJECTOIRES PLURIELLES DE RECOMPOSITION	24
1 – Multiplicité des configurations	25
1.1 – Des trajectoires différenciées	25
1.1.1 – <i>Séparations</i>	25
1.1.2 – <i>Remises en couple et nouvelles naissances</i>	26
1.2 – Eventail des configurations de recomposition possibles.....	27
2 – Quelle relation beau-parentale pour quelles familles ?.....	31
2.1 – Inscription dans un système de parenté.....	31
2.1.1 – <i>Prendre une place</i>	32
2.1.2 – <i>... Que l’on veut bien leur donner</i>	33
2.1.3 – <i>Quelle influence du parent vivant à l’extérieur du foyer ?</i>	34
2.2 – Typologie des places beau-parentales.....	35
2.2.1 – <i>Le beau-parent comme « second » parent</i>	35
2.2.2 – <i>Un beau-parent comme « parent censuré »</i>	37
2.2.3 – <i>Un beau-parent « prudent »</i>	38
3 – Des significations différenciées données à la naissance.....	39
3.1 – L’enfant comme « moyen » d’institutionnalisation de la famille	40
3.2 – Un projet de stabilisation conjugale.....	41
3.3 – Inscription dans une trajectoire individuelle	42

PARTIE 2 – A L'ÉPREUVE DE TEMPORALITES DISTINCTES.....	45
1 – Réunir passé, présent et avenir : le recommencement	46
1.1 – Se créer une histoire commune	46
1.1.1 – <i>Des projets pour une « nouvelle vie »</i>	46
1.1.2 – <i>Moments ritualisés et passé familial</i>	48
1.2 – Projections	49
1.2.1 – <i>Le temps spécifique de la grossesse</i>	49
1.2.2 – <i>Anticiper l'avenir des liens</i>	51
2 – Un cycle conjugal à l'épreuve d'une désynchronisation des calendriers	52
2.1 – Télescopage des étapes du cycle conjugal	52
2.2 – Une réelle mise au diapason de deux calendriers ?.....	54
2.2.1 – <i>Décalage expérientiel : une entrée en parentalité distincte</i>	54
2.2.2 – <i>Impossible jonction de parcours distincts</i>	57
3 – Une réappréciation de l'échelle du temps	58
3.1 – Perception du temps accélérée	58
3.2 – Éprouver le temps familial pointillé.....	60
3.3 – Des normes d'une « bonne » temporalité de recomposition en filigrane ?	62
PARTIE 3 – LE RAPPEL D'UNE « VERITE » FAMILIALE NON RESPECTEE	66
1 – Des enfants « victimes » : la perception sociale des enfants issus de la séparation	67
1.1 – La notion d'intérêt de l'enfant.....	67
1.2 – L'idéal de coparentalité	69
1.3 – Des clichés tenaces autour de la recomposition.....	71
2 – Des liens familiaux perçus comme « incomplets » : le jeu des mots de la parenté	73
2.1 – Une terminologie restrictive des liens de parenté dans ces familles recomposées .	74
2.2 – Entre le prénom et « papa-maman », la place du surnom.....	76
3 – A la recherche de repères : une réflexivité accrue des pratiques et des liens	78
3.1 – Rationalisation des pratiques familiales.....	78
3.2 – A la recherche de points de comparaison	82
PARTIE 4 – RECONFIGURATIONS IDENTITAIRES SOUS TENSIONS ?	85
1 – Refaire couple	86
1.1 – La figure de « l'Autre »	87
1.2 – Les enfants concurrents de la relation conjugale ?.....	89
2 – Une ou des fratries ?	91
2.1 – Le rôle de la parentèle.....	91
2.2 – Ce que les parents nous disent des liens fraternels	92
3 – Ré-affirmations identitaires : le cas spécifique de la belle-mère devenant maman.....	94
3.1 – Incertitudes beau-parentales	95
3.2 – A l'épreuve de la maternité biologique	96

CONCLUSION	100
Quels enjeux de compréhension en suspens ?	100
BIBLIOGRAPHIE	102
ANNEXE	109
Thèmes du guide d'entretien.....	109

Ce dossier d'étude ne reflète pas la position de la Cnaf et n'engage que leur(s) auteur-e-s

Avant-Propos

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) encourage les jeunes chercheurs en attribuant chaque année deux prix récompensant des mémoires de master 2 Recherche dans le domaine des politiques familiales et sociales¹. Cette année, le jury a distingué Justine Vincent en lui attribuant le premier prix pour son mémoire de master 2 intitulé « Les miens, les tiens, les nôtres : des naissances en famille recomposée. Identités et normes de parenté à l'œuvre dans les processus de recomposition familiale ». Ce mémoire a été réalisé à l'École nationale supérieure de Lyon, sous la direction de Jean-Hugues Déchaux.

Au cours des années 1970 et 1980, alors que le nombre de divorces augmente, l'attention des sociologues se porte essentiellement sur deux dimensions de la paternité dans ce contexte particulier : la fréquence des visites et des hébergements, d'une part, le paiement de la pension alimentaire, d'autre part. Dans le même temps, des sociologues féministes introduisent l'expression de « familles monoparentales » pour désigner celles qui étaient, jusque-là, qualifiées de familles « à risque », « déviantes », « incomplètes » ou « anormales ». Gage de son succès, l'expression fait son entrée dans la statistique officielle en 1981 lorsque l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) l'utilise pour la première fois et se diffuse dans le champ du travail social et dans le secteur de l'action sociale – singulièrement dans les Allocations familiales. Suivant le cycle de vie des parents séparés, formant de plus en plus fréquemment de nouvelles unions (voire de nouvelles familles), les sociologues cherchent, à la fin des années 1980, de nouveaux termes pour les désigner – « familles recomposées », proposé par I. Théry, est le terme qui s'est finalement imposé, au-delà même du champ des sciences sociales. Bien que correspondant à des situations à bien des égards différentes, ces deux expressions soulignent une approche famille fondée sur la résidence, le partage de la vie quotidienne, les liens sociaux. À l'inverse, les évolutions juridiques adossent la coparentalité au partage de liens généalogiques. Ainsi, la loi de 1987, en prévoyant une résidence principale pour l'enfant, instaure, par défaut, une coparentalité en tant que responsabilité sur l'enfant (autorité parentale conjointe, étendue aux parents non mariés en 1993) mais non en tant que partage de la vie quotidienne.

Ainsi, longtemps associés, les liens juridiques, biologiques et sociaux entre les membres d'une famille nucléaire se sont en partie dénoués à partir du milieu des années 1970. Les recherches sur l'adoption et sur les recompositions ont, par exemple, montré qu'il était possible de « faire famille » en l'absence de liens généalogiques, tandis que Louis Roussel a mis au jour une forme d'affaiblissement des liens juridiques dans la double désinstitutionnalisation de la famille (1989). C'est alors, globalement, plutôt l'idée d'une famille relationnelle, basée sur la vie commune, qui s'est développée, et qui témoigne de l'individualisation des liens sociaux. Les recherches sur la recomposition familiale, qui se développent à partir des années 1990, participent pleinement de cette réflexion sur ce qui fait famille ou non, sur les places et les rôles de chacun – principalement celles des adultes (parents/beaux-parents, conjoints/ex-conjoints), plus rarement des enfants (demi et quasi-

¹ Pour la présentation de ces prix, voir le site de la Cnaf www.caf.fr rubrique [Etude et statistiques/Jeunes chercheurs](http://www.caf.fr/etude-et-statistiques/Jeunes-chercheurs) ou la page Facebook <http://www.facebook.com/Jeuneschercheurs.CNAF>

germain). Le débat sur le statut du beau-parent a été plusieurs fois relancé sur la place publique, sans que la question soit à ce jour législativement tranchée.

La recherche de Justine Vincent s'inscrit dans la lignée de ces travaux, en étudiant les relations entre les membres du foyer recomposé et leur calendrier de vie. À travers ces deux entrées, ce sont bien les normes de parenté qui sont interrogées, notamment après la naissance d'un enfant commun qui rapproche la famille d'une famille « ordinaire » tout en soulignant, par-là, sa pluriparentalité, son « atypie ».

Les relations entre les membres de la famille recomposée se construisent progressivement, au gré des expériences, des moments de vie commune. En cela, la chercheuse se place dans une approche processuelle. L'âge des enfants lors de la recombinaison, leur temps de présence dans le foyer recomposé, l'autre parent des (beaux-)enfants sont des ingrédients qui entrent de manière importante dans ce processus de recombinaison familiale et de positionnement de chacun. Justine Vincent distingue ainsi trois figures de beau-parent : du beau-parent se comportant comme un « second parent » au beau-parent « censuré » par son conjoint, en passant par le beau-parent « prudent » dans son investissement auprès de son bel-enfant, l'idéal de coparentalité est toujours latent. En effet, même pour ceux qui, en pratique, adoptent une attitude toute « parentale » dans l'appropriation et la revendication de ce rôle, il importe de ne pas usurper la place de l'autre parent.

L'arrivée d'un enfant commun au nouveau couple prend sens en écho à ces trois attitudes beau-parentales. Ainsi, l'arrivée de l'enfant commun peut tendre à institutionnaliser la famille recomposée, la normaliser (au sens de la rapprocher d'une famille nucléaire) ; il s'agit plutôt des familles pour lesquelles le beau-parent fait office de « second parent ». La naissance d'un enfant commun revêt, pour d'autres parents, une dimension plus individuelle plutôt que comme un projet de couple dans la réalisation d'un désir personnel d'avoir un enfant ; on trouve davantage de beaux-parents « censurés » ou « prudents » dans cette configuration. L'enfant apparaît, enfin, comme un élément stabilisateur de leur couple.

Justine Vincent porte également son regard sur le calendrier de vie dans les familles recomposées, pour souligner les décalages entre leurs membres.

Du point de vue conjugal, l'écart est particulièrement marqué quand l'un a déjà eu des enfants et l'autre non. L'arrivée d'un enfant commun rappelle alors cette disjonction des parcours des conjoints, à travers une forme de discordance expérientielle éprouvée, même si la présence de beaux-enfants permet parfois d'« expérimenter » au préalable les qualités et savoirs parentaux du conjoint qui n'a pas encore d'enfants. Les dissonances dans le calendrier de vie des conjoints s'expriment également dans la négociation autour des projets parentaux notamment concernant leur « fenêtre de fécondité » et sur les représentations entourant la parentalité tardive (notamment pour les femmes).

Le déphasage des calendriers de vie se perçoit également du point de vue des enfants, ou des relations filiales. En effet, les enfants issus d'une séparation quittent le foyer recomposé pour se rendre chez son autre parent, contrairement à l'enfant issu de la nouvelle union. Le couple est alors confronté à une ré-explicitation fréquente de la complexité de leurs liens de parenté.

Le décalage des calendriers, comme la naissance d'un enfant commun, vient rappeler au couple l'aspect atypique, hors de la norme, même si la grossesse et l'enfant créent en même temps des références, et une histoire commune. Les termes d'adresse et de désignation des membres de la famille témoignent de cette ambivalence, les surnoms affectueux exprimant les liens affectifs forts, l'absence de « papa » ou « maman » pour le beau-parent rappelant l'importance de la filiation biologique dans la parenté. L'enfant commun, parce qu'il introduit un « papa » ou une « maman » là où il n'y en avait pas, rappelle au couple l'« anormalité » de leur situation familiale, pour reprendre les termes de l'auteur.

Pour Justine Vincent, plus qu'à une absence totale de normes pesant sur ces configurations familiales quasi « anomiques », les acteurs de la recomposition sont confrontés à des registres normatifs hétérogènes avec lesquels il convient de bricoler et que différentes instances viennent rappeler : institutions (médicales ou scolaires), familiales (par la parentèle), ou par la microsphère que constitue le foyer familial lui-même, avec ses références et codes de conduite. Un réaménagement et une redéfinition du modèle de biparentalité exclusive demeurent en réalité problématiques. Il semblerait par exemple que seuls certains « niveaux » de filiation soient envisageables : si le beau-parent peut endosser un rôle éducatif et une identité parentale, une filiation ascendante est impossible, l'enfant ne devant pas considérer son beau-parent comme sa mère ou son père – ce qu'un enquêté résume ainsi : « Je te considère comme mon fils, mais je ne suis pas ton père ».

Benoît Céroux
Chargé de recherche et d'évaluation
Cnaf – Dser
benoit.ceroux@cnaf.fr

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Jean-Hugues Déchaux et Marie-Clémence Le Pape pour l'encadrement de ce travail. Leur suivi au cours de ces deux années de Master maintenant, leurs conseils et encouragements, ainsi que leur présence tout au long de l'année ont été un soutien de taille.

Je remercie également Emmanuelle Santelli, pour son aide, sa compréhension et nos échanges autour de ma thématique de recherche cette année.

Un grand merci à l'ensemble de ces hommes et ces femmes, parents et beaux-parents, sans qui la réalisation de ce travail n'aurait pu être possible. Un remerciement tout particulier à l'une d'entre elles qui nous a consacré du temps pour nous mettre en contact avec bon nombre de ses connaissances.

Je souhaite également remercier tout particulièrement Laurine et Mathis, pour la richesse de nos échanges, nos « faux » débats puisque nous tombions toujours d'accord, leur soutien dans tous les domaines au cours de cette année bien particulière, et leurs conseils avisés.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble de mes proches et ma famille qui m'ont aidée à rebondir et m'ont épaulée.

Une pensée à ma nouvelle coloc' de petite sœur, qui n'aura plus besoin de veiller tardivement à mes côtés...

Introduction

"Nous sommes un couple recomposé. Le côté famille recomposée a rapidement été abandonné. Mon mari a toujours voulu avoir un autre enfant. Je me suis posée pas mal de questions vu que j'ai deux fils majeurs... Et un jour, coup de poker, j'entends ma belle-mère dire à mon mari : "faut lui faire un gosse si tu veux qu'elle s'occupe des tiens ! Elle sera bien obligée de les prendre en week-end et en vacances comme il y aura un demi-frère !!!" Merci belle-maman, pas de bébé !!!

J'ai mes week-end tranquilles et je passe des vacances au top avec mes enfants à moi (...) Quand on refait sa vie, si on peut éviter les contraintes, surtout celle des autres... C'est mon point de vue et ma belle-mère m'a gentiment ouvert les yeux.

Cet enfant aurait lié nos deux familles et j'aurais dû, du coup m'occuper de deux autres petits que je n'aime pas. »

(Sab741, dans un message privé informel sur le forum Internet Doctissimo, en réponse à notre appel à témoins)

Sab741, en l'espace d'un seul récit informel lui offrant la sécurité de l'anonymat total, exprime, sans s'encombrer de filtres rhétoriques, la multiplicité des enjeux se jouant dans la recomposition familiale. En effet, de la dissociation du « couple recomposé » de la « famille recomposée », au projet d'enfant unilatéral, en passant par le rôle de la parentèle, les enjeux affectifs et leur articulation à une redéfinition des places et des rôles parentaux, la recomposition familiale offre un laboratoire fécond d'analyse des représentations entourant la parenté et des mutations qu'elles traversent depuis quelques décennies...

Par « famille recomposée » on entend aujourd'hui une configuration familiale au sein de laquelle au moins un des membres du couple a eu un ou des enfants nés au cours d'une précédente union. En 2011, 1,5 million d'enfants mineurs vivent dans une famille recomposée, soit près d'un enfant sur 10. Parmi ces enfants, 530 000 vivent avec leurs deux parents mais des demi-frères et soeurs, ce qui implique donc que dans une part non négligeable de ces familles, au moins l'un des deux membres du couple était devenu parent au cours d'une autre union, et que sa remise en couple s'est soldée par une nouvelle naissance (Lapinte, 2013). Notons toutefois que cette comptabilisation est particulièrement malaisée. Les organismes de la statistique publique française définissent en effet ces configurations comme « un couple d'adultes résidant avec au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints » : la cohabitation pose donc une limite de cadrage de ces familles (Damon, 2012). Malgré le flou et l'incertitude du recensement de ces familles qui échappent en partie aux outils traditionnels de la démographie (Leridon, 1993), il semblerait que la part de celles-ci, et par ailleurs, la part des nouvelles naissances dans le cadre de ces configurations familiales, augmentent dans le paysage des familles françaises (Lapinte, 2013). Entre 1990 et 1999, les familles recomposées au sein desquelles le couple a eu un nouvel enfant ensemble ont par exemple augmenté de 13 % (Barre, 2003).

Recul du mariage, montée croissante des séparations et divorces, recul général de l'entrée en parentalité sont autant de tendances démographiques globales soulignées depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle faisant directement écho à l'essor de trajectoires familiales multiples et à l'émergence de ces nouvelles formes de familles. Toutefois, au-delà de ces seules évolutions démographiques, dans quel contexte français s'insèrent ces changements familiaux ?

De fait, les débats entourant la famille sont vifs depuis quelques décennies sur la scène publique. « Mariage pour tous », homoparentalité, monoparentalité, gestation pour autrui et assistance médicale à la procréation, sont autant de sujets qui suscitent d'autant plus les passions qu'ils touchent à nos représentations collectives de ce que sont et doivent être la parenté et la famille. De manière synthétique, les débats de ce siècle en lien avec l'institution familiale relèvent de trois domaines : la question de la filiation, celle de la solidarité inter-générationnelle, et celle concernant la situation des femmes (Ségalen, in Dortier, 2002).

Parmi eux, les recompositions familiales trouvent leur place à l'intersection de ces trois problématiques, et, plus « concrètement », au travers des interrogations entourant l'instauration d'un statut du beau-parent notamment. Dans ce contexte, les sciences sociales ont peu à peu eu à donner leur voix au chapitre ; car les demandes de compréhension n'ont sans doute jamais été aussi prégnantes, entraînant des mouvements de rejet comme d'acceptation, particulièrement forts (Zonabend et Collard, 2015).

1 – La recomposition dans la recherche en sciences sociales

Commençons tout d'abord par souligner que pour étudier une réalité, il convient avant tout de la nommer. Ainsi, c'est sous l'impulsion des réflexions séminales menées par Irène Théry (1993), qu'ont émergé cette terminologie et cette catégorie de « famille recomposée », ou de « recomposition familiale » dans le monde social... Impulsion suffisamment rare pour le rappeler puisque la sociologie tend souvent à étudier une réalité déjà nommée. S'il convient de souligner ce phénomène, c'est notamment parce que l'absence de cette dénomination et d'une terminologie claire pour approcher le processus de remise en couple suite à une rupture volontaire d'union conjugale en présence d'enfants (et non plus pour cause de veuvage), a conduit les sciences sociales à longtemps délaissé la question, du moins en France. En effet, le monde anglo-saxon parlait de ces « *stepfamilies* » et de ce « *step parent* » bien avant que le monde francophone mette des mots sur une réalité pourtant croissante. Les recherches en sciences sociales sur ces questions ont ainsi suivi des temporalités et des perspectives d'analyse bien différentes des deux côtés de l'Atlantique. On ne peut manquer de s'étonner que le vif intérêt que les recompositions familiales ont suscité dans le monde académique français dans les années 1990 se soit essoufflé et n'ait pas fait l'objet d'un réel travail de réactualisation depuis une bonne dizaine d'années. Un des premiers objectifs de notre propre démarche de recherche est donc déjà de tenter d'actualiser certains aspects de ces recompositions familiales. Il s'agit donc, afin de poser les premiers fondements de notre recherche et de renouveler les perspectives d'analyse, de revenir sur les principaux enseignements des travaux pré-existants sur la question en montrant quelles en ont été les orientations.

1.1 – Les nouvelles figures familiales de la séparation

L'essor des familles recomposées comme objet d'analyse a coïncidé (à quelques décennies près) avec l'émergence plus générale, dans l'espace public, des enjeux relatifs à la dissolution croissante des unions. En effet, la montée du divorce s'accompagne de nombreuses interrogations autour de la famille, notamment en cas de présence d'enfants, conduisant à la distinction posée par Irène Théry dans *Le démariage* : si l'alliance devient plus incertaine - le lien conjugal étant devenu plus précaire -, la filiation entre un parent et son enfant perdure au-delà du couple (Théry, 1993).

La recherche en sciences sociales s'est alors focalisée sur les modalités de ces séparations et ses conséquences, conduisant à reconsidérer l'idée que ces situations seraient potentiellement « à risques » (en matière de délinquance par exemple, de résultats scolaires, de santé, etc) pour les enfants (Théry, 1993 ; Roussel, 1989 ; Martin, 1997 ; Mucchielli, 2001 ; Archambault, 2002). En outre, c'est avec l'essor des familles dites « monoparentales » que les sciences sociales en sont venues à s'attarder sur les coûts de la spécialisation conjugale que la séparation met en lumière. La crainte d'une paupérisation des familles monoparentales (majoritairement le fait de mères) et d'une dissolution des liens entre le père et ses enfants (Villeneuve-Gokalp, 1994 ; Martial, 2013) a participé d'une première réflexion aboutissant à se pencher sur une autre configuration des trajectoires familiales : les familles recomposées. Il faut aussi mentionner l'influence des discours de spécialistes de l'enfance particulièrement médiatisés, à l'instar de ceux de Françoise Dolto ou d'Aldo Naouri (Bonvalet et Clément, 2011) : ainsi, l'ensemble de ces travaux a conduit à percevoir en France les familles recomposées comme une issue « enviable » faisant suite à une séparation conjugale, puisqu'elles traduisent une sortie de la monoparentalité. Elles sont également perçues comme un moyen de retrouver un certain niveau de vie que la séparation avait mis à mal (Damon, 2012). Par ailleurs, ces recherches ont souligné que ces mutations familiales devaient faire l'objet d'une perspective d'analyse spécifique à même de les saisir dans leur dynamique : il s'agit ainsi de prendre une configuration familiale particulière comme un élément de trajectoires individuelles liées à des contextes déterminés et, par conséquent, de ne pas les considérer comme des configurations figées et stabilisées (Damon, 2012).

1.2 – Recompositions familiales et modèle(s) de parenté

Ces nouvelles situations familiales ne sont pas sans poser de réels défis à l'échelle d'une société jusqu'alors fondée sur une certaine vision bilatérale et exclusive de la parenté. Si par « *modèle de parenté* » on entend l'ensemble des croyances et principes qui définissent dans une société donnée à un moment donné de son histoire « ce qui fait parenté » (Déchaux, 2009), il faut alors préciser que le modèle longtemps dominant dans notre société était fondé sur la bilatéralité exclusive (chaque enfant n'a qu'un père et qu'une mère), elle-même liée à une représentation biologique de la filiation (les parents sont supposés géniteurs de l'enfant) (Déchaux, 2009 ; Zonabend et Collard, 2015). L'émergence de la notion de « parentalité » même dans les sciences sociales fait écho à ces mutations, puisqu'elle souligne que les fonctions parentales peuvent être désormais divisées, incarnées en des lieux et figures multiples (Letablier, in Ruspini, 2011 ; Boisson, 2008).

On peut donc comprendre que les recompositions familiales bousculent notre modèle classique d'une biparentalité exclusive... Et on peut en trouver la preuve, ne serait-ce que dans la difficulté pour les outils d'analyse de la sociologie de la famille et pour les normes du droit, à traiter la question de la recomposition.

Comme nous l'avons mentionné, il est parfois difficile de repérer et identifier les familles recomposées (Damon, 2012), la démographie éprouvant la première cette difficulté à en esquisser les contours (Leridon, 1993). Que faire en plus lorsque la naissance d'un enfant du nouveau couple rapproche la famille recomposée d'une configuration familiale vue comme « classique », « traditionnelle » dans la statistique publique (Chardon et Vivas, 2009) ?

Une seconde ambiguïté soulignée par les sciences sociales à propos de ces familles concerne l'absence de cadres et de repères juridiques, à travers notamment l'inexistence d'un statut juridique du beau-parent en droit civil (Théry, 1992), puisque cadres et repères juridiques font référence à un modèle de parenté qui peine à reconnaître comme « parenté » les situations de recomposition familiale.

Ainsi, c'est plus largement l'absence d'*institutionnalisation* (au sens juridique mais aussi et surtout sociologique du terme) de ces configurations familiales qui a été mise en exergue (Cadolle, 2006), à la suite du sociologue américain Andrew Cherlin qui fut le premier à parler à leur sujet d'une « institutionnalisation incomplète » (1978).

Au cœur même de l'intime, ce manque d'institutionnalisation est éprouvé par les membres de ces familles, qui sont confrontés à des registres normatifs hétérogènes, plus qu'à une absence totale de normes (Segalen, 2010 ; Cadolle, 2000 ; Damon, 2012 ; Martial, 2003). Sur quoi se fondent alors l'élaboration progressive des places et rôles de chacun ?

2 – Problématique et axes de recherche

C'est donc dans l'ensemble de ces perspectives que s'inscrit la recherche de compréhension de ce qui se joue autour d'une nouvelle naissance en famille recomposée. Ces familles ne sont plus uniquement des couples avec « des enfants » mais des couples « avec des enfants... Dont ses enfants » pour reprendre la distinction posée par Leridon. **Qu'introduit alors cette naissance en contexte de recomposition familiale, et quelles logiques revêt-elle ?**

La question d'une nouvelle naissance au sein de familles constituées d'enfant(s) issu(s) de précédente(s) union(s) - enfants que seule la remise en couple d'un de leurs parents d'origine (juridiques et le plus souvent biologiques) relie - n'a, à notre connaissance, jamais constitué l'entrée d'analyse d'une étude sur les familles recomposées en sciences sociales.

Plus généralement, la question même d'une naissance et de l'entrée en parentalité a été abordée selon des perspectives bien spécifiques, les sciences sociales semblant en partie s'être détournées de ce qui, à première vue, apparaîtrait comme relevant de motivations psychologiques. Toutefois, elles ne sont pas complètement silencieuses sur la question.

La démographie notamment a apporté un premier éclairage, organisé autour des questions du niveau de fécondité, de sa maîtrise et de ses déterminants (Toulemon et Léridon, 1999 ; Toulemon et Testa, 2005). Sur la base d'indices démographiques, les travaux les plus proches de nos interrogations autour d'une naissance en famille recomposée ont été développés par Eva Beaujouan (2010 et 2011) qui s'interroge sur les déterminants des niveaux de fécondité dans le cadre de secondes unions - que les premières aient été fécondes ou non -, en refusant de se restreindre au seul âge des conjoints au moment de la remise en couple.

Une autre entrée d'analyse nous conduit à intégrer à l'ensemble de ces variables, un ensemble de normes et de représentations entourant la parentalité, et en amont, le projet parental. L'évolution de la place de l'enfant et du rapport à l'enfance, étudiée depuis les écrits fondateurs de Philippe Ariès (Ariès, 1960 ; Déchaux, 2014), montre aujourd'hui un investissement affectif précoce, des projections et des attentes entourant l'enfant avant même la naissance de celui-ci, et ce d'autant plus que nos sociétés sont entrées dans un « régime réversible d'infécondabilité permanente » (Reignier-Loilier, 2007). En effet, la très large diffusion des méthodes contraceptives fait que la maternité - et, dans une moindre mesure, la paternité - sont perçues comme une démarche volontaire, celle d'un couple qui décide à un moment déterminé d'avoir un enfant et peut planifier cette naissance à venir.

Cela n'est pas sans répercussions en termes d'injonctions normatives pesant sur les futurs parents. Devenir un « bon » parent c'est désormais choisir le « bon » moment, avoir une « bonne » situation, pour offrir le « bon » cadre de vie aux enfants. En d'autres termes, le projet parental doit s'inscrire de manière précise dans une trajectoire de vie, tant individuelle que conjugale. Il est attendu que les naissances s'inscrivent dans un contexte de stabilité - éprouvée - tant sur le plan professionnel que matériel ou qu'affectif : il s'agit d'être prêt à la fois individuellement et ensemble (Mazuy, 2009). **Dans ce cas, qu'en est-il dans le cadre de recomposition familiale au sein duquel les calendriers de vie des individus sont sans doute encore plus « désynchronisés » (Bidart, 2007) ?**

La question précise d'une naissance en famille recomposée a été effleurée à travers trois objets d'analyse : les relations au sein de la fratrie recomposée qui ont souligné l'importance de la cohabitation et de la mémoire partagée dans le façonnement des relations interpersonnelles (Widmer, 2008 ; Poittevin, 2005) ; le rapport entre beau-parent et bel-enfant - la présence d'un demi-germain conférant un statut parental au beau-parent - (Martial, 2003 ; Cadolle, 2000) ; la parentalité tardive, qui se réalise, entre autres, en contexte de recomposition familiale (Bessin et Levilain, 2012).

De fait, une naissance en contexte de recomposition familiale semble soulever de nouveaux enjeux comparativement à ce qui peut se réaliser dans une famille dite « classique ». Etudier ce que la naissance d'un nouvel enfant fait au couple et à la famille en recomposition apparaissait comme une manière d'analyser les mutations qui touchent au modèle de parenté jusqu'alors dominant fondé sur la bilatéralité exclusive, car elle vient brouiller encore les logiques de filiation que la recomposition a déjà « perturbées ». **Comment les individus articulent-ils ce qui peut aller jusqu'à être un triple statut** (parent d'un enfant d'une précédente union, beau-parent et parent de l'enfant du couple actuel) ? En quoi la naissance d'un enfant commun peut-il venir redistribuer les positions et reconfigurer une généalogie ?

Jean-Hugues Déchaux a mis en exergue le fait que la famille est le produit d'un travail d'institutionnalisation constant (2009). Or, on peut se demander si l'enfant commun ne constitue pas pour ces familles un « moyen » de s'« institutionnaliser » - pour ses propres membres mais également aux yeux des autres (à l'extérieur de la famille mais aussi dans la parentèle) - lui conférant une forte place symbolique.

Par ailleurs, le projet parental est aussi un moyen de faire coïncider et se rejoindre deux trajectoires distinctes ; cette « synchronisation » de deux calendriers de vie constitue sans doute un enjeu de taille lorsque la recomposition familiale accélère artificiellement le cycle familial - l'arrivée des enfants coïncidant avec la formation du couple (Théry, 1998) – et est marquée par le non-partage d'un passé commun. Quelle place prend alors une nouvelle naissance ? Ne s'agit-il pas de remettre au diapason deux cycles de vie familiaux et, ainsi, de se conformer aux schémas plus « ordinaires » attendus ?

Par ailleurs, quels enjeux identitaires se cachent derrière l'arrivée de cet enfant, qui touche à l'identité personnelle des individus mais peut-être aussi à une identité plus collective ? En filigrane, se dissimule également la question de l'articulation des identités conjugales et parentales. Qu'en est-il au sein des recompositions familiales, à l'heure où ces deux volets identitaires ne coïncident plus ? Décider de l'arrivée prochaine d'un enfant n'est-il pas une manifestation du désir de réarticuler conjugalité et parentalité et de renforcer l'identité conjugale d'un couple au passé non partagé mais encore bien présent ?

En d'autres termes, il s'agira de saisir les **normes d'intelligibilité² qui fondent les relations de parenté** pour les protagonistes à l'origine de la recomposition – soit l'ensemble des représentations et croyances de ce que « doivent » être le couple et la famille. Par ailleurs, ce sont **leurs implications identitaires** que nous souhaiterions analyser, la naissance pouvant venir re-configurer et ré-articuler les différents rôles familiaux endossés, et la manière dont les individus se les approprient.

C'est sur la base de seize entretiens, réalisés auprès de femmes et d'hommes ayant eu ces six dernières années un enfant ensemble, alors qu'au moins l'un d'entre eux avait déjà conçu un ou des enfants d'une précédente union, que nous tâcherons d'éclaircir les conséquences d'une naissance au sein d'une famille recomposée.

La recherche en sciences sociales a désormais admis que les relations de parenté sont à analyser comme un *processus* se déployant dans le temps plus qu'un état d'être (Collard et Zonabend 2015). Par conséquent, ce sont bien des « trajectoires » familiales que nos questions sur la naissance en familles recomposées entendent aborder (partie 1). Il s'agira alors de revenir sur l'éventail des configurations possibles en contexte de recomposition familiale, avant de s'attarder sur des relations beau-parentales diverses selon les parcours. Les trajectoires familiales officient comme cadre de compréhension du contexte dans lesquelles les naissances s'inscrivent, et nous permettront d'esquisser une tentative de typologie des significations données à la naissance d'un enfant commun du couple.

² Notion développée par Jean-Hugues Déchaux dans différentes communications. cf « *La parenté aller et retour : de la sociologie de la famille à la philosophie politique en passant par l'anthropologie de la parenté* » au cours de la journée d'études « *Parenté, laïcité, normes juridiques* ». Centre Norbert Elias, Marseille, 4-5 février 2016

Par ailleurs, s'interroger sur les trajectoires amène à se questionner sur le temps. Or, la variable temporelle est une variable de compréhension fondamentale de ce qui se joue en contexte de reconstitution familiale, qui plus est lorsque cette recomposition se solde par une nouvelle naissance. En effet, les protagonistes éprouvent ces temporalités familiales nouvelles à l'heure de la naissance de leur enfant commun (partie 2) ; car si dans un premier temps cette dernière semble ouvrir la voie vers le recommencement et une éviction du passé, elle vient aussi rappeler la dé-synchronisation des calendriers des deux membres du couple, par ailleurs précipités dans un cycle conjugal inhabituel. Par ailleurs, les enjeux affectifs et de « cohésion » familiale qu'elle soulève laisse envisager l'idée qu'il existerait une « bonne » temporalité de recomposition.

Au-delà de la seule mise à l'épreuve de la structure familiale face à des logiques temporelles spécifiques, une nouvelle naissance semble venir confronter les individus qui recomposent à l'« a-normalité » de leur situation familiale (partie 3). En comptant parmi les figures familiales de la séparation, elle est soumise par ricochet aux injonctions entourant ces dernières, injonctions massivement articulées autour de la notion de « l'intérêt de l'enfant ». Par ailleurs, le manque de reconnaissance symbolique et institutionnelle, doublée du primat du biologique comme seul lien filial « véritable » conduisent les membres à parfois percevoir les liens qui les unissent comme incomplets... Et une nouvelle filiation par le sang qu'une naissance introduit fait office de rappel. Tout semble perdre davantage encore de son évidence au quotidien, conduisant à une objectivation et une rationalisation accrues des pratiques et relations familiales.

Enfin, il conviendra de revenir sur les répercussions identitaires introduites par cette naissance en contexte de recomposition ; si elle semble introduire une reconfiguration et articulation des identités de chacun de ses membres, celles-ci ne sont pas vécues sur le même registre selon les significations attribuées à la décision d'engendrer « ensemble », et les attentes de chacun (partie 4). Un premier enjeu demeure dans la reconstitution d'un « nous » conjugal qu'il convient de créer dans des conditions parfois perçues comme « handicapantes ». Par ailleurs, c'est la cohésion du « nous » familial que la naissance vient interroger : va-t-elle permettre et/ou renforcer un « nous » réel pour dépasser les contradictions de ces « je » ayant évolué séparément ?

Nos résultats nous conduiront finalement à nous attarder sur la figure spécifique de celle devenue belle-mère et mère, qui semble occuper une place bien particulière ; car en filigrane, ce sont les piliers de l'identité féminine qui sont en jeu, et viennent expliquer le « malaise » au sein de la sphère familiale plus souvent par les femmes que par leurs pairs masculins.

Méthodologie

Afin de saisir les représentations entourant la famille et les liens de parenté en contexte de recomposition familiale, nous avons pris le parti de fonder l'analyse sur un corpus d'entretiens menés dans une perspective biographique. En effet, l'objectif est de saisir le « processus de recomposition » conjugale et familiale et son articulation avec une nouvelle naissance au sein du foyer recomposé, les expériences vécues et les significations données à l'ensemble de celles-ci, par les membres du couple recomposé, redevenus parents ensemble. Partir du point de vue des (beaux) parents ne signifie pas nier la place centrale de l'enfant. Les travaux concordent aujourd'hui pour dire que c'est l'enfant qui fait la famille (Damon, 2012 ; Martial, 2003 ; Déchaux, 2014), ce qui explique en partie pourquoi, en matière d'enquêtes sur les recompositions, l'enfant est pris comme unité de référence. Toutefois, ici, il s'agissait bien de partir du couple nouvellement constitué. Cet angle d'approche nous permettait de restituer la démarche - plus ou moins volontaire, négociée et explicitée - , qui mène à la naissance prochaine d'un enfant, réorientant le cours de vie de cette nouvelle constellation familiale et de resserrer la compréhension du phénomène à l'échelle des protagonistes qui sont à l'initiative de la situation de recomposition : quelles sont les logiques et significations spécifiques que les membres du couple donnent à cette situation, significations se traduisant notamment dans la décision de devenir parents ensemble ?

Ainsi, neuf femmes et sept hommes ont été interviewé.e.s, répartis entre la région lyonnaise, la Haute-Savoie, le Var et le Jura ; parmi cette population, on compte trois couples, que nous avons interrogés séparément. La seule condition de sélection étant la présence d'enfants issus d'une précédente union pour au moins l'un des membres du couple, et la naissance relativement récente (moins de six ans) de l'enfant commun du couple, afin d'obtenir le récit « à chaud » des premières années partagées, et éviter une trop grande reconstruction a posteriori. L'accès à ces « témoins » n'a pas été sans difficultés, et la coopération de ceux ayant accepté de s'entretenir avec nous est déjà révélatrice de ce qui se joue pour eux dans la recomposition familiale... Avant de mentionner le rapport qu'ont entretenu ces interviewé.e.s à l'entretien, il convient de revenir sur les apports essentiels pour notre démarche que présentait l'entretien semi-directif et d'évoquer les conditions de réalisation de ces entretiens.

1 – L'entretien comme dispositif d'enquête incontournable pour l'analyse symbolique de la parenté

L'entretien offre un matériau extrêmement riche que peu d'autres dispositifs permettent d'obtenir. En effet, la production discursive qu'il génère est particulièrement riche d'enseignements, notamment lorsqu'il s'agit d'interroger les représentations et significations données aux expériences vécues (Blanchet, 2013 ; Juan, 1999). Son usage nous semblait donc d'autant plus indiqué pour notre objet d'enquête qu'il offre un cadre bien spécifique de mise en intelligibilité de son expérience, et demeure un moment de présentation de soi ; or les stratégies mises en oeuvre en situation d'énonciation constituent déjà une clé de compréhension des définitions identitaires de ces hommes et femmes en familles

recomposées. Là où certains auteurs ont rappelé que l'expérience était restituée avec une déformation en entretien (Blanchet, 2013), c'est justement sans doute cette « déformation » même qui constitue l'objet de nos questionnements.

Les autres dispositifs d'enquête par ailleurs nous ont semblé moins légitimes dans notre démarche. L'observation seule de scènes familiales par exemple n'aurait été que parcellaire, et ne dit pas assez de la compréhension que donnent les membres du couple à leurs actions. Par ailleurs, elle aurait pu être envisagée en complément de la réalisation d'entretiens ; toutefois, notre statut d'inconnue et les contraintes de temps étaient sans doute incompatibles avec l'instauration d'une relation de confiance durable que nécessite l'entrée dans l'intimité de ces familles. D'autre part, l'organisation logistique de ces familles s'avérant souvent bien complexe, la présence d'un tiers pourrait apparaître comme une difficulté supplémentaire, et notre méconnaissance de ces familles introduire de nombreux biais dans les comportements. D'autre part, l'observation ne nous permettait pas d'accéder aux autres dimensions de l'espace social pouvant venir interférer dans leur vécu familial, là où l'entretien permettait d'ouvrir ces pistes. Enfin, une démarche par questionnaire n'aurait pas égalé l'épaisseur symbolique du matériau recueilli par entretien. L'absence de spontanéité, le choix restrictif des options proposées et imposées par le chercheur, le caractère figé de l'écrit, ne permet pas de saisir les enjeux affectifs, intimes, identitaires et normatifs que l'on cherchait à mettre en lumière. La situation d'entretien offre à l'inverse un cadre moins « lisse » d'expression des contradictions des expériences vécues, où la variabilité des registres, du ton employé, du niveau de voix, des hésitations et passages sous silence sont extrêmement riches d'enseignements. Que dire encore du rôle crucial d'un choix minutieux des termes mêmes pour désigner les liens de parenté notamment et nommer ceux avec qui nos interviewé.e.s partagent leur quotidien, pour saisir les reconfigurations identitaires à l'oeuvre et les significations données à ce qu'est et doit être la famille selon eux ?

Rappelons également qu'il s'agissait de ne pas photographier un instant « t », mais de faire parler sur un parcours familial général, pour éclairer ce qui se joue au moment de la situation d'énonciation. L'entretien biographique offrait donc cette profondeur temporelle mieux que n'importe quel autre matériau, et permettait aux individus de lier librement différentes séquences de leur parcours conjugal et familial, nous offrant des clés de compréhension de la signification et des représentations qui entourent leur trajectoire. La sélection qu'ils opéraient de certains épisodes familiaux, le temps passé à raconter telle anecdote plutôt qu'une autre, peuvent être particulièrement intéressants pour reconstituer les normes d'intelligibilité familiale et les normes pratiques à l'oeuvre dans leur exercice de la (beau) parentalité.

Nos questions étaient séquencées selon les différentes « étapes » temporelles : la vie familiale avant la constitution du nouveau couple, les modalités de cette remise en couple en présence d'enfants issus d'union(s) précédente(s), l'attente d'un nouvel enfant ensemble et les premiers temps partagés avec le bébé au sein du foyer recomposé. Plus que structurant de manière directive l'entretien, elles nous permettaient de venir approfondir ce qui avait pu être abordé trop superficiellement, ou éclairer ce qui n'avait pas été mentionné « spontanément ». Il convenait justement de réfléchir sur l'ordre des points abordés, d'une part parce que l'on sait que le degré de confiance et de confiance est fluctuant au fil de l'interaction – qui plus est quand les questions touchent à la sphère intime -, d'autre part

parce qu'il s'agissait de ne pas sembler placer la focale sur un aspect, plutôt qu'un autre, de leur parcours, amplifiant artificiellement certaines dimensions dans leur discours.

Enfin, un double enjeu, plus « éthique », demeurait dans le choix de l'entretien comme démarche privilégiée d'enquête. Ainsi, il s'agissait d'une part de ne pas trahir la réalité vécue de ces couples qui refondent une famille. Les premiers entretiens nous ont permis d'enrichir nos questionnements, et de faire émerger des situations et thématiques non envisagées. D'autre part, ils nous ont évités de reproduire parfois quelques maladresses, en projetant des situations qui ne collaient pas avec la réalité vécue des individus selon les configurations. Par ailleurs, procéder par entretien permettait d'offrir un espace de paroles à prétention de neutralité à ces individus représentant une réalité familiale croissante, et qui semble pourtant « peu écoutés » - ou que l'on n'écoute plus. Car si la séparation a souvent ouvert des espaces de communication - ne serait-ce qu'avec la justice par exemple -, l'« après » et la recomposition peuvent être perçus comme un moment intime de recommencement et de situation meilleure (elle est souvent considérée comme une sortie bénéfique - et espérée - d'une situation de monoparentalité synonyme de précarité, tant économique et statutaire, qu'affective). Or, il s'avère que les interrogations, doutes et difficultés perdurent et sont parfois accrus par la recomposition. Le choix délibéré de présentation de l'enquête pour obtenir la coopération des concernés a été celui de la « recherche de témoignages ». Bien que l'on connaisse la suspicion des sciences sociales à l'égard de ceux-ci (Bourdieu, 1986 ; Prost, 1996), il s'agissait d'offrir à ces individus un espace de paroles dépourvu de jugement - les individus s'attendent à « se raconter » et apparaître comme des représentants d'une situation familiale donnée tout en soulignant la spécificité de leur propre vécu -, et d'un espace libérant la parole. Objectif qui a par ailleurs conditionné en partie nos choix pratiques de réalisation de ces entretiens...

2 – Conditions de réalisation des entretiens

Cette recherche de cadre d'expression déculpabilisant, libérateur et le plus proche du sens vécu individuellement semblait nécessiter d'interroger les deux membres du couple séparément, ne serait-ce que pour s'emparer des différences ou similitudes dans les représentations de ces futurs parents, d'autant plus que l'entrée en parentalité révèle bien souvent des logiques différenciées entre les deux sexes. Les situations d'entretiens de couple ont été écartées car elles s'avèrent souvent problématiques : la parole se fait moins libre en présence du conjoint, en particulier lorsque la question des désaccords entre les membres du couple affleure - cela a été mis en lumière dans le cadre de l'enquête ERFI notamment (Régnier-Loilier et Guisse, 2009). Par conséquent un certain nombre de précautions étaient à prendre en considération : interroger séparément les deux membres du couple peut apparaître comme suspicieux pour les interviewé.e.s, qui pourraient y voir un travail de confrontation de deux « vérités ». Il s'agissait de réfléchir à la négociation de l'entretien avec le conjoint ou la conjointe d'un premier enquêté, bien qu'il n'était pas forcément nécessaire d'obtenir systématiquement les deux avis d'un même couple, cette dernière situation présentant toutefois l'avantage de contrôler un certain nombre de variables. En pratique, si nous avons joué sur nos difficultés à obtenir des témoignages et nos contraintes de temps, il s'est avéré la plupart du temps extrêmement difficile d'obtenir un entretien avec le conjoint - il semblerait que cela relève plus d'une réticence du premier interviewé - exclusivement les femmes dans notre situation - à nous servir d'intermédiaire

que d'un réel refus du potentiel témoin. Lorsque cela a donc été possible, c'est systématiquement l'homme que nous avons pu interroger après sollicitation de sa compagne. Dans l'un des cas, c'est sur le ton de l'humour que la femme, lors du passage entre les deux entretiens, a rappelé à l'ordre son mari en l'incitant à dire la même chose qu'elle et ne pas la contredire : « *tu as intérêt à avoir la même version que moi hein !* ». Pour les deux autres, les entretiens menés ont été extrêmement courts - moins d'une demi-heure -, les hommes considérant que la plupart des informations que nous recherchions avaient déjà - et même « mieux » - été transmises par leur compagne au cours d'un premier entretien, et avaient souvent été mis devant le fait accompli par cette dernière, l'une d'entre elle l'ayant même appelé sous nos yeux et jouant sur le caractère non contraignant d'un entretien : « *tu répondras à J. pour son travail sur les familles recomposées, tu es disponible quand ? Ca ne prendra pas beaucoup de temps, vous pouvez faire ça à ton bureau* ».

Ces difficultés à obtenir des entretiens avec les hommes notamment sont particulièrement significatives, et nous espérons justement pouvoir les dépasser en ayant leur compagne comme intermédiaire. De nombreuses enquêtes sur la parentalité ayant montré que les femmes sont plus enclines à répondre et nos difficultés au cours d'un premier travail de recherche autour de la paternité après séparation conjugale ont confirmé cette tendance. Or, ce n'est pas un hasard si nos entretiens avec des hommes ont été au préalable négociés par l'intermédiaire de leur compagne, ou lorsqu'ils ont été nos contacts premiers, ils se sont avérés être des hommes aux propriétés bien spécifiques. En effet, les trois hommes ayant accepté d'eux-mêmes de nous répondre - pour l'un d'eux il s'agit d'une réponse à un de nos appels à témoin, pour les deux autres, l'intermédiaire reste une femme, appartenant à leurs cercles d'amis - sont soit père au foyer, au chômage depuis plusieurs années après un licenciement suivant une demande de temps partiel pour justement s'occuper de ses enfants après la séparation, soit aide-soignant. En d'autres termes, ces hommes ont acquis une plus grande disposition au soin que ne l'« autorise » une socialisation masculine traditionnelle, et sont bien moins sceptiques que la majorité d'entre eux à se sentir légitime pour parler de questions familiales.

Toutefois, accéder à la parole des femmes n'a pas toujours été chose aisée, contrairement à ce que nous nous étions imaginés. La joie, l'euphorie, l'attente et les projections d'une vie nouvelle étant souvent associées aux naissances contemporaines, nous nous attendions à obtenir de nombreuses réponses positives, ne serait-ce que par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Or, s'il existe pléthore de forums, groupes ou pages sur le web réservés aux « marâtres », « belles-mères », ou plus généralement aux « familles recomposées », ils demeurent un espace où l'attendu premier est le partage d'une expérience familiale commune : seuls les pairs des familles recomposées semblent pouvoir saisir ce que chacun vit dans l'intimité du foyer reconstitué. Par ailleurs, notre objectif premier étant d'interroger des couples ayant un projet d'enfant en cours, nous avons réalisé l'absence de visibilité publique de ces profils, et la grande médicalisation des grossesses en cours - induisant de nombreuses barrières institutionnelles.

Ainsi, sur les seize entretiens obtenus, trois seulement ont été initiés via un appel à témoin sur un réseau social et sur un forum dédié aux parents « solos », tous les autres ont été rendus possibles par notre entourage. Une interviewée a par ailleurs été un intermédiaire déterminant, nous ayant mis en contact avec un tiers des personnes rencontrées. Si ces connaissances communes ont été indispensables à l'établissement d'une relation de

confiance rendant l'entretien possible autour de thématiques aux tels enjeux affectifs, identitaires et intimes, elles ouvrent un biais de sélection de la population interrogée, dont les profils sociodémographiques s'avèrent relativement proches. Les aides-soignants sont ainsi surreprésentés, et plus largement, on compte un grand nombre d'individus appartenant aux classes moyennes et supérieures, les individus exerçant une profession intermédiaire ou étant cadre du supérieur étant particulièrement nombreux. Trois interrogés sur quatre sont titulaires d'une licence ou équivalent. Une des ressources à cette homogénéité sociale repose sur une certaine neutralisation de certaines propriétés sociales comme variables explicatives de représentations et pratiques différenciées. Toutefois, elle n'offre sans doute qu'un aperçu restreint de la réalité des recompositions familiales.

Enfin, les entretiens ont duré entre 20 minutes et 3 heures, avec une durée moyenne d'1 h 13 pour les femmes, et de 50 minutes pour les hommes (moyenne qu'un entretien de 3 heures vient grossir); si pour la majorité des femmes, l'entrevue a eu lieu à leur domicile, les hommes ont plus souvent été rencontrés sur leur lieu de travail ou dans un café. Jusque dans le cadre de réalisation des entretiens, la spécialisation sexuée de certains espaces s'est donc retrouvée. Le moment de l'entretien a par ailleurs toujours été négocié par la femme pour son conjoint. De manière plus générale, le moment du rendez-vous était souvent conditionné par les contraintes organisationnelles concernant les enfants : c'est lors de la sieste qu'il convenait de se rencontrer, et pour les fratries les plus nombreuses, en dehors du temps des vacances ou du temps de résidence au domicile du couple interrogé, quand la garde mise en place le permettait. La temporalité des entretiens laisse entrevoir les défis organisationnels et logistiques qu'induisent non seulement la présence d'un enfant en bas-âge au sein du foyer, mais également les allées et venues des enfants provoquées par la situation de recomposition.

3 – Perceptions de l'enquête et de l'enquêtrice

Comme nous l'avons évoqué, l'accès à la parole de ces femmes et hommes ne s'est pas fait sans difficultés, à notre grande surprise. Il convient donc de s'attarder sur les enjeux à répondre à notre demande d'entretien pour ceux qui ont accepté de coopérer, et de saisir la manière dont ils semblent avoir perçu l'interaction. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de revenir sur les limites de notre propre posture que la progression du dispositif d'enquête a révélées.

La plupart des interviewé.e.s ont explicité une forme de satisfaction à l'issue de l'entretien, forme dont on peut par ailleurs imaginer comme faisant partie des rétributions attendues de la participation à une telle entrevue. Or, sa teneur était diverse, et variait selon le profil des répondant.e.s. Deux grandes logiques sont ainsi à souligner, et s'articulent dans certains cas. Dans de multiples entretiens, il était fréquent que les interviewé.e.s nous expliquent avoir eu recours à une psychothérapie suite à leur séparation et/ou à la recomposition familiale. Force est de constater que la situation d'entretien a parfois pu être assimilée à une forme de consultation thérapeutique, les interviewé.e.s, sans y être sollicités explicitement, s'interrogeant sur les motivations de leurs décisions et réactions par exemple. Par ailleurs, s'être livré auparavant sur des thématiques communes dans le cabinet d'un psychothérapeute donne l'impression d'une situation familière confortable que les interviewé.e.s cherchent alors à reproduire. C'est pour beaucoup l'occasion de « faire le

point », « voir où on en est », pour reprendre l'expression de certaines femmes notamment. Ainsi, c'est un retour réflexif qui s'opère, et force est de constater que la situation de recomposition familiale a au préalable bien souvent conduit les protagonistes à se questionner, réfléchir, discuter et négocier les places et rôles de chacun. Plus que jamais alors, le cadre d'interaction qu'offre l'entretien leur permet d'explicitier et de mettre des mots sur l'ensemble des ajustements déjà réalisés, et éventuellement à redéfinir.

Par ailleurs, c'est la neutralité et le non-jugement qui sont bien souvent volontairement recherchés, et ne sont pas sans lien avec la recherche d'une perspective comparative ; car si le chercheur n'est pas là pour se prononcer, contester ou émettre une quelconque forme de prise de position, il est parfois implicitement attendu comme permettant d'accéder à des expériences similaires. En effet, l'enjeu est double sur ce point : certaines femmes - ce cas ne s'est pas retrouvé aux cours des entretiens avec les hommes interrogés - attendent dans l'entretien une forme d'approbation ou du moins de confirmation de leur « normalité ». Le cadre de l'entretien peut apparaître comme une manière de se conforter dans leur ressenti de cette situation familiale, en attendant de l'enquêtrice qu'elle confirme avoir déjà rencontré des situations similaires. L'une d'entre elles, exprimant de très grandes difficultés et un grand désarroi dans son couple et sa vie de famille, a par exemple ponctué son discours de points de comparaison avec d'autres familles, et d'interrogations implicites : « *Je ne sais pas comment ça se passe ailleurs... Peut-être que c'est moi qui ai un problème, hein ?... Je sais pas, mais quand même j'ai l'impression que chez les autres... C'est moi qui dois être bête* » ; lorsque nous avons à cœur de la rassurer, elle s'empresse d'ajouter avec un soupir de soulagement : « *Ah ! Ça me rassure, je me sens moins seule... Ça fait du bien parfois, ça aide à relativiser, de savoir...* ». De même, c'est l'absence d'espace de partage autour de cette expérience commune de la recomposition familiale qui est souvent déplorée par les interviewé.e.s, et de nouveau par les femmes uniquement. Magazines et articles sur ces thématiques de recomposition et de nouvelles naissances sont réclamés par certaines, tandis que d'autres vont même jusqu'à rechercher des groupes de paroles de familles recomposées, l'une d'elles faisant la comparaison avec des groupes de parents d'enfants handicapés...

« *C'est bien ce que vous faites. C'est dans l'ère du temps, et puis... Et puis savoir qu'il y a des gens dans la même situation. Qui vivent la même chose. Parce que les gens sont dans le jugement sinon, sauf que c'est privé ! C'est la famille de chacun ! Mais du coup c'est super important... Faudrait des espaces de paroles peut-être. C'est comme les parents d'enfants handicapés je trouve, je vois moi, je connais un peu avec mon travail... C'est important* » (Amélie, 38 ans, deux enfants d'une précédente union âgés de 7 et 11 ans, et maman de Lise, 3 ans, de son couple actuel)

L'entretien a ainsi pu être appréhendé sous cet angle, comme un premier pas vers le partage implicite d'une expérience commune car derrière l'enquêtrice se cachent d'autres interviewé.e.s au vécu similaire.

Dans certaines situations, où cette perspective comparative apparaissait comme particulièrement sous-jacente à de nombreux propos, nous avons fini par clairement nous présenter comme ayant nous-mêmes une expérience de la recomposition familiale. L'interaction en était immédiatement modifiée : la parole se faisait beaucoup plus libre, les

filtres et stratégies pour lisser le propos et le rendre moins virulent dans certaines situations finissaient par disparaître : un nouveau degré de confiance - et d'empathie d'après eux - était franchi. Ce résultat est par ailleurs à rapprocher de l'échec rencontré sur les sites mettant en relation des individus rencontrant cette configuration familiale : il s'agit avant tout de rechercher des indices de sa normalité dans le partage de réactions communes, face à des situations inédites et perçues comme déstabilisantes affectivement et identitairement.

Ainsi, nous avons pu commencer à entrevoir la perception que les personnes interrogées se sont fait de l'enquêtrice à laquelle ils faisaient face : figure de neutralité, figure incarnant une recherche plus globale permettant la comparaison des situations - à mettre en lien avec la demande d'un retour de cette étude, émanant de ceux dont la perspective comparative était latente -, ou encore pair ayant une expérience de la « complexité » de cette situation familiale. Plus globalement, c'est notre jeune âge qui a également orienté certains propos : une teneur quasi pédagogique émanait de certains propos, les interviewé.e.s nous prenant à parti pour tirer profit de leur propre expérience. Explicitement, ils enjoignaient à « ne pas faire les mêmes erreurs » - pour les femmes (*« moi je dis à toutes mes copines célibataires : vous êtes jeunes, vaut mieux être seule que de prendre un mec avec des gosses hein ! »*)-, ou glissaient divers conseils quant au bon devenir d'une relation de couple. Ce sont d'ailleurs ces mêmes interviewé.e.s qui ont privilégié le tutoiement, là où le « vous » était maintenu dans les autres rencontres.

Enfin, si la perspective réflexive qu'offrait l'entretien était explicitement recherchée dans la plupart des cas, les limites de notre propre posture ont été mises en lumière dans certaines situations. En premier lieu, les hommes rencontrés par l'intermédiaire de leur compagne, devenus beau-père avant d'être père, semblaient ne pas se retrouver dans certaines de nos interrogations : l'ensemble de leurs pratiques était alors justifié comme étant complètement « naturelles », « évidentes », associé à la revendication de ne pas se poser de questions pour « ne pas créer de problèmes là où il n'y en a pas ». Par conséquent, il nous semblait effectuer un coup de force symbolique, et pointer du doigt ce qui nous apparaissait comme perdant de son évidence en situation de recomposition familiale -comparativement à une structure familiale dite classique. Il nous semblait alors rappeler implicitement l'« atypique » de leur forme familiale, qu'eux ne vivaient absolument pas comme telle. Or, comme le risque d'obtenir un discours apparaissant comme le plus légitime n'était justement pas exclu, la méthode des scénarios - on présente aux enquêté.e.s des « histoires courtes portant sur des caractéristiques hypothétiques dans un contexte spécifique » (Finch, 1987) sur lesquelles ils sont invités à se prononcer - semblait être d'un recours précieux, afin d'identifier les systèmes de normes auxquels les individus font face (Le Pape, 2009) tout en diminuant l'éventuelle culpabilisation des enquêté.e.s que l'on confronte simplement à une situation hypothétique. Or, elle s'est avérée dans ces situations tout à fait inefficace, ces « scénarios » bien que présentés comme imaginaires, ne faisant absolument pas sens pour eux.

A l'inverse, chez certaines femmes, dont la teneur du discours, le champ lexical de la difficulté, et le récit d'anecdotes laissaient pourtant entrevoir les écueils rencontrés et la complexité de la recomposition familiale, c'était le regret d'un regard général sur les familles recomposées perçu comme victimisateur (« on a l'impression que les familles recomposées c'est toujours super compliqué ») qui était souligné. Il nous a alors semblé que cet implicite était presque sous-jacent à certaines questions de notre guide d'entretien,

nous faisant de nouveau craindre que la situation d'entretien fasse office de rappel à un écart aux normes traditionnelles de parenté...

Conclusion

La démarche d'enquête elle-même ouvre la voie vers certains résultats, et laisse déjà entrevoir les tensions normatives et identitaires qu'éprouvent certains membres de la recomposition familiale. La recherche et la demande explicite de repères font écho à cette « institutionnalisation incomplète » dont parlait le premier Cherlin (1978). Au-delà d'une forme d'anomie, le désir d'un espace de parole neutre, non jugeant, laisse entrevoir un sentiment de quasi « déviance » familiale chez nombreux de nos répondant.e.s. Les stratégies de « mise en cohérence » de soi et du parcours que l'on raconte dans une situation d'énonciation bien spécifiques, souvent pointées du doigt comme fournissant un matériau au statut scientifique problématique, s'avèrent extrêmement riches d'enseignement. Car les significations spontanément attribuées à leurs expériences laissent déjà entrevoir les éléments clés dans la définition de soi, et les représentations entourant la famille. La manière même de mettre en récit leur trajectoire et de la qualifier donne un aperçu de la diversité des parcours. L'insertion des nouvelles naissances dans ceux-ci revêt alors des significations bien distinctes...

Partie 1

DES NAISSANCES QUI S'INSCRIVENT DANS DES TRAJECTOIRES PLURIELLES DE RECOMPOSITION

Depuis les années 1970, l'émergence de nouvelles formes de familles a laissé entrevoir une diversification accrue des trajectoires familiales (Segalen, 2006). La famille est donc aujourd'hui à penser de manière bien plus dynamique. L'émergence de la notion sociologique de trajectoire empruntée à Mauger, qui parle de trajectoire biographique en détournant la trajectoire sociale bourdieusienne, fait particulièrement écho à la nécessité de revenir sur les parcours familiaux et conjugaux des protagonistes de la recomposition pour comprendre ce qui se joue à l'instant « t ». La statistique publique s'est mise au diapason de cette évolution, en lançant notamment deux grandes enquêtes – l'une s'insérant dans un projet comparatif européen - autour des parcours conjugaux et familiaux : *l'Etude des relations familiales et intergénérationnelles* (Erfi) et *l'Etude des parcours individuels et conjugaux* (Epic).

Les familles recomposées s'inscrivent pleinement dans des vies familiales dont le fil conducteur est bien plus l'âge des protagonistes que par la conformité aux étapes d'un cycle de vie conjugal et familial unifié. C'est là que résident par ailleurs de nombreuses difficultés pour les analyser, car « les recompositions produisent moins des configurations stabilisées que des trajectoires difficiles à suivre et malaisées à synthétiser » (Damon, 2012).

De la séparation à la remise en couple pour les individus déjà parents, en passant par les premiers temps d'une cohabitation avec les enfants issus du couple précédent et par l'élaboration progressive de « projets » tant conjugaux que familiaux, un détour par ces étapes doit être opéré pour comprendre la construction pas à pas des liens interpersonnels, l'identification progressive à certains rôles familiaux et les significations qu'ils revêtent pour les individus.

Notre démarche de recherche, s'appuyant sur des entretiens suivant le fil biographique, avait donc cette prétention à tenter d'approcher les parcours individuels.

Par conséquent, il s'agira ici de tenter de rendre compte des parcours familiaux dont les interrogés nous ont fait le récit – récit réalisé à posteriori toutefois, qu'il faut donc prendre avec précaution -, tout en piochant des éléments de compréhension dans la littérature sur la question, ayant pu couvrir un éventail de situations plus larges que le nôtre. Car il existe une très grande variabilité des situations, tant objectives que plus subjectives ; conditions de recomposition, vécu intime et affectif des membres de cette nouvelle constellation, sont autant de paramètres de compréhension des représentations familiales portées par les individus.

Il s'agit avant tout de revenir sur la morphologie et l'organisation objectives et globales de ces familles, en montrant à quel point ces configurations familiales prennent des visages diversifiés. En amont, il faudra rappeler que les trajectoires s'avèrent différenciées socialement, notamment pour les hommes et pour les femmes, la séparation débouchant sur des parcours distincts entre les deux sexes, d'autant plus en présence d'enfants. Notre échantillon étant extrêmement réduit, il ne peut nous permettre de dresser un portrait général de cette diversification genrée des trajectoires ; on s'appuiera donc sur les travaux existants pour rappeler ces écarts.

En outre, on constatera que si notre population permet d'approcher des situations diverses, elle offre cependant un aperçu incomplet de l'ensemble des configurations possibles – en termes de morphologie familiale et de temps partagé au quotidien par l'ensemble des membres présents dans le foyer. Dans des situations spécifiques – et extrêmement limitées dans notre échantillon –, où l'on compte un triple statut de filiation, d'autres enjeux encore sont posés par la recomposition familiale, puisqu'on assiste à un réel élargissement de la fratrie, la famille recomposée se rapprochant alors des familles « nombreuses ».

Une fois ces propriétés objectives posées, il conviendra de s'attarder sur les caractéristiques de la relation beau-parentale que nous décrivent les protagonistes de la recomposition. Qui décrit quoi ? Quels sont les déterminants de cette relation s'établissant entre des individus non reliés par le sang ? Si la trajectoire de recomposition peut éclairer ce qui s'opère dans ce lien inédit, il convient aussi de la réinsérer dans le système de relations de parenté à l'œuvre au sein de chacune de ces familles.

Ainsi, à la lumière de ces éléments de description de ces « nouvelles familles », on tâchera de comprendre comment s'insère la naissance d'un enfant commun dans ces processus de recomposition ; il s'agira d'esquisser une typologie des significations que les « nouveaux » parents confèrent à cet événement. Quelles sont-elles ? Quelles sont les propriétés des couples se cachant derrière une certaine intelligibilité de l'arrivée de ce bébé plutôt qu'une autre ?

1 – Multiplicité des configurations

1.1 – Des trajectoires différenciées

1.1.1 - Séparations

Derrière chaque recomposition se cache au moins une séparation, il convient donc de revenir sur les propriétés de ces parents séparés. « Chaque année, 350 000 couples se séparent, la moitié a des enfants à charge ». Ainsi est introduite la synthèse du dernier rapport du Haut Conseil de la Famille sur les ruptures familiales, datant d'avril 2014. En matière de divorces, s'ils concernaient, une trentaine d'années en arrière, un mariage sur quatre, ces dix dernières années, l'Insee indique une proportion d'environ 45 divorces pour 100 mariages.

Lors d'un divorce, l'âge médian des enfants du couple concerné est de 9 ans ; il s'abaisse toutefois à 5 ans quand il s'agit de simples séparations (Boisson et Wisnia-Weil, 2012). Dans près de trois divorces sur quatre, c'est la femme qui est à l'initiative de la rupture (Déchaux, 2009).

Les séparations conjugales sont aujourd'hui moins marquées socialement que par le passé, en touchant davantage l'ensemble des groupes sociaux. Dans les années 2000, en France, on ne peut affirmer que les séparations sont davantage l'apanage des femmes issues de milieu modeste. Il semblerait en effet que toutes les catégories sociales soient affectées par la séparation, les femmes cadres ou les femmes de milieux plus populaires n'ayant pas des comportements significativement différents de ceux des femmes de professions intermédiaires (Beaujouan, in Régnier-Loilier, 2016).

Par ailleurs, pour une même durée de vie en couple, d'autres variables socio-démographiques, tels que le type d'union ou la présence d'enfants communs, le mariage ou la naissance d'un enfant, n'ont pas un effet significatif sur la stabilité de l'union (Beaujouan, in Régnier-Loilier, 2016 ; Prioux, 2005).

En d'autres termes, les séparations aujourd'hui ne concernent pas spécifiquement certaines catégories sociales, ou des couples aux propriétés spécifiques. C'est peut-être dans l'aval de ces séparations que s'opère davantage une première diversification des situations, notamment en matière de remise en couple, de comportements de fécondité, et d'investissement – et désengagement – parental.

1.1.2 – Remises en couple et nouvelles naissances

Après la séparation, la moitié des parents divorcés ne vivent plus seuls au bout de cinq ans (Damon, 2012). On sait désormais que les trajectoires, entre hommes et femmes notamment, tendent déjà à diverger initialement, mais cette tendance se poursuit après la séparation : les modalités de leur remise en couple ne sont pas identiques, les hommes contractant une autre union plus fréquemment que les femmes (Neyrand, 1994), et ce, plus précocement que les femmes (Goldscheider et Sassler, 2006 ; Villeneuve- Gokalp, 1994 ; Bozon, 2006). En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, les hommes de moins de 65 ans se séparant, ont 1,5 fois plus de chances de revivre en couple que les femmes ; leur âge s'avère moins discriminant, et la présence d'enfants favorise leur remise en couple là où elle handicape les femmes (Cassan, Mazuy et Clanché, 2001). En filigrane, les modalités de répartition de la résidence des enfants à l'issue de la séparation sur lesquelles nous allons revenir plus tard, peuvent également s'avérer discriminantes, la solitude apparaissant plus volontaire chez ceux ayant instauré une résidence alternée que chez les parents obtenant la garde permanente (Neyrand, 1994) – or, cette dernière reste davantage le fait des femmes.

Certains travaux ont également souligné que les recompositions s'avèrent plus fréquentes dans le bas de l'échelle sociale, les femmes ouvrières et employées étant deux fois plus nombreuses à avoir recomposé au début des années 2000.

Notre échantillon, extrêmement faible, ne nous permet pas d'obtenir des enseignements significatifs sur la question, mais ces grandes tendances laissent entrevoir que les "opportunités" de contracter une nouvelle union féconde ne sont pas uniformes, notamment entre les hommes et les femmes. En effet, ces trajectoires post-séparation sont particulièrement dépendantes du passé parental des individus, ainsi que de leur avancée dans l'échelle des âges. Les autres variables socio-démographiques – entre autres, le niveau d'instruction – deviennent nettement moins déterminantes qu'en première union quant aux comportements de fécondité (Beaujouan, 2011). Quelles grandes tendances se dégagent donc ?

Bien qu'elles soient déjà mères, les femmes se remettant en couple avant 32 ans vont majoritairement donner naissance une nouvelle fois (Beaujouan, 2010). Toutefois, elles restent globalement moins nombreuses à avoir un enfant de leur seconde union que les hommes séparés, notamment parce qu'elles rencontrent souvent des hommes plus âgés ayant déjà des enfants : or, ce sont ces configurations de recomposition familiale qui s'avèrent les moins fécondes (Beaujouan, 2011). A l'inverse, les hommes se remettent en couple avec des femmes plus jeunes qui ne sont pas encore mères (Villeneuve-Gokalp, 1994). La plupart des nouvelles unions fécondes se réalisent avec un conjoint sans enfants (Cadolle, 2000).

Notons par ailleurs que parmi nos répondant.e.s vivant dans un couple où un seul d'entre eux était déjà parent lors de la recomposition, la quasi-totalité des non-parents n'avait jamais eu l'occasion d'évoquer un quelconque projet parental au cours d'une union précédente, la figure du ou de la « célibataire endurci-e » ou du « Tanguy toujours chez papa et maman » étant même récurrente. Pour plusieurs de nos protagonistes donc, le couple nouvellement constitué est donc perçu comme le premier cadre offrant l'ensemble des conditions considérées comme essentielles pour une réelle opportunité d'entrée en parentalité.

1.2 – Eventail des configurations de recomposition possibles

Ainsi, au vu de ces données statistiques, il apparaîtrait plus probable que nous ayons rencontré davantage d'hommes, déjà pères, dont la compagne n'avait pas encore eu d'enfant lors de leur mise en couple, et très peu de couples dont les deux membres étaient déjà parents avant leur union. La faiblesse de notre échantillon rend inappropriée une réelle mise à l'épreuve de ces tendances. Toutefois, ces dernières permettent de rendre déjà compte de la diversité des tableaux de recomposition qu'il est possible de rencontrer.

D'autre part, la grande variabilité des familles recomposées ne se limite pas à leur seule morphologie. Nous avons fait le choix volontaire, jusqu'à présent, de ne pas rentrer dans le détail des modalités de garde des enfants mises en œuvre à l'issue de la séparation - bien qu'elles contribuent, comme nous l'avons mentionné, à faire diverger les trajectoires. Or, si nous souhaitons revenir maintenant sur celles-ci, c'est afin de mieux mettre en lumière les différents visages que va prendre la recomposition familiale pour ses acteurs, en soulignant les écarts de temps vécu et partagé au quotidien qui accentuent leur diversité.

Par commodité, nous reprendrons la typologie des « droits de visite et d'hébergement » (DVH) tels qu'établis par la justice, pour rendre compte des modalités de garde des enfants issus de la séparation. Le DVH dit « classique », fixe la résidence principale de l'enfant chez l'un des parents – le parent dit « gardien » - tandis que le parent non-gardien n'a la charge de ses enfants qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances. Ce DVH classique peut parfois être « élargi », un jour de la semaine étant par exemple ajouté au droit pré-existant. Dans les autres cas, la résidence « exclusive » peut être attribuée à un parent - l'autre ne voyant son enfant qu'exceptionnellement voire plus du tout -, et à l'inverse, la résidence « alternée » permet un partage égalitaire de la garde des enfants entre les deux parents.

On comprend donc que la garde instituée après la séparation va impliquer une cohabitation différenciée du beau-parent avec son bel-enfant.

Or, en 2007, 77 % des enfants de parents séparés résidaient chez leur mère, 8 % chez leur père, et 15 % bénéficiaient de la garde alternée. (Collectif Onze, 2013). Cette dernière est davantage répandue dans les classes moyennes et supérieures (Collectif Onze, 2013). A la lumière de cette répartition, force est de constater que ce sont davantage des beaux-pères qui sont amenés à vivre au quotidien avec leurs beaux-enfants, et par extension, une fois un enfant commun du couple né, ce sont davantage les demi-frères utérins qui partagent la vie quotidienne dans les familles recomposées (Cadolle, 2000).

En simplifiant et schématisant les modalités de garde – notamment en ne s'encombrant pas des variations autour du DVH dit « élargi », et en retenant les quatre types précédemment cités– on peut déjà recenser... 24 configurations possibles pour rendre compte de ces foyers aux couples recomposés !

Qu'en est-il de notre population ? Le tableau ci-après comptabilise les configurations que nous avons pu rencontrer. Là encore, cette description synthétique n'offre qu'un aperçu partiel des différentes situations familiales. Nous pouvons notamment déplorer qu'elle ne rende pas compte de l'évolution du temps de cohabitation entre les enfants et les parents suite à la séparation. Par exemple, dans certains cas, un réaménagement du temps partagé avec la personne vivant hors du foyer peut survenir suite à son déménagement, ou encore, une prise d'indépendance des aînés. Toutefois, nous avons délibérément lissé la répartition de la garde des enfants issus des unions précédentes – nous mettrons en perspective, dans la partie suivante, les éventuelles modifications de celle-ci avec le lien beau-parental qui se déploie au sein du foyer – pour deux raisons : premièrement, elle permet de photographier l'ensemble des situations auxquelles nous avons été confronté, et par conséquent, de cerner quels profils nous n'avons pas pu interroger ; deuxièmement, ces modifications sont majoritairement intervenues soit extrêmement récemment, soit au tout début de la recomposition familiale : l'essentiel du récit recueilli s'articule ainsi majoritairement autour de la modalité de cohabitation que nous avons retenue.

Profils des répondant.e.s selon le temps de résidence des enfants des unions précédentes au sein du foyer

Temps de résidence des enfants au sein du foyer interrogé	Ensemble	Résidence à plein temps au sein du foyer interrogé (DVH exclusif)	Résidence à mi-temps au sein du foyer (garde alternée)	Résidence intermittente (DVH classique ou élargi)
Profils des répondant.e.s				
Femmes devenues belles-mères avant d'être mères	4	0	1	3
Hommes devenus beaux-pères avant d'être pères	2	1	0	1
Femmes n'ayant que des enfants biologiques	5	1	0	4
Hommes n'ayant que des enfants biologiques	3	1	0	2
Hommes pères et beaux-pères	2	0	2	0
Total	16	3	3	10

===== *ENCADRE* =====

Défis économiques face à l'élargissement de la fratrie

Une partie des éléments et des questionnements abordés ici ne concerne qu'une extrême minorité des situations. En effet, comme mentionné précédemment, il est plus rare qu'une famille recomposée compte les trois statuts de filiation, car les nouvelles naissances ont plus fréquemment lieu avec un conjoint qui n'était pas encore parent. Cependant, il convient d'aborder les enjeux additionnels auxquels ces familles peuvent être confrontées face à un élargissement soudain de la fratrie. C'est notamment sur le plan économique qu'il convient de revenir, les interrogés s'attardant bien davantage sur ce point que nos répondant.e.s dans les autres configurations familiales (dont le profil socio-économique est par ailleurs proche) et soulignant de plus grandes difficultés.

En effet, la présence de deux fratries pré-existantes réunies par la recomposition, à laquelle vient s'ajouter une nouvelle naissance, soulève de nouvelles problématiques économiques. La préservation du niveau et du confort de vie des enfants se pose alors avec une plus grande acuité pour le couple recomposé, dont la famille fait alors figure de famille nombreuse.

En 2007, on compte 30 % de taux de pauvreté pour les familles monoparentales, et 21 % chez les familles nombreuses (Damon, 2012). Or, les familles recomposées sont de plus en plus surreprésentées au sein de ces dernières : si moins de 10 % des familles sont des familles recomposées, celles-ci représentent 30 % des familles ayant trois enfants ou plus (Barre, 2003).

« *Tu as vu, on a été obligé d'acheter la voiture familiale du coup (me désigne la voiture devant la maison). Et puis si on ne vit pas tous ensemble, c'est surtout pour des raisons économiques, enfin ça m'arrange aussi, je pense que c'est mieux, mais typiquement, à huit ici, c'est pas possible quoi, on est tous les uns sur les autres, etc.* » (Franck – père d'Elise 11 ans, Laurine 16 ans, Romain 14 ans et beau-père de Kevin 10 ans et Britney 12 ans. Papa de Samuel, 3 ans, avec sa nouvelle compagne).

La recomposition est souvent perçue comme un moyen de reconstituer un niveau de vie que la séparation a mis à mal. Or, dans ces configurations, de nouveaux défis économiques surgissent face à un élargissement soudain de la fratrie, notamment en ce qui concerne le transport et le logement.

Ces enjeux d'abord financiers ne sont pas non plus sans répercussion sur le vécu de la recomposition, l'espace restreint et souvent contraint d'être partagé souligne la nécessité pour chacun de trouver sa place.

« - Et ça s'est passé comment la cohabitation tous ensemble ?
- *Euh alors... Au début, au début bah, bon il a fallu que chacun trouve un petit peu ses marques, en plus on avait trouvé une maison en location, euh où... Où y avait que trois chambres. Euh... Donc déjà il a fallu trouver la cohabitation, donc ça a évolué au fur-et-à-mesure, on a passé... Trois ans à peu près dans cette maison là et en fait on a... On a changé un peu régulièrement, donc au démarrage, alors si je me rappelle bien, on avait mis Gaël et Mathieu ensemble, parce qu'on s'est dit : bon, c'est des garçons, ils ont voilà, ça fera un petit lien entre les garçons, et puis la fille à part, ça paraît assez logique. Euh... Après, bon bah, Mathieu a grandi, on s'est dit qu'il commençait à devenir pré-ado, ça commençait à devenir un petit peu compliqué au niveau du coucher notamment où bon, ils se couchaient pas à la même heure, donc fallait faire attention, alors que Gaël et Agathe ont moins d'écart d'âge, donc ils ont cohabité après ensemble » (Stéphane, père d'Agathe 11 ans et Mathieu 14 ans ; beau-père de Gaël 9 ans. Papa d'Illana, 2 ans, avec sa nouvelle compagne)*

Ainsi, par ajustement, un réel « calcul » est effectué pour tenter de faire cohabiter au mieux les enfants, la proximité des âges étant souvent invoquée pour justifier le partage d'une chambre commune (Martial, 2003). L'argument d'une affinité genrée revient également, comme le souligne ici Stéphane.

2 – Quelle relation beau-parentale pour quelles familles ?

A cette grande variabilité des parcours « objectifs » de recomposition, vient s'ajouter une grande diversification des trajectoires de beau-parentalité, qui ne sont pas sans lien par ailleurs. Bien souvent, derrière des configurations multiples dans l'après-séparation, notamment en matière de résidence des enfants, se cachent déjà des conceptions différenciées des rôles parentaux, qui ne seront sans doute pas sans influencer sur la place que prendra le beau-parent...

Les modalités de recomposition peuvent se traduire dans une relation beau-parentale bien spécifique selon les conditions de remises en couple. Comme l'ont souligné les travaux sur la beau-parentalité, il convient de mentionner les propriétés « socio-biographiques » des individus que la remise en couple propulse beau-parent. Toutefois, au-delà de la seule prise en considération de ces variables, il s'agit surtout de réinscrire la relation beau-parentale et l'investissement – tant affectif que plus pratique – de ce « tiers » dans le système de relations interpersonnelles au sein du foyer recomposé, mais aussi en partie en dehors de ce foyer. La relation entretenue à l'autre parent biologique constitue ainsi une autre clé de compréhension. A la lumière de ces éléments, il semble possible d'esquisser une typologie des attitudes beau-parentales, à percevoir de façon dynamique.

2.1 – Inscription dans un système de parenté

Les travaux ont souligné l'importance du temps partagé³, et en particulier au cours de la prime enfance, entre le beau-parent et son bel-enfant pour la création d'une relation toute parentale du premier à l'égard du second (Martial, 2003). Ainsi, quand l'enfant est amené à fréquenter « tôt » son beau-parent, le lien d'affection et la prise en charge des fonctions parentales « ordinaires » par ce dernier ont plus de chance de se réaliser que lorsque la recomposition intervient plus tardivement. Le temps partagé au quotidien, en dehors de cette profondeur temporelle, peut également orienter différemment la prise de position du beau-parent ; partager avec le bel-enfant le seul temps des vacances et des week-end offre un contexte limité et bien spécifique pour créer un lien.

³ Nous reviendrons plus avant sur cette dimension dans la seconde partie, en soulignant les enjeux plus symboliques de cette variable temporelle, notamment dans la signification explicitement donnée - ou passée sous silence - à celle-ci par les protagonistes de la recomposition.

« *Moi maintenant c'est tout bénéf, c'est ce qu'on se dit, on se voit que pour les moments cool ! Pour les vacances, les weeks-end, quand on part... C'est du pain béni ! Et j'ai plus à me battre pour qu'elle finisse son assiette. Donc la qualité prévaut sur la quantité maintenant !* » (Valérie, belle-mère d'Anne, 10 ans, devenue maman d'Alexis, 2 ans, avec son nouveau-conjoint)

Valérie partageait en effet le quotidien avec sa belle-fille une semaine sur deux, sur Paris. Le déménagement du nouveau couple dans le Sud de la France, bien que la résidence alternée ait été conservée par le duo parental d'origine, marque ainsi l'espacement des rencontres entre Anne et Valérie, puisque le papa se rend seul sur Paris une semaine sur deux où il a gardé un pied-à-terre pour héberger sa fille. Valérie et Anne par conséquent ne se voient que certains weeks-end, et le temps des vacances scolaires, Anne venant alors dans le Var : le temps partagé est désormais plus déconnecté des contraintes du quotidien, et davantage rattaché à des instants de loisirs. Valérie s'est ainsi progressivement détachée de toute fonction éducative face à l'évolution de ce contexte, comme en témoigne le « soulagement » revendiqué de ne « plus avoir à se battre pour qu'elle finisse son assiette ».

2.1.1 – Prendre une place...

De fait, il s'agit avant tout pour l'individu qui recompose avec un conjoint déjà parent, de se positionner face à ces enfants issus d'une précédente union.

L'expérience propre de la parentalité par le beau-parent peut orienter différemment une prise de position à l'égard de l'enfant du conjoint : les non-parents investissent davantage une place parentale, alors que les déjà parents se placent davantage en retrait vis-à-vis de leurs beaux-enfants (Blöss, 1996 ; Cadolle, 2000). Pour notre population, cette attitude spécifique du non-parent au moment de la recomposition, s'est retrouvée particulièrement chez les hommes, qui investissent alors une fonction éducative à part entière. C'est le cas de Yoann, qui a rencontré Mélanie alors que son fils Yanis avait un an. Sa compagne souligne en effet qu'il l'a élevé « *comme le sien. Il dit parfois qu'en fait c'est complètement comme s'il avait adopté Yanis* ».

A l'inverse, lorsque désengagement il y a du non-parent devenant beau-parent, cette attitude volontaire de prise de distance est justifiée par le temps non partagé. Lucile justifie explicitement le fait de ne pas avoir pris une quelconque position éducative à l'égard de sa belle-fille :

« *On l'avait pas assez. En fait on l'avait pas beaucoup, quand elle venait, comme elle est fille unique, elle venait beaucoup avec ses copines, avec... Donc non (...) avec le recul je me dis que j'aurais peut-être dû plus m'affirmer... Après c'est difficile quand on les a pas beaucoup. C'est-à-dire que je voulais pas non plus la froisser, j'étais pas... Comme on l'avait pas beaucoup... Non j'étais pas très autoritaire avec elle* » (Lucile, belle-mère de Marianne 21 ans, maman de Léna 6 ans, avec son conjoint actuel)

La récurrence du temps restreint partagé est d'autant plus significative que les autres beaux-parents rencontrés explicitent rarement avec autant d'insistance le temps de cohabitation avec les enfants pour caractériser leur relation. D'après Lucile, c'est ce qui vient rationaliser et légitimer qu'elle désinvestisse une quelconque posture parentale, là où Anaïs, dans une configuration familiale proche de la sienne, ayant ses beaux-enfants sur un DVH élargi dans son cas, ne mentionne jamais cette variable temporelle, et adopte une posture parentale toute autre, en investissant de très nombreuses fonctions parentales.

2.1.2 - ... Que l'on veut bien leur donner

Il serait illusoire et complètement artificiel de prendre isolément les stratégies des beaux-parents pour définir leur place à l'égard de leurs beaux-enfants. Sylvie Cadolle a particulièrement insisté sur la nécessité de resituer la relation beau-parentale dans l'ensemble du système de relations dans la constellation familiale (2000).

Il convient ainsi de revenir sur un double effet : celui d'une perception d'une « approbation » de la part des enfants, d'après le beau-parent, et celui d'une forme d' « intégration parentale » permise par le conjoint.

Plus que la place que le beau-parent « ose » de lui-même s'autoriser, c'est la manière, dont la remise en couple du parent est perçue par les enfants, qui peut exercer une influence positive ou négative. En effet, pour Anaïs et Valérie par exemple, la relation d'affection nouée avec les enfants de leur conjoint est en partie articulée à l'idée selon laquelle l'enfant perçoit positivement la remise en couple de leur père. « *Hugo je pense que c'était surtout qu'il était content pour son papa, qu'il ait une nouvelle chérie, du coup ouais ça se passait bien. Hugo c'est plus ça quand même je crois, ce qui compte c'est que son papa soit content, surtout que sa maman avait un copain à ce moment-là* ». Sylvie Cadolle (2000) avait justement souligné que, bien souvent, le beau-parent souffre moins d'a priori négatifs de la part des enfants lorsque leur parent qui recompose est perçu comme victime ou comme ayant été particulièrement blessé par la séparation. Or, dans la perspective du beau-parent, il semblerait bien que ce ressenti soit même interprété comme une forme d' « aval » de la part des enfants, autorisant par extension de s'investir dans des fonctions parentales à leur égard... Ce qui va également venir influencer la posture du parent biologique. Amélie par exemple, explique mal vivre le fait que son nouveau conjoint reprenne ses enfants. Or, elle nous raconte que son aînée, Nolwenn, a particulièrement « souffert » de leur emménagement avec son beau-père :

« *Papa il est tout seul là-bas, et nous on est tous ensemble ici. Comment il va faire ?* ». Elle disait des choses comme ça. Mais Nolwenn elle est toujours très inquiète pour son papa, depuis la séparation elle pense toujours qu'il est malheureux » (Amélie, mère de Nolwenn, 11 ans, et Ewan, 7 ans, et maman de Lise, 3 ans avec son nouveau conjoint)

Toutefois, au-delà de la perception d'une « approbation » enfantine, il convient de revenir sur le rôle d'intermédiaire joué par le parent biologique présent dans le foyer ; en effet, il apparaît souvent comme médiateur de la relation entre ses propres enfants et le conjoint.

« Nicolas a jamais testé (l'autorité), d'autant qu'au début j'ai toujours fait en sorte que... Elle soit... Entre guillemets mise à l'écart. (...) Au tout début y a eu deux, trois fois où... C'était sur des choses anodines, parce que... Elle pensait bien faire en m'aidant, en m'accompagnant, par exemple en l'accompagnant se brosser les dents ou à faire je sais plus quoi. » (Julien, père de Nicolas, 4 ans, et père d'Antonin, 2 mois avec sa nouvelle compagne)

Les propos de Julien laissent ainsi entrevoir une forte distinction entre la sphère conjugale et la sphère parentale, puisqu'il ne reconnaît aucune prérogative parentale à Lucie sa nouvelle compagne.

Dans les situations où l'intégration parentale est rendue possible, les parents interrogés placent en figure de repoussoir une telle attitude. Or, bien souvent l'attitude diverge entre les hommes et les femmes. Si Julien confessait avoir mis Lucie « à l'écart », Alexandra, elle, s'attarde sur de telles situations :

« Ma meilleure amie, elle a 37 ans, donc elle a deux ans de plus que moi, et son fils Adrien va avoir 10 ans. Et là elle a rencontré quelqu'un, un peu plus jeune qu'elle aussi, qui a déjà une petite fille aussi, 5-6 ans. Et ouais c'est très compliqué. Parce que justement ils mettent ces barrières. Elle, elle lui a dit "tu t'occupes pas de l'éducation de mon fils" enfin voilà c'est un peu (serre les dents). Un peu compliqué quoi. » (Alexandra, mère de Jade, 8 ans, et mère d'une petite fille de 16 mois avec son nouveau conjoint)

Pour Alexandra, c'est ce contraste avec la liberté qu'elle-même laisse à son nouveau conjoint vis-à-vis de Jade qui justifie l'écart vécu entre les deux situations. En filigrane des difficultés qu'elle souligne pour sa meilleure amie, c'est un « échec » de la recomposition qu'elle sous-entend, du fait de la censure qu'elle exerce en tant que parent biologique vis-à-vis du beau-parent.

2.1.3 – Quelle influence du parent vivant à l'extérieur du foyer ?

Notons aussi qu'il convient pour l'ensemble des protagonistes de ne pas oublier la présence – tant d'un point de vue effectif que dans le ressenti – du parent vivant hors du foyer recomposé. Au-delà de l'adhésion effective à l'idéal de co-parentalité promu par la justice – qui n'est pas sans implication normative à l'égard du beau-parent, ce que nous soulignerons en partie 3 -, se traduisant dans des modalités spécifiques de résidence des enfants après la séparation, nous avons déjà pu apercevoir l'omni-présence de la figure de l'autre parent, ne serait-ce qu'à travers le témoignage d'Amélie qui évoquait l'inquiétude de son aînée vis-à-vis de son père.

Or, la place prise par le beau-parent s'articule pleinement avec la teneur de la relation poursuivie avec le parent absent du foyer. Si, dans notre échantillon, cela n'est pas particulièrement frappant, du fait notamment d'une homogénéité socio-culturelle des profils, des études ont souligné des divergences socialement marquées, du maintien du duo parental après la dissolution du duo conjugal. Ainsi, l'hétérogénéité socio-culturelle de ces familles se traduit notamment par un système de relations entre ses membres, bien

spécifique (Le Gall et Martin, 1993), système dans lequel va venir prendre place le beau-parent. Le Gall et Martin distinguaient ainsi deux logiques diverses. D'une part, le personnage beau-parental peut venir remplacer le parent absent qui se désengage progressivement, suite à une séparation plus conflictuelle. Cette logique concerne davantage les milieux modestes, au sein desquels le désinvestissement paternel essentiellement, est plus fréquent (Martial, 2009 et 2013 ; Quéniart, 1999). Une dissolution des liens avec le père d'origine autorise alors un beau-père à se substituer à cette figure désormais absente. A l'autre extrémité de l'échelle sociale à l'inverse, c'est la pérennité du lien avec la famille d'origine qui est promue - et permise par une résidence alternée plus fréquemment mise en œuvre dans ces milieux - le beau-parent optant alors pour une posture plus distante à l'égard de ses beaux-enfants.

Ce double modèle confirme ainsi l'idée que la posture beau-parentale à adopter s'inscrit pleinement dans un système. Toutefois, il ne se retrouve que partiellement dans les récits des parents, essentiellement dans l'identification à ce rôle beau-parental. En effet, dans la pratique, si Younes, Yoann, Cyril et Jonathan sont présentés par leur compagne comme faisant figures de « seconds papas », c'est bien en écho à un père d'origine présenté comme désinvesti. « *Je le sens pas trop investi là-dedans* », « *ah non les décisions pour les enfants je les prends sans lui, de toute façon, il s'implique pas pour ça* » sont autant d'indices que nous donnent leurs compagnes venant valider le modèle de substitution. Pour autant, lorsque l'on se base sur le discours des premiers concernés, le sens qu'ils donnent à leur place beau-parentale ne fait pas du tout écho à la distinction pérennité/substitution. C'est ce qui nous intéressera particulièrement dans la partie 3.

2.2 – Typologie des places beau-parentales

Ce cadre étant posé, une typologie des attitudes beau-parentales semble s'esquisser. Qui investit quoi ? Dans quelles conditions ?

Nous avons retenu trois attitudes paraissant émerger. Il convient de ne pas percevoir de manière complètement figée, puisque l'évolution de la situation de recomposition conduit parfois à passer d'une figure idéale-typique à une autre. Par ailleurs, il est intéressant de constater que, dans les trois cas où nous avons eu la possibilité d'interroger les deux membres du couple, n'ayant pas exactement le même profil beau-parental, et surtout la même signification attribuée à cette place spécifique, qui ressortent du discours (plus que de vraies divergences, il s'agit plutôt de quelques nuances, mais force est de constater qu'elles existent, et qu'elles sont particulièrement révélatrices des enjeux identitaires et affectifs que la recomposition revêt). Il convient donc de mentionner aussi quel interlocuteur dit quoi ; est-ce le beau-parent lui-même ? Ou est-ce le parent d'origine qui parle au nom de son conjoint ?

2.2.1 – Le beau-parent comme « second » parent

Ce beau-parent, en tant que « second » parent investit une fonction parentale tant éducative qu'affective. De fait, si l'on choisit la terminologie de « second », c'est bien pour éliminer l'ambiguïté d'un parent remplaçant pleinement l'autre figure parentale absente. Dans les profils rencontrés, aucun enfant n'a complètement rompu le lien avec son parent d'origine

– la plupart du temps le père -, même dans le rare cas où la fréquence des contacts est limitée à un par an. Par ailleurs, la place de ce parent absent n'est jamais niée par les membres du couple recomposé, qui rappellent son existence. En outre, le terme de « second » revient dans la terminologie des personnes rencontrées.

D'autre part, il ne s'agit pas d'un « autre » parent neutre d'un point de vue genré, mais bien d'un beau-parent reprenant une place « paternelle » ou « maternelle » selon le parent qu'il remplace au sein du foyer. Dans les propos de nos enquêtés.e.s, ce n'est jamais un rôle parental indifférencié qui émerge...

Ainsi, ce beau-parent s'autorise les démonstrations d'affection, prend en charge les tâches parentales au quotidien, assume « sans compter » et « sans même y penser » la charge financière que son bel-enfant représente. Le parent absent est souvent désinvesti dans l'éducation des enfants, voire évoqué comme défaillant et n'a la plupart du temps qu'un DVH classique. Le conjoint de ce beau-parent lui laisse une grande marge de manœuvre et ne s'oppose pas à son investissement auprès des enfants. La recomposition a souvent eu lieu lorsque l'enfant avait moins de 5 ans. On compte plus de beaux-pères que de belles-mères dans cette situation.

Ce sont davantage des couples qui se sont mariés au sein de leur nouvelle union, et ils sont plus fréquents à évoquer avoir reçu une éducation religieuse ou « traditionnelle ».

Florent correspond à ce « second » papa pour Jade. Il s'est remis en couple avec Alexandra, sa mère, alors que celle-ci n'avait que 3 ans et demi, et se sont pacés peu de temps après. L'éventualité d'un mariage est évoquée. La séparation de corps avec le père de Jade était entérinée depuis presque deux ans, lorsqu'Alexandra a refait sa vie. Le papa biologique de Jade a d'abord eu sa fille en résidence alternée, mais le déménagement d'Alexandra a éloigné les visites, désormais limitées à certains week-end et une partie des vacances. Récemment, ses ennuis avec la justice ont encore espacé la fréquence des déplacements de Jade chez lui. Les deux parents gardent de bons contacts, la séparation a été très peu conflictuelle, et ils parviennent à discuter en toute sérénité autour de Jade. Toutefois, la mère reste seule maîtresse des décisions...

Alexandra nous raconte ainsi comment Florent ne s'est jamais posé la question d'acheter des vêtements tant pour Jade que pour la petite fille qu'ils viennent d'avoir ensemble. Elle mentionne en souriant le câlin, le bisou et l'histoire du soir, les « Je t'aime » à répétition, les fâcheries suite à une bêtise, qui finissent toujours par une réconciliation entre Jade et « Flo » son « beau-papa », les sorties en forêt ou encore l'apprentissage du vélo... Elle finit par revendiquer clairement que « Jade a deux papas en fait ».

2.2.2 – Un beau-parent comme « parent censuré »

Ce beau-parent n'est pas récalcitrant à investir des fonctions parentales auprès de ses beaux-enfants. S'il s'autorise à créer un lien affectif vis-à-vis de ceux-ci, c'est sur toute posture éducative qu'il peut finir par se censurer, lorsqu'il éprouve la réticence de son conjoint à cet égard, qui explicite même cette nécessité de mise à distance. Censuré ou auto-censuré, il n'investit donc que partiellement certaines fonctions parentales, selon la variabilité du contexte. C'est notamment sur le « savoir-vivre » ou des cas perçus comme particulièrement extrêmes et hors limites qu'il ose se prononcer, mais reste silencieux dans la plupart des cas. Il s'agit davantage d'une posture transitoire que véritablement durable en réalité.

Les belles-mères se retrouvent davantage dans cette situation, notamment lorsque la séparation de leur conjoint a eu lieu lorsque l'enfant était très jeune. De manière générale, il paraît donc logique que le conjoint peine à comprendre la posture adoptée par ce beau-parent à l'égard de ceux qui restent SES enfants, mais qui par ailleurs, apprivoisent la relation nouvelle qu'ils nouent avec lui, sans médiation de l'autre parent.

Mathilde a progressivement intériorisé la place qu'elle ne « devait pas s'autoriser à prendre ». Sa situation est d'autant plus spécifique que la naissance de sa belle-fille est intervenue au début de sa relation avec Benjamin, qui s'était séparé de la mère de Louise au bout de quelques mois de grossesse. Cette dernière vit à 300 kilomètres du couple, Benjamin faisant le déplacement tous les week-end pour passer du temps avec sa fille. Mathilde voit donc très rarement sa belle-fille, bien que les visites aient été progressivement plus fréquentes, notamment lorsqu'elle accompagnait Benjamin ou lorsque la maman était en déplacement dans leur région. Mathilde a le sentiment d'avoir été sans cesse placée dans une situation ambivalente.

« Je me restreignais tout le temps, je calculais tout. Si je demandais trop de nouvelles, et trop de détails sur ce qu'elle avait fait la journée, j'avais l'impression qu'il percevrait ça comme une inquisition, et en même temps si je ne demandais rien... Je voulais pas non plus parasiter un peu le moment de partage qu'il avait avec la petite, puisqu'il ne la voyait pas beaucoup, et qu'il le rappelait suffisamment... Et alors quand on était tous les trois c'était encore pire !!! J'avais qu'une envie c'était de jouer avec elle, lui faire des câlins, des bisous. L'aider à la faire manger s'il avait besoin. Au point que quand il m'a proposée de pousser la poussette dans le parc, c'était l'euphorie à l'intérieur quoi (rire). Et je ne dis même pas quand je l'ai eue plusieurs jours, et qu'elle a réclamé un second bisou. Et il m'A LAISSÉE FAIRE ! Nan mais c'était tout comme ça... En plus je sentais qu'elle venait vers moi, elle est tellement avenante cette puce. Mais voilà c'était tout comme ça... Jusqu'au moment où j'ai fini par lui demander et dire clairement, ce que je pouvais faire ou pas. Et ce qui était paradoxal c'est qu'il me disait qu'il me sentait absolument pas à l'aise et il me le reprochait, mais c'était lui en partie qui provoquait ça ! A force de me répéter qu'il ne voulait pas d'une seconde maman pour sa fille... » (Mathilde, belle-mère de Louise, 2 ans et demi, ayant le projet d'avoir un bébé avec son conjoint)

Le rappel à la non-usurpation d'une place racontée par Mathilde à la fin de son propos semble justifier la réserve de la jeune femme et particulièrement mettre en lumière toutes les anecdotes qu'elle raconte. A force d'avoir le sentiment de ne pas savoir comment se positionner, elle préfère se restreindre vis-à-vis de Louise. Par ailleurs, l'argument du temps trop « limité » que Benjamin partage avec Louise la pousse à invoquer le manque de temps pour oser trop interférer dans une relation « en train de se faire » ; car les temps de DVH doivent demeurer optimaux (Martial, 2013).

2.2.3 – Un beau-parent « prudent »

La dernière posture beau-parentale est celle d'un choix délibérément « prudent ». Dans cette situation, des liens affectifs sont noués, bien que le beau-parent s'attache parfois à ne pas trop s'investir émotionnellement et affectivement auprès de l'enfant. Toutefois, il ne s'accorde volontairement aucune place éducative, bien que le conjoint n'y soit pas réticent. Il est alors fréquent que le parent en présence dans le foyer revendique une attitude compréhensive de cette posture beau-parentale distante.

Nous retrouvons ici majoritairement des belles-mères, mais pouvant partager toutefois avec leurs enfants plus que le temps du week-end ou des vacances. Les déjà-mères peuvent également aborder une telle posture. La recomposition a davantage eu lieu alors que l'enfant était sorti de la prime enfance. Par ailleurs, cette attitude est davantage l'apanage des individus les plus dotés en capital culturel parmi les non-parents, mais également ceux conservant des attitudes plus traditionnelles en matière de définition des rôles parentaux.

Ce sont les individus se rapprochant le plus de ce type beau-parental qui soulignent que l'enfant était particulièrement content pour son parent qu'il se remette en couple. En filigrane, c'est donc bien plus à la figure du « nouveau conjoint » qu'à celle du « beau-parent », qu'ils semblent s'identifier : leur place se définit par la relation conjugale et non par une quelconque fonction parentale.

Dans la même logique, le conjoint sert pratiquement systématiquement d'intermédiaire dans la relation descendante du beau-parent au bel-enfant.

« Ah moi je la supportais plus, mais non par contre tout passait par mon conjoint ! A l'époque encore, je lui disais "dis lui que, demande lui que" (...) Elle avait des parents, c'était à eux de s'en occuper ! » (Lucile).

Le rappel de l'existence d'un duo parental devant assumer ses fonctions souligne particulièrement la mise à distance d'un quelconque rôle parental pour elle. En aucun cas, elle ne se considère comme figure potentiellement concurrente.

Véronique et Alexandre se sont mis en couple alors que les filles de ce dernier avaient respectivement 8 et 10 ans. Véronique, d'après Alexandre, conserve une attitude distante avec ses belles-filles, refusant d'investir une quelconque place parentale, tout en étant liée affectivement aux filles. Alexandre s'affirme compréhensif « Véro elle ne veut pas donner ça, et moi je comprends aussi qu'elle veuille garder une certaine distance par rapport à ça ». De ce fait, le départ de l'aînée du foyer parental semble d'autant plus apprécié par Véronique, que l'absence d'un partage quotidien libère d'une quelconque posture

éducative ou autoritaire mais permet l'expression d'une relation affective privilégiée lors des retrouvailles : « *quand elles se voient, elles se prennent dans les bras pendant dix minutes, enfin voilà, et ma chérie par ci et voilà (sourit). Non mais c'est ça ! Alors qu'elles ont pu s'écharper* ».

3 – Des significations différenciées données à la naissance

Maintenant qu'un cadre contextuel est posé et tente d'offrir une première entrée de compréhension des trajectoires de recomposition et la diversité des relations beaux-parentales s'instaurant au sein de ces familles, nous pouvons tâcher de saisir dans quel contexte s'inscrivent les naissances. Roussel (1994) affirmait d'ailleurs l'idée selon laquelle il n'existe pas à proprement parler de modèles de fécondité, mais bien plus des modèles familiaux dans lesquels vont s'inscrire ces comportements de fécondité qui apparaissent alors comme une stratégie spécifique. C'est donc dans cette perspective qu'il convient de saisir les naissances en famille recomposée, et ce d'autant plus que les progrès en matière de maîtrise de la procréation ont fait entrer nos sociétés contemporaines dans l'ère de l'« infécondabilité » permanente ; la sexualité et l'engendrement deviennent des champs rationalisés puisque l'on peut maîtriser le nombre d'enfants à naître, et surtout, planifier en partie la naissance (Régnier-Loilier, 2007). Même dans les cas où la grossesse apparaît comme « imprévue », on fera le choix de parler d'une « décision » parentale suivant une double logique : il peut y avoir en amont un projet parental tel qu'on l'entend aujourd'hui, une planification d'une naissance à venir. Par ailleurs, une fois confrontés à une grossesse imprévue, les individus ont désormais la possibilité technique – dans la majorité des cas, et nos répondant.e.s ne font pas exception ici – de choisir si cette grossesse peut se poursuivre ou non. Dans tous les cas, ce moment d'attente est assorti en partie de projections et de représentations entourant l'arrivée d'un enfant, les futurs parents recherchant un sens à l'évènement pour décider d'engendrer (Bessin et Levilain, 2012).

Dans nos sociétés occidentales, le désir d'enfant se place notamment au croisement des exigences de réalisation personnelle, de consolidation du couple, de conformité aux modèles culturels de fécondité (Diasio, 2009). Qu'en est-il dans le cas de ces familles où au moins l'un des deux membres du couple a déjà saisi l'opportunité de devenir parent au cours d'une union précédente ? Quel rééquilibrage de ces exigences s'opère alors ? Parmi les personnes en couple affirmant ne pas vouloir d'enfants, 75 % des hommes et des femmes justifient leur non-désir par le fait que leur conjoint soit déjà parent (Debest et Mazuy, 2014). Quel sens donnent donc les individus qui décident d'avoir un nouvel enfant, à cette nouvelle naissance ? D'autant plus que la différence des trajectoires parentales notamment - l'un est parent l'autre non - peut établir une relation asymétrique dans le couple face à cette décision...

Trois registres-types de justification semblent émerger du discours de nos répondant.e.s, pour attribuer un sens à une nouvelle naissance. La plupart du temps, ces trois registres se chevauchent, l'un prédominant sur les autres toutefois. Par ailleurs, ils semblent suivre un ordre différencié selon la temporalité - dont nous ne pouvons pas pleinement rendre compte à ce stade puisque nous n'avons affaire qu'à du discours construit a posteriori, maintenant que l'enfant est né.

3.1 – L'enfant comme « moyen » d'institutionnalisation de la famille

Les enfants font aujourd'hui l'objet d'un investissement bien particulier : le lien de filiation devient premier pour définir la famille, se substituant au lien conjugal (Le Pape, in Martin, 2015). Or, les familles recomposées constituent un cadre au sein duquel les filiations pré-existantes à la mise en couple ne permettent plus de relier pleinement l'ensemble de ses membres. C'est cette prétention à « relier » l'ensemble des individus du foyer qui peut ainsi être sous-jacente à la logique d'engendrement. Des termes comme « clé de voûte », « soudure », « point de convergence », ou encore de la « colle », employés parfois par nos enquêtés sont particulièrement révélateurs de cette logique. La conception et la naissance jouent en effet un rôle fondateur de reconnaissance et d'institutionnalisation des couples (Martial, 2003). Dans le cas des recompositions familiales, c'est même le lien de l'ensemble des protagonistes cohabitant qu'une nouvelle naissance peut légitimer, un demi-lien de sang s'instituant – directement et indirectement – entre l'ensemble des acteurs : le demi-germain est consanguin à l'ensemble des enfants du foyer, et lie, par ricochet, au beau-parent avec lequel aucun lien biologique n'était institué.

Ainsi, un premier modèle d'intelligibilité de ces naissances renvoie en fait au modèle d'une famille nucléaire traditionnelle, dont les membres du couple cherchent à se rapprocher.

« Pour nous ça faisait partie de... La construction d'une vie de couple, et en même temps d'une vie de famille, voilà, projet de vie de famille donc... Avec l'arrivée d'un enfant bien sûr, c'était un peu une évidence. » (Julien)

« Déjà ça a tout mis en place, tout ce qui était avant peut être sous la question... Voilà ça a créé vraiment une famille. Si avant on était des amoureux donc avec un qui a un enfant ; là maintenant ça a fait de nous vraiment une famille, et je vois qu'on communique comme une vraie famille. » (Tatyana, mère de Dimitri, 13 ans, devenue mère d'un petit garçon de 2 ans avec son nouveau conjoint)

*« Une fois que j'ai été stable professionnellement, ça y est, et que c'était bon aussi pour Jonathan... **On pouvait envisager le deuxième** » (Eva, mère de Gwenaël, 7 ans, et devenue maman d'un petit garçon de 17 mois avec son nouveau conjoint)*

Une « véritable » famille est ainsi rendue possible par la naissance d'après Tatyana.

La représentation selon laquelle l'enfant à naître s'inscrit dans la constitution d'une famille avant tout, permet d'intégrer Dimitri à ce trio « classique ». Par ailleurs, la dimension collective est particulièrement présente dans les deux dernières citations, le « on » d'Eva, et l'idée du « deuxième » place sur un rang d'égalité son conjoint qui n'est pourtant pas le père biologique de Gwenaël, et le glissement du « on » conjugal au « nous » familial de Tatyana est également révélateur.

Globalement, c'est le registre de l'« évidence » qui domine souvent dans une telle justification de cette nouvelle naissance, qui fait presque toujours l'objet d'un projet en amont. Pour les couples répondant à ce modèle d'intelligibilité, il est fréquent qu'un projet

d'un nouvel enfant soit mentionné dans l'entretien. Par ailleurs, il s'agit plus souvent que dans les autres cas de couples mariés, faisant écho à cette logique d'officialisation et de normalisation de la famille. Comme le soulignait Martial, le remariage permet souvent de réduire les incertitudes en termes de dénomination, l'usage du terme de « beau-père » étant rendu possible par l'institution matrimoniale (2003). D'autre part, il est particulièrement significatif de relever que les quelques couples ayant fait mention des écarts de noms de famille entre les enfants, correspondent à ce profil. Enfin, l'attitude beau-parentale la plus en vogue parmi les concernés se rapproche du profil idéal-typique de « second parent ». En d'autres termes, tout converge dans le parcours de ces familles pour que l'objectif premier soit celui d'une normalisation de la famille, une nouvelle naissance faisant office de stratégie parmi d'autres comportements, presque « conservateurs », pour se rapprocher des familles nucléaires ordinaires : les membres de ces couples ont d'ailleurs davantage reçu une éducation religieuse, ou ont une culture nationale plus proche des trajectoires conjugales traditionnelles – un de nos couples est mixte, Tatyana étant d'origine biélorusse et nous ayant relaté « ce qui se faisait » dans son pays ; son conjoint est d'origine musulmane, et affirme avoir été « baigné » dans cette culture bien qu'il ne soit pas lui-même pratiquant.

3.2 – Un projet de stabilisation conjugale

L'enfant reste souvent perçu comme symbole de l'établissement et de la réussite du couple (Segalen, 2010). En parallèle, la maîtrise de la fécondité tend désormais à véhiculer une norme selon laquelle l'entrée en parentalité coïncide avec une stabilité du couple (Régnier-Loilier, 2007 ; Mazuy, 2009). Par ailleurs, le projet d'une naissance semble s'inscrire souvent dans la continuité logique de cette relation conjugale, une fois l'ensemble des projets nourris ensemble sont épuisés, il s'agit d'en inventer d'autres, et le projet d'enfant semble advenir « naturellement » (Régnier-Loilier, 2007). L'enfant s'inscrit donc pleinement dans une logique conjugale spécifique.

Toutefois, en réalité, pour nos couples, la logique est quelque peu différente, dans la mesure où il semble s'agir bien plus de stabiliser la relation conjugale par cette naissance.

Regardons ce que nous dit Stéphane :

« *Ca paraissait logique, c'était avoir... Je dirais... Un lien supplémentaire en commun, enfin en commun... Je sais pas comment... Ca réaffirmait le couple voilà, même si on sait que c'est pas les enfants qui font... (rire). C'est vraiment... Ca donne une certaine réalité au couple, voilà. (...) Je pense que tout le monde, ça a rassuré un peu tout le monde sur notre couple* »
(Stéphane)

Son registre d'argumentation laisse entrevoir que le couple est légitimé et officialisé dès lors qu'il met en œuvre un projet parental.

En réalité, ce registre de justification a davantage été employé par les femmes, notamment celles dont la fonction beau-parentale était en partie censurée. Pour Anaïs, Mathilde et Valérie par exemple, la naissance d'un enfant est véritablement perçue comme climax de la relation conjugale. « J'allais devenir maman, c'était le rêve de ma vie, avec l'homme que j'aimais », « on venait de s'installer, on était amoureux, je me disais que la vie est vraiment bien faite » soulignent l'articulation du bonheur de cette naissance à la relation de couple, qui lui donne pleinement sens. Or, force est de constater que ce sont ces mêmes femmes qui nous racontent un réel décalage avec leurs aspirations et la réalité de cette naissance pour leur couple, le compagnon de Valérie par exemple prenant extrêmement mal sa grossesse. Aussi, on peut faire l'hypothèse que ce registre de signification de la naissance de cet enfant commun est particulièrement dominant, du fait du décalage singulièrement éprouvé sur le plan conjugal, entre leurs attentes, et la réalité de ce qu'elles vivent alors.

Notons par ailleurs, qu'elles ne sont pas les plus dotées culturellement, et sont donc peut-être plus enclines que des femmes dans une situation similaire, à articuler étroitement la sphère conjugale à la sphère parentale.

3.3 – Inscription dans une trajectoire individuelle

Le dernier modèle d'attribution de sens à la naissance d'un enfant commun se distingue particulièrement des deux premiers en ce qu'il relève de trajectoires perçues sur un plan nettement plus individuel. En d'autres termes, il fait écho à un désir d'enfant vécu sur le mode « existentiel » pour les individus : il leur paraît inconcevable de ne pas connaître cette expérience dans leur vie (Gratton, 2008).

Or, ce fort attachement à une connaissance de la parentalité trouve également une manifestation dans une attitude beau-parentale beaucoup plus distanciée pour les profils de cette catégorie.

Écoutons Lucile, qui, rappelons-le, se refusait à toute posture éducative vis-à-vis de Marianne, sa belle-fille.

« C'était le bon moment pour moi et lui, il était content, à ce moment-là, d'avoir un deuxième enfant, et comme il disait, quand on a eu Léna il avait déjà 44 ans, donc c'était le moment ou pas quoi. (...) Je pense que... C'était assez... Egoïste l'envie d'avoir un enfant. Je suis pas très... Projet de couple ou projections futures (...) Ouais je sais pas c'était pour donner, partager quelque chose avec un enfant quoi, pas forcément une perspective de couple. Enfin ça s'élève à deux ça c'est sûr, après... C'était pas construire une famille quoi » (Lucile)

Précédemment, elle évoquait d'ailleurs des problèmes de fertilité, qui l'avaient conduite à renoncer à son projet. Aucune mention de son conjoint n'était faite sur la question. Son propos laisse entrevoir la dimension strictement individuelle qu'elle donne à cette nouvelle naissance, qu'elle inscrit dans son propre parcours de vie plus que dans une trajectoire conjugale étroitement liée à celle de son conjoint.

« C'est un peu arrivé comme ça, mais enfin on voulait avoir un enfant ensemble ouais ! Enfin on voulait, elle voulait ! Moi j'en avais déjà eu deux, je lui ai dit "t'sais moi ça va, enfin, si ça te fait plaisir je veux bien quoi".
- Vous diriez que c'était plus pour satisfaire son envie à elle ?
- Ouais ! Son envie de maternité. Mais je regrette pas hein ! (...) Mais moi... J'avais pas envie hein de me remarier, de refaire des enfants, je l'ai fait pour ma compagne quoi. Nan mais clairement c'était pour elle hein » (Alexandre)

Le décalage est encore bien plus explicité dans le cas d'Alexandre - noter par ailleurs qu'il demeure plus facilement admis d'entendre d'un homme le non-désir d'enfant que dans le cas des femmes. Le passage du « on » au « elle », et le choix affirmé de « lui faire plaisir » et de le faire « pour elle » laisse largement entendre que cette naissance revêt une signification dans un parcours individuel bien plus que relationnel.

Conclusion

Les recompositions familiales apparaissent véritablement comme une séquence de vie spécifique, et les différentes formes que revêt alors cette nouvelle vie familiale nécessitent de parler de trajectoires et de passer par celles-ci pour comprendre ce qui est en jeu. Nous avons été contraints de prendre parfois un peu de distance avec notre propre population afin de rappeler et souligner la grande diversité objective des situations, qui, de ce fait, peuvent donner des expériences particulièrement différentes. Cette re-contextualisation permettait d'insérer nos profils dans des configurations qui demeurent spécifiques, et partielles socialement notamment.

Or, nous avons vu que revenir sur cette grande variabilité permet de comprendre que les significations et interprétations données à la réalité familiale soient parfois bien diverses. Comme l'écrit Déchaux (2009), « le pluralisme familial n'est pas qu'affaire de morphologie sociale, il l'est aussi dans les esprits ». Ce pluralisme se manifeste notamment dans des postures beau-parentales différenciées selon les contextes et les propriétés de l'ensemble des individus de la recomposition, et par des significations différenciées données à la naissance. Les tentatives d'une typologie de ces deux aspects laissent entrevoir que certaines logiques internes de ces familles ne contredisent pas complètement le modèle de parenté fondée sur la bilatéralité exclusive ; en effet, lorsque le beau-parent adopte la posture d'un « second » parent, c'est davantage parce que le parent d'origine ne fait plus vraiment figure de parent « concurrent » : c'est presque lui qui semble devenir la personne « tierce » que réellement le beau-parent. Par ailleurs, c'est l'adhésion au schéma familial nucléaire plus ordinaire qui motive souvent une nouvelle naissance : il s'agit d'une part d'unifier l'ensemble des membres par la naissance, et d'autre part, de constituer une « vraie » famille, que la présence d'enfants d'un autre lit ne suffit pas à établir, quand bien même ils sont perçus et traités comme les « propres enfants » du beau-parent. A l'autre extrême, le désengagement total du conjoint à l'égard de ses beaux-enfants semble de nouveau faire écho au modèle de parenté « classique » : figure extérieure, il ne se présente et ne se conçoit pas comme un parent auprès de l'enfant.

Dans le nouveau cercle familial créé par la naissance, les enfants issus de précédente union apparaissent souvent comme « membres additionnels » de cette famille nouvellement créée, sur un temps partagé bien plus restreint, et une affinité plus déconnectée du temps de l'enfance, les enfants étant plus fréquemment des jeunes adultes ayant quitté les logements parentaux - ou dont l'horizon du départ reste relativement proche.

Ainsi, nous avons pu approcher ce pluralisme cognitif et symbolique de ces familles. Toutefois, de nombreuses variables différenciatrices interfèrent : âge des enfants au moment de la recomposition, maintien d'une place éducative du parent d'origine vivant en dehors du foyer, contexte de remise en couple, temps partagé ou encore propriétés socio-culturelles de chaque protagoniste, s'entrecroisent, et, à notre échelle, il est parfois bien difficile de cerner ce qui pèse le plus dans la balance.

Il s'agit donc désormais de pénétrer davantage dans l'intimité de chacune des familles, en essayant de souligner les dénominateurs communs entre elles. Une nouvelle naissance va donner une impulsion plus ou moins nouvelle au cours de vie familiale instaurée pour ce couple recomposé. Quels nouveaux enjeux et défis soulève-t-elle ? Comment réunit-elle deux individus aux parcours familiaux plus déconnectés qu'à l'ordinaire ?

Partie 2

A L'ÉPREUVE DE TEMPORALITES DISTINCTES

La diversification des trajectoires familiales conduit à ce que la constitution d'un couple s'inscrive bien souvent dans des parcours particulièrement différenciés pour les individus, notamment à mesure que l'on s'avance dans l'échelle des âges. Désormais, un quart des premières unions sont contractées avec un conjoint ayant déjà vécu en couple, et à l'âge de 40 ans, 20 % des individus comptabilisent au moins trois relations amoureuses importantes (Rault et Régnier-Loilier, 2015). De fait, ces contextes relationnels offrent des opportunités diverses d'entrée en parentalité, opportunités que les individus saisissent ou non. Or, dans le cadre des recompositions familiales, au moins l'un des deux membres du couple a auparavant saisi sa « chance » de devenir parent : plus que jamais, la déconnexion des deux parcours individuels peut s'éprouver en matière familiale et conjugale.

La variable du temps partagé est reconnue comme voûte, symbolique et pratique, de la constitution de liens de parenté (Collard et Zonabend, 2015 ; Weber, 2005). Or, comment réunir ces temps individuels initialement déconnectés en contexte de recomposition ? La prétention au recommencement et à la constitution d'une mémoire familiale commune ne se retrouve-elle pas particulièrement dans la naissance d'un enfant commun ?

Ainsi, il s'agit de voir comment nos protagonistes nous racontent l'histoire commune qu'ils ont essayée de créer. On s'attardera notamment sur l'effet propre d'une nouvelle naissance, le temps de la grossesse - bien qu'il soit narré à posteriori et probablement soumis à un effet de reconstruction qu'il convient de rappeler - offrant un cadre bien spécifique de projection vers un avenir plus commun. Car si les neuf mois d'attente constituent une période d'anticipation – plus ou moins marquée – du devenir familial, les futurs nouveaux parents adoptent des stratégies explicites pour faire converger l'ensemble de leur constellation familiale vers ce bébé à venir. Toutefois, c'est une perspective de plus long terme encore qui les anime parfois ; en effet, ce demi-lien de sang inscrit les protagonistes désormais reliés – directement ou indirectement – par l'immuable du biologique.

Cependant, si cette naissance peut venir marquer le recommencement, elle ramène également les individus face à la dés-synchronisation de leurs deux calendriers respectifs pour détourner la formule de Bidart (2007). Il conviendra de rappeler le brouillage du cycle familial ordinaire, rééquilibré en partie dès lors qu'une naissance advient, mais dont les étapes classiques se télescopaient initialement, la constitution du couple étant simultanée à l'arrivée d'un enfant dans le foyer en contexte de recomposition familiale. Par ailleurs, le décalage des calendriers du couple s'avère d'autant plus manifeste au moment de la naissance de l'enfant commun que l'un des conjoints devient primo-parent. L'éventualité d'une naissance additionnelle – tant dans l'amont de ce premier enfant commun, que dans l'anticipation d'un éventuel autre projet – confronte de nouveau les conjoints à ce décalage, et une réelle forme de sur-enchère semble s'opérer dans les processus de négociation et de discussion : si ce ne serait que le deuxième pour l'un, il s'agirait parfois du... quatrième bébé pour l'autre.

Enfin, force sera de constater qu'un des éléments prégnants dans les discours de la quasi-totalité des personnes rencontrées est la réappréciation des échelles de temps. Tout d'abord, la perception d'un temps particulièrement « accéléré » est récurrente : les étapes de cette nouvelle vie apparaissent d'une part suivre un rythme – trop – effréné, et, d'autre part, soumises à des contraintes biologiques plus fortes, notamment pour les femmes (Beaujouan, 2011 ; Bessin et Levilain, 2012).

Par ailleurs, plus que jamais, la naissance d'un enfant commun du couple confronte avec encore plus d'acuité les membres de la recomposition au caractère pointillé du temps qu'ils partagent.

Enfin, en filigrane, il semblerait qu'émerge dans de nombreux propos l'idée d'une « bonne » temporalité de recomposition. Quelle serait-elle, et que révèle-t-elle ?

1 – Réunir passé, présent et avenir : le recommencement

Penser la famille comme lieu de réalisation de soi et d'épanouissement personnel (de Singly, 1996 et 2007 ; Déchaux, 2010) conduit à faire peser d'énormes attentes autour d'elle. Chacun est désormais sommé de créer « ses » conditions familiales lui permettant de s'épanouir ; il apparaît souvent préférable de tenter une nouvelle expérience plutôt que de rester sur un échec, et les recompositions conjugales en sont l'illustration. Toutefois, une des logiques inhérentes à cette forme d'injonction est celle de l'éviction du passé (Théry, 1995) que la présence d'enfants issus d'une autre union ne semble pas permettre pleinement. Quelles stratégies initier alors pour prétendre à un « meilleur » recommencement ?

1.1 – Se créer une histoire commune

1.1.1 – Des projets pour une « nouvelle vie »

« *Moi déjà ça me paraissait logique, c'était, voilà c'était une nouvelle vie, c'était une nouvelle... Voilà* ». Telle est la justification donnée par Stéphane lorsqu'on l'interroge sur l'importance de certains projets initiés avec sa nouvelle compagne. La récurrence du « nouvelle », le vocabulaire de la logique, et l'incapacité à trouver ses mots pour formuler autrement cette « nouvelle vie », laissent entrevoir la nécessité pour lui d'inscrire dans un réel recommencement son histoire conjugale avec sa compagne actuelle ; et cela ne lui est pas spécifique. Comme le soulignait Théry (1995), « culturellement, l'issue est cherchée dans l'éviction du passé et le recommencement ».

La première illustration se trouve dans une forme d'institutionnalisation du couple qui est fréquente chez nos enquêtés : sur les seize personnes interrogées, dix d'entre elles sont pacsées ou mariées ou ont évoqué le projet prochain d'institutionnaliser leur couple. Notons que le recours fréquent au pacs dans notre population est peut-être également lié à leur proximité socio-culturelle, le pacs étant davantage utilisé dans les tranches plus diplômées (Rault et Letrait, 2009). Toutefois en matière de projets familiaux que semble indiquer cette tendance ?

Les travaux qualitatifs sur la question du pacs laissent entrevoir la perception de cette forme d'union comme « intermédiaire », dégageant de certaines contraintes inhérentes au mariage, ou n'étant qu'une étape d'entre deux avant un réel mariage (Rault, 2009). Par ailleurs, le mariage n'agit plus désormais comme cadre de socialisation mais bien comme instance d'officialisation de l'union ; l'idéal très romantique du couple se retrouve notamment dans l'imaginaire que véhicule le mariage (Dompnier, in Bréchon, 2009). D'autre part, ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si les répondant.e.s exprimant des doutes plus forts sur la solidité et le maintien de leur configuration familiale actuelle sont ceux pour lesquels on note l'absence de toute forme d'institutionnalisation de leur union, bien que la durée de leur relation soit équivalente – voire supérieure – à d'autres profils s'étant mariés ou pacsés. Amélie, exprimant à plusieurs reprises en cours d'entretien, une insatisfaction croissante dans sa vie familiale s'exclame à notre question concernant un éventuel pacs ou mariage : « *non, ni l'un ni l'autre ! Et c'est clair qu'il y en aura pas !* ».

Au-delà de cette institutionnalisation partagée par la majorité de nos répondant.e.s, c'est surtout l'emménagement commun qui semble concrétiser cette volonté affichée d'un recommencement. La quasi-totalité de nos répondant.e.s, même les plus en difficulté financièrement, ont systématiquement fait le choix de rechercher un nouveau logement. Les deux cas faisant exception concernent pour le premier un couple non cohabitant encore actuellement. La deuxième situation renvoie à l'installation d'Anaïs dans la maison en travaux de son conjoint, maison achetée quelques temps avant sa séparation mais dans laquelle ni lui, ni son ex-compagne, n'avaient vécu.

La recherche d'un logement commun plutôt que l'addition d'un des deux membres du couple dans le logement de l'autre est ainsi particulièrement partagée chez nos répondant.e.s : pour reprendre la terminologie de Le Gall, c'est donc la logique « d'emménagement » qui prévaut sur la logique d'agrégation (2010).

« *En fait on a tous les deux laissé nos appartements pour en prendre un autre. Ca c'était important pour moi ! Je voulais pas aller chez lui, chez moi c'était trop petit, c'était un appartement à nous ou rien quoi* » (Lucile)

Dans le cas de Lucile, aucune autre éventualité n'est possible : il est préférable pour elle que chacun reste de son côté plutôt que d'envisager une cohabitation dans un appartement qui n'est pas « à eux ». Comme le souligne Le Gall (2010), « prendre ensemble un nouveau logement est la *matérialisation concrète*, pour l'un et l'autre partenaire, d'un nouveau départ ». Une nouvelle histoire peut désormais s'écrire pleinement à deux quand les conditions matérielles sont réunies.

Quand bien même certains parents gardiens – notamment issus des classes moyennes – soulignent la lassitude de déménagements répétés, cela n'entrave pas leur volonté d'un nouvel emménagement. Mélanie raconte avec humour « *Donc on a quand même habité ensemble, je lui ai quand même fait promettre que si jamais ça marchait pas, c'est lui qui déménageait, moi je faisais pas quinze déménagements avec mon fils !* ». Si des « précautions » et des garanties sont prises en amont, l'emménagement dans un nouvel appartement commun est réalisé, alors que rien n'empêchait matériellement que Yoann vienne s'agréger au domicile du duo mère-enfant. Enfin, il arrive parfois que la recherche d'un appartement commun coïncide avec une grossesse à venir.

Or, il semblerait justement que ce « nouveau départ » trouve son apogée dans une naissance prochaine. Plus que jamais sans doute, pour ces couples recomposés, l'arrivée d'un enfant commun écrit définitivement au présent l'histoire conjugale, plutôt que cette dernière reste ancrée dans un temps passé (Bessin et Levilain, 2012). D'ailleurs, aux yeux des enfants des précédentes unions, la naissance d'un nouveau bébé peut être vue comme marquant véritablement la fin de la relation de leurs parents (Cadolle, 2000). Un des pères rencontrés, Stéphane, s'imagine que sa fille cadette a ressenti de la sorte cette nouvelle naissance :

« Elle est très proche de moi, très demandeuse de câlins, de choses, et du coup bah oui la petite soeur qui arrivait donc ça a été un petit peu difficile. Après le fait que ce soit avec une autre maman, je pense que ça lui a fait comprendre que bon, c'était... C'était vraiment fini avec sa mère »

L'interprétation qu'il fait de la réaction de la petite fille est d'autant plus marquante qu'il expliquait que lui et sa compagne, tous les deux parents au moment de la recomposition, entretenaient parfois un rapport problématique au passé de l'autre, mentionnant même ouvertement une forme de « jalousie ». Or, mettre l'accent sur la « fin » réelle de son histoire passée – à travers la voix de sa fille – laisse entendre la prégnance du recommencement recherché à travers cet enfant commun.

1.1.2 – Moments ritualisés et passé familial

Au-delà de ces projets qui permettent d'estomper les signes d'un passé non partagé, et réconcilient présent et avenir du foyer recomposé, la recherche d'une forme de « mémoire » familiale s'opère également dans ces familles, pour lesquelles l'absence de passé est souvent pointé du doigt (Cherlin, 1978).

La fabrication des relations de parenté est à penser comme un processus se déployant dans le temps, pas un état d'être ; elle est provoquée par des moments divers, des actes délibérés, le partage d'une mémoire, d'affects et d'histoires (Collard et Zonabend, 2015). Or, deux aspects sont à considérer, et contribuent à créer cette mémoire commune : une forme de « ritualisation » de moments partagés et « de mise en événement » sont à souligner. La dimension symbolique d'habitudes du quotidien ou d'éléments plus « anecdotiques » paraît d'autant plus accrue que l'on se situe dans un contexte où l'enjeu est de créer une nouvelle histoire.

C'est notamment lorsque le lien noué entre le beau-parent et le bel-enfant est celui d'un « second » lien parental, que les individus semblent davantage rechercher des indices d'une histoire réellement partagée. Mélanie raconte comment Yoann a instauré un petit « rituel » avec son beau-fils au même titre qu'avec sa fille :

« Il me dit, j'ai des moments particuliers avec Yanis, j'en ai aussi avec Joanna. Ils ont leur petit rituel d'ailleurs c'est le dimanche midi, moi souvent je rentre pas manger, et en fait ils s'achètent chacun leur petit pavé de saumon, leur petit riz (rire). Et il a d'autres petits moments où, avec Yanis par exemple ils se mettent devant Star wars avec un paquet de bonbons et voilà. En se faisant des câlins (rire). »

Ces moments de partage dits explicitement « ritualisés » renforcent symboliquement les souvenirs communs que doivent se créer ces membres au passé non forcément partagé, l'association de ce moment à des démonstrations d'affection accentuant encore la spécificité du lien se créant.

Par ailleurs, des objets peuvent devenir les porteurs symboliques d'une histoire se créant pas à pas. Anaïs, particulièrement investie auprès de ses beaux-enfants, raconte comment son beau-fils lui rappelle souvent que « c'est le premier cadeau que tu m'as offert ». Les « premières fois » en famille recomposée s'avèrent d'autant plus significatives qu'elles ouvrent la voie vers une histoire qui s'écrira désormais davantage ensemble.

Enfin, nous avons déjà mentionné le rôle joué par le temps long partagé, et notamment le vécu du temps de l'enfance. Ce n'est pas une coïncidence si plusieurs des beaux-parents interrogés mentionnent connaître leurs beaux-enfants « depuis qu'ils sont tout petits », pour venir appuyer la définition de leur place et justifier la relation inédite qu'ils ont pu créer.

Par ailleurs, être présent dans le quotidien de l'enfant au moment d'une relation spécialement nourricière (Martial, 2003), permet une reconnaissance pleinement « parentale » du rôle du beau-parent, et se manifeste dans la constitution d'un lien fort entre le beau-parent et son bel-enfant, lien qui pour autant, ne va pas toujours de soi.

1.2 - Projections

De fait, la spécificité du temps de l'enfance peut venir faire écho à la place nouvelle, souvent qualifiée de « sacrée », attribuée à l'enfant dans nos sociétés contemporaines (Ariès, 1960 ; Déchaux, 2014). Par conséquent, un enfant à venir est, avant même sa présence effective au sein du foyer, investi d'une place au sein de la famille, pour l'ensemble de ses membres. Dans la presque totalité des cas pour lesquels un projet d'enfant était clairement énoncé dans le couple, les enfants des unions précédentes sont même informés de l'éventualité d'une grossesse à venir, et ce d'autant plus que leur quotidien est susceptible d'être affecté par cette naissance potentielle parce qu'ils sont souvent présents dans le foyer recomposé.

1.2.1 – Le temps spécifique de la grossesse

Le temps de la grossesse est souvent perçu désormais comme un temps de projection. Le bébé est ainsi inscrit bien avant sa naissance dans un processus relationnel et affectif (Cadolle, 2007 ; Clavandier et Charrier, 2013). De la chambre préparée aux divers achats anticipés, à la représentation visuelle permise par l'échographie en passant par le choix du prénom, tout contribue à faire de l'enfant à venir une personne à part entière, et à projeter l'ensemble des protagonistes vers un futur plus ou moins proche.

Or, il s'agit bien de faire en sorte que les enfants issus des précédentes unions soient pleinement impliqués dans ce processus relationnel. En effet, il ne semble pas abusif de parler d'une réelle stratégie d'« intégration » familiale qu'opèrent les futurs parents auprès des enfants déjà présents.

« On l'a vraiment inclus dans tout. Et même au niveau du mariage. On l'a vraiment intégré dedans pour que justement il voit que c'est... Ca fasse cohésion et qu'on était une famille quoi. » (Mélanie)

« Je les faisais toucher mon ventre, regarder les échographies aussi » (Amélie)

« Le bébé dans le ventre, les échographies, toucher mon ventre, je les ai préparés aussi, ils ont fait chacun un cadeau à Axel, on est allé choisir ensemble, et Axel leur a offert un cadeau à la maternité ; moi j'avais lu un bouquin de psycho là-dessus » (Anaïs)

Plus que de qualifier les enfants comme étant particulièrement « investis » ou « concernés », la tournure la plus fréquemment utilisée est celle d'une formulation plus passive : les enfants ont **été** impliqués par les parents. Dans les propos des trois femmes, on constate que ce sont elles-mêmes, ou le duo conjugal, qui initient cette considération de la part des enfants, du bébé à venir.

Il semblerait que l'on puisse retenir trois temps clés dans la création d'une histoire familiale collective autour de l'arrivée du nouvel enfant : l'annonce de la grossesse auprès des enfants, qui fait l'objet d'un récit détaillé quand nos répondant.e.s s'en souviennent encore ; la période de grossesse elle-même que nous avons évoquée, et l'accouchement comme évènement crucial.

« - Vous vous souvenez comment vous l'avez annoncé aux filles ?
- Ouais ! On a été manger des sushis, on habitait encore Paris à l'époque, et on leur a mis dans l'assiette, on leur avait fait un petit paquet cadeau avec des petits chaussons bleus des petits chaussons roses. Des petites Converse. On a pris une paire bleue, une paire rose et on leur a mis dans l'assiette, et j'me rappelle elles étaient super contentes quoi ! » (Alexandre)

« Bon après on est allé à l'école pour le voir pour lui annoncer que c'était une petite soeur, donc là il a commencé à fondre en larmes. Parce qu'on a été le prendre à la cantine, on a demandé est ce qu'on pourrait le voir, on a expliqué pourquoi à l'école et ils nous ont laissé rentrer. Bon après on lui a fait une petite blague parce qu'il voulait pas de petite soeur, il voulait un petit frère ; donc on lui a fait une petite blague, il pleurait parce qu'il voulait pas de petite soeur (rires) et puis après on lui a dit non regarde c'est un, c'est un garçon ! » (Younes)

Le récit d'Alexandre révèle l'opération de mise en scène effectuée par les futurs parents : or, celle-ci théâtralise le moment et lui donne une signification toute particulière auprès des filles. De-même, Younes ordinairement peu enclin aux anecdotes en cours d'entretien, relate « la blague » de l'annonce du sexe à son beau-fils, soulignant un moment de complicité qu'ils ont partagé tous les trois.

Enfin, l'accouchement demeure perçu comme moment clé dans les représentations collectives, et relève du registre de l'évènement.

Evoquons le cas particulier de Mathilde, pour qui la naissance de sa belle-fille est intervenue alors qu'elle commençait sa relation depuis quelques mois avec Benjamin. Son propos est particulièrement révélateur de l'imaginaire entourant l'accouchement, moment dont elle n'a pas encore elle-même fait l'expérience.

« Moi j'avais cette image là : à la maternité, la maman qui est bien entourée, les effusions de joie de tout le monde, la famille, etc. Et puis c'était le couple au milieu surtout. La joie ultime de devenir parent, mais partagée ensemble quoi ! Même si... Et j'avais beau me rassurer, je n'arrivais pas à me défaire de cette projection là. La maman, le papa et le bébé, la petite famille quoi ! Tous heureux et souriants (rire). Et Ben l'avait ressenti je pense. Il m'avait d'abord envoyé un SMS pour me prévenir, je l'avais simplement félicité dans la réponse. Et puis une fois qu'il était rentré de la maternité le soir, il m'avait appelée. Et sa première question ça avait été de savoir comment j'allais, comment je me sentais. C'est fou... Mais c'était important pour moi qu'il puisse avoir conscience de ce qui se jouait de mon côté ».

La scène qu'elle projette laisse entrevoir une photographie presque caricaturale du bonheur familial, chaque protagoniste convergent vers le duo parental et son bébé. Ce qu'elle décrit comme une « prise de conscience » de son conjoint qui est capable d'entrevoir le film familial qui est en train de se jouer pour elle, alors qu'elle est absente, semble venir confirmer en partie ce qui est projeté sur le moment de l'accouchement.

L'ensemble de ces instants symboliques apparaît donc créateurs de liens, en ce qu'il façonne des souvenirs essentiels pour la nouvelle histoire familiale qui va s'écrire.

N'oublions pas que le point de vue retenu est bien celui des parents, et non pas celui des enfants. S'agit-il de la réalité vécue du point de vue des enfants, ou d'une ré-interprétation parentale ? Quoiqu'il en soit, il est significatif de réaliser qu'en filigrane, les initiateurs de cette nouvelle vie familiale conçoivent ce moment d'attente comme unificateur : la grossesse est créatrice de souvenirs et de références communes pour l'ensemble des membres de la recomposition.

1.2.2 – Anticiper l'avenir des liens

Toutefois, l'anticipation, les attentes et les projections de ce que peut fédérer cette nouvelle naissance, débordent le seul moment de son attente. A plus long terme, c'est en fait l'avenir des liens qui est pensé. Les membres de la recomposition, confrontés au passé de chacun, ont expérimenté et particulièrement pris conscience que l'alliance est devenue incertaine et fluctuante, et qu'elle « apparente » et « déseparente » ses protagonistes de manière imprévue (Strathern, 2005). Or, il semblerait qu'une nouvelle naissance soit une manière de réduire l'incertitude et l'imprévisible inhérents à ce phénomène. Écoutons Valérie :

« Alors je me suis protégée. Par rapport à Anne. Parce que je me suis dit si demain Chris me vire, bah je la vois plus. Et en fait ça a commencé comme ça, et ça a continué dans le temps ; jusqu'à l'arrivée du petit »

Ainsi, sa prise de distance vis-à-vis de sa belle-fille est justifiée par le « risque » affectif que représenterait une nouvelle séparation pour elle, qui l'amènerait à ne plus fréquenter la petite fille. D'autres de nos répondant.e.s ont même parlé d'une « double peine » ou « double séparation » s'ils venaient à se séparer de leur nouveau conjoint : ce n'est plus seulement le duo conjugal que l'on s'imagine rompre, mais également le duo beau-parent/bel-enfant. De fait, le maintien des liens entre des individus non affiliés par le sang n'est jamais pensé. Or, le point de bascule, dans le propos de Valérie, est celui de la naissance du demi-frère d'Anne : désormais, il est entendu qu'il pourra servir d'intermédiaire et de « prétexte » du maintien d'une relation. Quelle que soit la force de la relation au préalable créée, seul le lien biologique semble garantir la persistance d'un rapport. On ne peut cesser d'être frères et sœurs malgré les séparations, mais il n'en est pas de même pour les « quasi » frères et sœurs. Par contre, les « demis » germains s'inscrivent dans la même logique qu'une germanité pleine.

2 – Un cycle conjugal à l'épreuve d'une dé-synchronisation des calendriers

Aujourd'hui, et à la lumière de la diversification des trajectoires conjugales et familiales, le concept de cycle de vie familiale semble particulièrement devenir un outil impropre. Y compris dans les configurations familiales dites classiques, le cours de vie de ces familles et de ses membres ne suit désormais plus des étapes pleinement ritualisées ; en effet, les rites de passage qui marquaient l'entrée dans la vie de couple s'érodent (Déchaux, 2009), et les seuils semblent devenir imperceptibles et plus progressifs (Roussel, 1989).

Malgré tout, le couple continue de se construire pas à pas (Kauffmann, 1992 et 2003), en suivant une chronologie plus ou moins spécifique. Or, le couple recomposé est mis face à la réalité de cette logique chronologique, leur relation de couple débutant en présence d'enfants. Par ailleurs, la divergence des parcours familiaux de ses deux membres vient s'éprouver avec acuité autour de la question d'une nouvelle naissance.

2.1 – Télescopage des étapes du cycle conjugal

Le cycle familial « ordinaire » est perturbé en contexte de famille recomposée : il semble être accéléré artificiellement puisque se retrouve télescopée la phase de formation du couple à celle de l'arrivée des enfants (Théry, 1995). De ce fait, l'idée selon laquelle la mise en couple est désormais progressive, laissant le temps à chacun des partenaires, de s'expérimenter, se tester, et de vérifier l'accord sur un certain nombre de références (Kauffmann, 2003) semble ébranlée en contexte de recombinaison : il faut composer à plus de deux dès le début.

Eva nous raconte comment son conjoint n'a finalement « jamais connu de vie de couple » : *« on était tout de suite tous les trois, donc finalement l'arrivée de notre bébé, ça allait pas changer fondamentalement quelque chose. Il connaissait déjà que la vie de famille, vu que y avait Gwenaél »*. Par conséquent, la naissance d'un nouvel enfant, dans le contexte où les beaux-enfants sont présents au quotidien dans le foyer, ne s'accompagne pas d'un réel bouleversement du rythme de vie, qu'un couple connaît ordinairement, parce qu'il ne l'a jamais connu ensemble. De fait, les couples ayant clairement formulé leur désir d'avoir un

enfant et mis en route le projet via un arrêt volontaire de tout moyen de contraception, transforment cette situation en ressource pour leur famille ; les premiers temps d'ajustements de la vie en couple sont souvent une période de projection, chacun des partenaires se demandant si son conjoint pourrait être le parent dont on rêve pour son enfant (Segalen, 2010). Or, cette simultanéité de l'arrivée des enfants dans le foyer et de la mise en couple permet d'expérimenter « en pratique » - et non plus simplement en puissance – la fibre parentale du nouveau conjoint.

« Ah non je m'inquiétais pas du tout ! J'avais vu comment il se comportait avec Gwenaël, en plus il est très enfant etc, avec tous les petits de sa famille il est super, donc non j'avais pas d'appréhension ! » (Eva)

« J'avais vu, comment il se comportait, avec Dimitri. C'était bien, oui, oui ça m'allait. Même si c'était pas son papa, je voyais, il s'occupait, il éduquait. Pas d'inquiétudes » (Tatyana)

Si la présence d'enfants permet une expérimentation du travail parental, c'est surtout dans le cas des couples comptant un non-parent au moment de la recomposition que cette phase « inhabituelle » des premiers temps de la vie conjugale est perçue comme une véritable opportunité de « test » et de confirmation que le conjoint sera un « bon » parent.

Toutefois, si elle (r)assure le déjà parent notamment sur les aptitudes de son conjoint, la présence préalable d'enfants peut inquiéter le non-parent. Le projet de fécondité est souvent absent au début de l'établissement du couple (Segalen, 2010), pourtant cet horizon semble pris en considération plus rapidement, car la présence d'enfants au préalable peut être perçue par le conjoint comme un frein pour le déjà-parent à un nouvel engendrement.

« En fait lui dès qu'on s'est rencontré, il m'a clairement dit moi je veux un enfant. Donc... Si c'est pas... Dans tes envies, je poursuivrai pas... Donc c'était clair avant même qu'on se rencontre ! Qu'on se voit physiquement ! Moi en fait... J'avais pas l'optique d'avoir un troisième enfant, mais en tout cas j'étais pas fermée à l'idée d'en avoir un troisième. » (Mélanie)

« Je savais, avant qu'on habite ensemble et que je vienne en France, Dimitri aussi, je savais qu'on allait se marier, et qu'il voulait un enfant. Oui, oui, très vite on en a parlé. Pour pouvoir continuer, il voulait être sûr qu'il pourrait avoir des enfants » (Tatyana)

Le décalage créé par la distinction des parcours semble donc nécessiter une explicitation accélérée d'un projet d'enfant possible dans ce contexte conjugal inattendu.

2.2 – Une réelle mise au diapason de deux calendriers ?

Or, cette crainte laisse déjà entrevoir une jonction de ces deux parcours de vie distincts anticipée comme plus problématique. Que se joue-t-il particulièrement au moment de la naissance de l'enfant du couple ? Les deux trajectoires individuelles s'en retrouvent-elles rapprocher ? Le calendrier de vie de chaque partenaire s'en trouve-t-il synchronisé ?

En réponse à ces questions, on s'attardera sur ce qui ressort en la matière du discours de nos enquêtés ; car plus qu'une mise au diapason, cette naissance vient souligner le décalage préexistant entre un partenaire parent et un non-parent plus qu'elle ne le gomme : c'est tout d'abord un « savoir parental » et expérientiel divergent qui est mis en lumière par les deux membres du couple. Par ailleurs, dans l'ensemble des configurations que nous avons rencontrées, le nombre initial d'enfants de chacun des partenaires n'est jamais identique : dans le processus de négociation conjugale autour d'un projet parental, le rapport de force s'en trouve ainsi encore déséquilibré entre les deux conjoints, une réelle forme de surenchère rhétorique s'opérant parfois.

2.2.1 – Décalage expérientiel : une entrée en parentalité distincte

Les injonctions grandissantes à l'égard des parents conduisent à penser davantage la parentalité comme nécessitant une forme d'apprentissage ; « on parle de plus en plus souvent de « compétences » parentales voire du métier de parent » (Martin, 2003).

De ce fait, lorsque la première entrée en parentalité d'un individu ne coïncide pas avec celle de son partenaire, ce « savoir expérientiel » créé par la confrontation effective aux charges parentales est davantage mis en lumière et éprouvé par l'autre conjoint.

Sur ce point, les attitudes sont particulièrement différenciées lorsque le primo-parent dans ce nouveau couple est l'homme et non la femme, notamment parce que le travail parental auprès des nouveaux nés reste traditionnellement et culturellement l'apanage de la mère (Saint Pol et Bouchardon, 2013). Le comportement des professionnels de santé en maternité ou encore des professionnels de la petite enfance, encourage par ailleurs le maintien de cette différenciation sexuée des tâches parentales (Truc, 2006 ; Blöss et Odena, 2005).

« Il y a des responsabilités hein. Il y en a déjà une avec Dimitri hein puis avec le petit ça fait une autre responsabilité, moi je connais pas, je sais pas ce que c'est d'avoir un enfant, je savais pas ce que c'était d'abord un enfant donc... Ma femme elle... Voilà était un soutien qui était quand même qui était énorme aussi ... Si voilà je lui demandais comment on fait, on fait quoi ? Voilà c'est la panique hein si on sait pas du tout ce que c'est ; elle elle savait donc c'était plus facile donc pour moi c'était plus facile. Ca m'a beaucoup aidé. » (Younes)

Ainsi, le beau-père devenant père se place plus fréquemment en position d'élève face à sa conjointe. L'idée d'un « savoir », différencié, est bien omniprésente dans les propos de Younes. Toutefois, à la perception ordinaire selon laquelle la mère est plus légitime car dotée de « compétences innées », s'ajoute ici l'idée d'une ré-assurance des capacités de celle-ci, qui a déjà expérimentée la situation.

C'est ce même décalage qui peut conduire à des tensions accrues entre le couple, l'un vivant sur le registre d'un n-ième recommencement du travail auprès d'un nourrisson, lui permettant une plus grande prise de distance, alors que l'autre « découvre ».

« Pour avoir déjà eu deux enfants en fait, et pour le voir si tranquille avec Nolwenn et Ewan je m'imaginai pas que ce soit autant de stress, d'inquiétudes... Enfin... Ouais de... Je pensais pas qu'il aurait autant d'inquiétudes par rapport à la petite ouais. Parce que... Bon y a... La naissance. Donc après je pense voilà y a l'aspect financier, mais au-delà de ça c'est vrai qu'on était en COMPLET décalage quoi. Je m'en suis rendue compte de ça, après, et encore maintenant. Automatiquement moi je suis passée déjà par des parcours que lui il a pas connu. Et je pensais pas... Parce que moi du coup j'ai tendance à minimiser, d'autant plus que je travaille en crèche, des choses qui finalement pour lui sont vachement importantes. Et en plus une femme et un homme c'est différent, et puis... Il m'a fait aussi plusieurs fois comprendre que lui il en avait marre, qu'il y avait des choses pour moi qui étaient normales alors que lui ne savait pas faire. Il savait pas changer la couche d'un bébé, il savait pas donner le bain, il savait pas porter, il savait pas faire un biberon. Et moi tout ça je lui expliquais pas en fait, pour moi c'était normal ! Ca aussi si c'était à refaire, je pense que je prendrais plus de temps... Parce que ça je sais qu'il en a vachement souffert, et il m'en a voulu aussi (...)

- Ce décalage vous l'aviez ressenti avec le papa de Nolwenn et Ewan ?

- Euh... Non... Nan, nan nan... Mais leur père il s'en occupait pas beaucoup hein. Après on a vécu les choses en... Enfin pour lui aussi c'était ses premiers en fait ! » (Amélie)

Amélie met d'autant plus en exergue ce décalage qu'elle souligne l'élaboration de compétences quasi professionnelles dans les tâches parentales – l'assimilation à un « savoir-faire » professionnel étant par ailleurs soulignées par son travail dans le monde de la petite enfance. Par ailleurs, elle se retrouve soudainement face à un conjoint souhaitant investir ces soins, là où la question ne semblait ne pas s'être posée dans son premier couple. Toutefois, au-delà de cette implication divergente, elle rappelle également la simultanéité de cette première expérience parentale avec son ex-compagnon : les points de suspension après le « on a vécu les choses en » laissent envisager le « même temps », que confirme sa conclusion : « pour lui **aussi** c'était ses premiers en fait ! ».

L'insistance sur la constitution préalable d'un savoir parental au cours d'une primo-expérience passée ne s'est pas retrouvée dans le discours des belles-mères non mères au moment de la recomposition, sans doute parce qu'il apparaît sans doute moins légitime pour une femme de se positionner en élève face à un homme en matière de parentalité.

Valérie semble à première vue faire quelque peu exception quand elle explique à propos de sa belle-fille : « Anne a la parole, c'est bien ça (...). Et ça c'est Chris qui me l'a montrée aussi. Je me sentais finalement peut être d'avoir un enfant avec un homme qui avait déjà un enfant. Je pense. ». En fait, c'est plus comme appui à une maternité hésitante qu'elle mentionne l'expérience passée de son conjoint et reconstruit le sens de cette naissance, d'autant plus qu'elle nous expliquait au préalable ne pas s'être projetée maman pendant de

longues années, et doutée d'avoir « les épaules » pour ce rôle. On semble plus loin de la stricte posture de l'élève, et la forte dotation en capital scolaire de Valérie rend possible une mise à distance de la figure traditionnelle d'une mère « (in)née ».

Cette expérience antérieure est davantage invoquée par les femmes sous un autre registre, puisqu'elles insistent sur le volet éducationnel. Deux des belles-mères devenues mères au sein du couple recomposé, Lucile et Mathilde, évoquent des inquiétudes d'un décalage éducatif potentiel.

« Moi ce qui m'inquiète à l'heure actuelle, après on en a discuté quand même beaucoup, et je pense que ce sera différent avec moi, enfin je ferai en sorte que ce soit différent, mais... Ariane, la mère de Louise, elle a quand même des principes éducatifs très très très éloignés des miens. La bouffe bio, mais poussée à l'extrême quoi, la petite elle ne mange que des plantes, des graines et des fruits crus, nan mais véridique ! Donc bon, déjà ça, moi je ne serais pas du tout dans cette optique là... Et Ben j'ai l'impression par moment qu'il se fait happer par ça, y a des moments où il trouve ça exagéré et en même temps il adhère de plus en plus. Donc ça... Et puis autre gros point de divergence : ils projettent de lui faire l'école à la maison sous prétexte que son rythme propre sera respecté, et qu'elle ne sera pas rendue malheureuse par un système pourri... Pour quelqu'un comme moi qui a toujours adoré les études, et pour qui le cadre scolaire, puis universitaire a toujours convenu, surtout que ça apporte un certain nombre d'apprentissages qui déborde le côté scolaire quoi, ne serait-ce que le vivre ensemble. Donc bon... C'est un discours... Je peux l'entendre hein, mais moi il pourra pas me demander de faire pareil avec notre enfant quoi. »

(Mathilde)

C'est notamment sur des valeurs éducatives centrales – scolarité et hygiène de vie – que Mathilde s'interroge, car confrontée à ce que son conjoint a mis en œuvre avec une autre – bien qu'elle nous ait par ailleurs raconté qu'Ariane exclut systématiquement Benjamin dans toute décision concernant Louise –, elle redoute l'inadéquation des aspirations de deux duos conjugaux distincts.

Pour les femmes devenues mères lorsque nous les interrogeons, cette appréhension se résout finalement toujours par un désinvestissement de leur conjoint, qui ne prend que très peu part à l'éducation les laissant « mener leur barque » pour reprendre l'expression de Lucile. Or, l'arrivée de cet enfant s'inscrivait bien plus dans un projet plus individuel rendant sans doute dépassable un doute éventuel, puisqu'il est plus déconnecté d'un projet plus conjugal ou familial.

Enfin, il semblerait pour nos enquêtés.e.s, que devenir parent provoque des nouvelles manières de penser et d'agir, mettant alors à distance les non-parents ; l'étude des personnes « sans-enfants volontaires » semble par ailleurs rejoindre cette idée (Debest, 2015). De fait, une réelle socialisation à la parentalité, et l'entrée, à leur tour, dans la parentalité des femmes, s'accompagne souvent d'une prise de conscience.

« Franchement, ce serait ma fille, avec le recul on comprend bien sûr hein ! Nan mais je... Je comprends plein de choses dans son comportement maintenant !! » (Lucile)

« Ah bah moi j'ai compris des choses aussi ! Ah bah un enfant tu fais pas... Moi je lui ai dit des conneries quand il avait la petite, mais j'avais pas d'enfants !!!! Sincèrement !! Et ça à la Foresti je le fais, quand on dit le truc chiant "ouais nan mais t'as pas d'enfant, tu peux pas comprendre", moi ça me gavait d'entendre ça. Et bah c'est vrai !!!! C'est une grande phrase d'une banalité profonde, mais c'est complètement vrai ! Je le dis ouvertement ! On peut qu'imaginer, et ça a rien avoir !! Sincèrement y a des choses qu'on ne peut pas imaginer...(...) Celui qui a pas d'enfant, il peut pas se mettre à la place de celui qui en a un. » (Valérie)

Le dénominateur commun est bien celui d'une « compréhension », que seule la confrontation à la réalité permet... Or, ce n'est pas un hasard si c'est principalement les femmes qui véhiculent un tel discours : les représentations entourant la figure maternelle associent bien souvent le vécu intime et physique de la maternité, à un bouleversement plus psychologique, le fameux « instinct maternel ».

2.2.2 – Impossible jonction de parcours distincts

Au-delà d'une prise de conscience de deux expériences parentales déconnectées du fait d'un passé différencié au moment de la naissance d'un enfant commun, c'est dans l'amont de la décision d'engendrer que se retrouve cette déconnexion, notamment lorsque les aspirations de l'un sont en partie contrecarrées par la réalité de l'autre.

Lorsque l'un des partenaires a déjà au moins deux enfants lors de la recomposition, un calcul plus grand semble effectué face à ce qu'engendrerait une nouvelle naissance. Une forme de surenchère se retrouve alors dans le récit que nous font les enquêtés.e.s des quelques négociations conjugales autour d'un projet parental.

« Moi je réfléchis à un deuxième, mais en même temps je suis pas sûre que mon ami me suivra vraiment sur ce coup là... Parce que bon moi c'est mon premier, mais lui il en a déjà trois. Mais en même temps je considère que j'ai pas à pâtir de ça moi ! » (Anaïs)

« Quand elle me l'a annoncé moi je lui ai dit, qu'il fallait interrompre... Enfin, elle se rendait pas compte... Elle en voulait un troisième, soit, mais moi c'était mon quatrième du coup ! Et elle serait même dans l'optique d'en avoir un autre... « Bah oui mais bon moi ça m'en fera cinq », faut arrêter les frais au bout d'un moment (rire) » (Mathieu)

Une forme d'escalade s'opère, tout rattrapage du parcours parental de l'un par l'autre demeurant impossible. Si celui qui a le moins d'enfants joue sur le fait d'être « pénalisé », car contraint à renoncer à une parentalité face à une situation dont il n'est pas responsable, le parent d'une fratrie plus élargie invoque davantage la charge, le temps et l'organisation que nécessitent l'ensemble des tâches parentales.

L'un jouera sur le registre affectif, tandis que l'autre appuiera son argumentation sur des aspects plus pragmatiques et pratiques de l'entrée en parentalité, argumentation jouant inégalement dans le rapport de force entre hommes et femmes notamment.

Force est de constater que le registre « pragmatique » est davantage invoqué par les parents particulièrement investis au quotidien, dans la prise en charge des tâches tant parentales que domestiques : or, il s'agit plus souvent des mères. Mathieu, cité ci-dessus, ne fait que partiellement figure d'exception : au chômage depuis plusieurs années, il assume ses trois enfants nés d'une première union une semaine sur deux, et avait délibérément réduit son temps de travail à l'issue de la séparation pour préserver du temps avec eux.

Enfin, les individus pour qui il s'agit au moins d'une seconde union, sont susceptibles d'avoir un âge plus avancé que d'ordinaire. L'entrée en parentalité est alors soumise à une pression temporelle accrue : il s'agit d'éviter de devenir un « parent tardif ». C'est ce ressenti, plus général d'ailleurs, d'une forme de « pression » temporelle, ou d'une accélération soudaine du rythme de vie, sur lequel il convient de revenir désormais.

3 – Une réappréciation de l'échelle du temps

3.1 – Perception du temps accélérée

Un leitmotiv, retrouvé au cours de la grande majorité des entretiens, est celle d'un temps qui paraît accéléré, voire ayant une teneur « d'urgence ». Cette dernière pression du temps fait écho aux représentations et inquiétudes entourant une éventuelle parentalité perçue « tardive ». En réalité, la norme du « bon » âge, notamment pour les femmes, conduit à une forme de programmation relative des naissances.

Au moins deux dimensions se retrouvent dans la représentation d'un « bon » âge pour entrer – une nouvelle fois - en parentalité : celle de l'« horloge biologique » d'une part, et celle de la parentalité ressentie comme tardive d'autre part.

La première fait l'écho de ce que seules les femmes disent éprouver : une forme de contrainte interne et physiologique forte les pousse à ressentir que « ça y est, c'est le moment » de devenir mère. Valérie plaisante : « *les hormones c'est un truc de fou ! Ça vous travaille ! Et moi ça y est, vraiment je sentais que c'était le moment, que j'en avais envie* ». L'équivalent ne se retrouve pas du côté des hommes, sur lesquels l'injonction à la paternité pèse moins que dans le cas des femmes (Rozée et Mazuy, 2012 ; Debest et Mazuy, 2014 ; Bajos et Ferrand, 2006).

La seconde est plus une réalité vécue que pleinement objective ; force est de constater que l'âge moyen à la naissance de l'enfant commun du couple est de 33 ans pour les femmes de notre échantillon, et de 35 ans pour les hommes. L'âge médian est respectivement de 34 ans et 36,5 ans, la femme la plus âgée ayant 40 ans lorsque l'enfant du nouveau couple est né, contre 44 ans pour deux des hommes de notre population. Toutefois, pour les déjà-mères au moment de la recomposition, la charge que représente au quotidien un nouveau-né, qu'elles tendent souvent à assurer en majorité, les conduit à abaisser encore l'âge perçu comme « contraignant » d'un point de vue biologique ; en d'autres termes, il ne s'agit plus

de se baser uniquement sur la proximité supposée de la ménopause, mais de se sentir la capacité « physiologique » d'assurer au quotidien la prise en charge des enfants.

« *Moi j'avais envie d'un troisième enfant, mais pas tard. Parce que je... Je voulais pas d'un enfant à 40 ans quoi. (...) Je me rends compte la charge et la fatigue que c'est, surtout avec les écarts d'âge, y en a aucun qui a le même rythme. On dit que le passage de 2 à 3 c'est rien, mais en fait si, ça change tout là !* » (Amélie)

Une forme d'échéance est donc parfois posée, certaines femmes anticipant même la naissance de leurs enfants avant 35 ans, comme c'est le cas d'Alexandra âgée aujourd'hui de 35 ans : « *moi mon idéal, c'était d'avoir mes deux enfants avant 33 ans. Bon ça s'est pas passé exactement comme ça, mais maintenant c'est fini quoi* ». Or, son cas n'est pas atypique, et rappelle l'injonction selon laquelle l'âge idéal pour la femme pour devenir mère se situe entre 25 et 35 ans (Bajos et Ferrand, 2006) : il s'agit d'optimiser leurs performances de génétrices et de gestatrices (Rozée et Mazuy, 2012).

Une logique similaire se retrouve chez les hommes, mais dans une moindre mesure.

« *Et puis Lucile était aussi à un âge où dans la relation qu'on avait tous les deux, elle ne pouvait durer, enfin cette relation ne pouvait de toute façon durer que si on avait un projet de cette nature ensemble, parce que sinon... On a quand même une différence d'âge tous les deux, enfin... Ca avait pas de sens pour nous de dire...(...) Nan et puis moi j'avais envie d'avoir un deuxième enfant ! C'était un peu aussi le moment ou jamais pour moi parce que après avoir des enfants à 60 ans c'est possible pour un homme, mais bon, c'est pas quelque chose qui...* » (Christophe)

Christophe souligne la possibilité biologique, et peine davantage à formuler l'explicitation de cette non-volonté de devenir parent trop tardif.

En fait, c'est souvent la projection à plus long terme qui les pousse à ne pas « trop tarder » à redevenir père (il ne s'agit jamais de primo-parent dans leur cas). Plus que les soins aux enfants en bas-âge qui sont considérés, il convient d'être capable d'assumer des jeunes, et notamment le partage d'activités de loisirs dont ils seraient demandeurs. Il s'agit de nouveau d'être dans les « meilleures dispositions », pour assumer certaines fonctions parentales, en témoigne le propos de Mathieu : « *là j'ai 36 ans et ça va encore. Mais bon, même déjà, je me vois plus difficilement passer des après-midis à aller à droite à gauche, ou à jouer au foot quoi !* ».

La conscience d'une « fenêtre de fécondité » - fondée sur une réalité biologique ou davantage construite par chaque individu, laissant entrevoir les normes de « bonne » parentalité – conduit à précipiter le délai de l'arrivée prochaine d'un enfant ; ainsi les personnes âgées de plus de 35 ans voulant (re)devenir parent le désirent dans une échéance inférieure à trois ans, souhait accru chez les femmes par ailleurs (Beaujouan, in Régnier-Loilier, 2016). Or, cette prise de conscience pèse inégalement dans le jeu des négociations conjugales de ce fait, et dans le cadre de recomposition à un âge plus avancé, la question

des enfants est d'autant plus mise à l'ordre du jour rapidement que l'on a conscience d'un temps plus limité que l'on peut s'accorder (Bessin et Levilain, 2012).

3.2 – Eprouver le temps familial pointillé

L'éventualité d'une nouvelle naissance conduit donc les individus à avoir une perception accrue du temps qui leur paraît compté, qui oriente la décision d'engendrer. Toutefois, l'arrivée d'un nouvel enfant du couple ne conduit pas à une seule réappréciation de l'échelle du temps en amont de la naissance. En effet, sa présence, forcément quotidienne au sein du foyer recomposé, met en exergue les périodes d'absence des enfants issus des unions précédentes... Plus que jamais alors, le rappel du caractère non classique de leur structure familiale s'éprouve pour l'ensemble des protagonistes.

Mélanie et Yoann reviennent ainsi sur les moments de « transfert » :

« On en parle jamais mais c'est super dur pour elle parce que tout le monde fait attention à lui qui doit changer, sauf que elle elle joue avec son frère, ils ont plein de jeux, une complicité des choses comme ça. Surtout qu'en ce moment ils dorment dans la même chambre parce qu'ils veulent, du coup c'est super dur quand il est pas là parce qu'elle se retrouve SEULE. (...) Quand c'est un week-end ça va encore, une semaine ça commence à être longuet, et les grandes vacances pour elle c'est l'horreur ! Elle pleure régulièrement, faut appeler son frère... Pour lui c'est moins dur. Pour le coup. C'est les vases communicant quoi parce que lui il retrouve ailleurs le petit manque qu'il éprouve là. » (Yoann)

« Pour moi ça allait être la famille très classique, voilà... Et... En fait pas du tout parce que... Qu'on le veuille ou non, parce que pour nous c'est normal, mais on est malgré tout pas une famille classique parce que c'est deux enfants de papas différents. Y en a un qui part un week-end sur deux, un mercredi sur deux. Les vacances, les fêtes il faut s'organiser, et à chaque fois pour moi c'est une culpabilité énorme, et entre, laisser partir mon fils et laisser ma fille faire seule Noël, enfin seule, sans son frère... Et inversement... Ca a été... Ouais... Pas classique du tout ! Pour moi la naissance allait poser des choses alors qu'en fait ça fait que les souligner... Alors j'ai beau rappeler à la petite que son frère l'aime, il nous aime, mais qu'on peut pas le priver de voir son papa, qu'il a un lien là-bas et qu'on peut pas lui enlever ça » (Mélanie)

Si Mélanie insiste sur la dimension plus symbolique d'une parenté presque « décousue » par le départ de Yanis – il convient de rappeler justement auprès de sa demi-sœur la force du lien les unissant et l'amour -, Yoann rend compte « en pratique » du quasi drame familial qui se joue. Les propos du couple mettent donc en lumière cette confrontation à un décalage réel face aux structures familiales ordinaires, et ce d'autant plus que la cohésion familiale décrite dans l'ensemble de nos entretiens semble particulièrement affirmée. Les moments où Yanis part chez son père viennent souligner le caractère non-évident de ce que l'ensemble des protagonistes du foyer recomposé vivent au quotidien. La place décrite

pour l'enfant commun du couple est alors perçue comme d'autant plus culpabilisante que ce dernier, comme nous le dira plus loin Mélanie, « souffre » d'une situation qui finalement ne le concerne absolument pas puisque lui évolue dans un noyau familial classique.

Les fêtes souvent perçues comme des moments de réunification familiale, sont autant de périodes symboliques qui font l'objet de réels calculs organisationnels après les séparations : car il s'agit avant tout de ne priver personne dans ces instants plus chargés d'affects et de symboles. Eva nous décrivait aussi avec minutie comment elle établit, à chaque début d'année, un calendrier précis pour répartir « au mieux » la garde de son fils en prenant en considération les fêtes des pères et des mères, les anniversaires respectifs, ainsi que les fêtes de fin d'année. Or la naissance de leur petit garçon, encore très jeune, est déjà source d'inquiétudes projetées sur le plus long terme : « *quand il sera plus grand et qu'il aura conscience de tout ça, je sais pas trop comment on pourra goupiller tout ça, pour que personne en souffre* ».

De fait, cette réelle « mise à l'épreuve » du temps partagé en pointillé pour l'ensemble des membres de la famille est particulièrement soulignée chez ceux où le beau-parent fait figure de « second » parent. Elle concerne d'autre part davantage les fratries qui cohabitent au minimum une semaine sur deux.

Enfin, cette configuration organisationnelle pousse souvent à expliciter le caractère non classique de la structure familiale à l'enfant qui reste. Pour les enfants les plus jeunes, il n'est pas rare que les parents reviennent sur la nécessité d'une explication et explicitation de ce qui est en train de se jouer au moment des transferts.

Mathieu raconte à propos de son petit dernier :

« Samuel il comprend pas parfois le lundi soir, au moment du changement. Enfin maintenant si, mais il a mis du temps... On sent que c'est d'une complexité pour lui la famille !!! Donc maintenant c'est souvent que je lui demande, le lundi : « alors ils vont où ce soir les grands ? » et il me répond « chez Lolo !!!! » (rire). Mais alors, ce qui est marrant, c'est qu'il voudrait y aller aussi ! Ca arrive encore qu'il demande si il peut y aller aussi, aller avec eux pour rester avec ses frères et sœurs. Et alors là... Faut que je lui explique, que c'est leur maman à eux, mais pas la sienne et que lui il n'a rien à voir avec tout ça en fait... Mais ouais ça devient super complexe du coup ! »

Son propos est encadré par l'idée d'une « complexité » pour l'enfant commun du couple. Mathieu en vient même à développer une certaine stratégie, en le poussant à formuler, presque rituellement, pourquoi l'organisation quotidienne est bouleversée chaque lundi. Dans tous les cas, la différenciation des liens de filiation s'en trouve rappelée, pouvant parfois être perçue comme entamant l'idéal d'une cohésion pleine et « ordinaire » de cette nouvelle famille.

3.3 – Des normes d'une « bonne » temporalité de recomposition en filigrane ?

La famille recomposée s'inscrit donc dans une temporalité spécifique, tout d'abord parce que le maintien des liens avec le parent extérieur au foyer met à mal la continuité du quotidien partagé ordinairement vécue dans les configurations classiques.

Cependant, en dehors de cette prise de conscience accrue d'un temps non-ordinaire, il semblerait que ces temporalités spécifiques issues de la recomposition fassent émerger une forme de norme de « bon » rythme de recomposition, qui en fait, ne semble pas sans lien avec les injonctions d'une « bonne » temporalité de mise en couple et d'entrée en parentalité.

Commençons par constater une récurrence rhétorique dans de nombreux entretiens ; le champ lexical de la rapidité est souvent présent lorsque les personnes rencontrées nous narrent les modalités de leur remise en couple et les différentes étapes qu'elles suivent. Les occurrences de « vite », « rapidement » et « rapide » par exemple, laissent entrevoir une réappréciation du temps, que les individus ressentent comme « accéléré ». « On a tout fait tout vite » résume par exemple Eva lorsqu'elle fait le bilan de l'évolution de ses projets avec Jonathan. Il est possible que cette perception du rythme de leur calendrier conjugal et familial rende compte du télescopage des différentes étapes de formation du couple et de la famille que nous avons évoquées précédemment. Par ailleurs, il fait écho à l'accélération artificielle du cycle familial dont parlait Théry (1995), sauf que celle-ci semble s'étendre, dans la perception qu'en ont nos enquêtés.e.s, à certaines étapes ordinaires d'évolution du couple : emménagement dans un logement commun, formulation d'un désir d'enfant, et survenue d'une grossesse.

Un autre phénomène, différencié entre les deux sexes par ailleurs, s'articule à cette idée d'un temps accéléré : un « bon » rythme de recomposition semble sous-jacent dans l'ensemble des discours. Il s'agit ainsi de recréer une forme de cycle familial plus ordinaire, supposant le maintien d'étapes volontairement distinguées dans la reconstitution familiale. En amont, il s'agit aussi que les places parentales du duo séparé soient bien assimilées, notamment celle de celui qui recompose, et que la rupture ait été « digérée » pour reprendre la terminologie de nos répondants.e.s. Il n'est pas rare qu'a posteriori, les couples rencontrés évoquent le regret d'avoir fait les choses « à ce rythme » ou dans « cet ordre » : *« je peux pas dire que j'ai des regrets, mais... Dans la temporalité en fait. Si c'était à refaire, je ne referais pas les choses dans cet ordre. Je me dis que j'ai encore tout fait à l'envers quoi »* souligne ainsi Mélanie.

L'enjeu le plus central semble se situer dans la présentation des enfants des précédentes unions, et suit une logique variable entre les hommes et les femmes surtout.

En effet, les déjà-mères revendiquent faire preuve de plus de prudence, et force est de constater qu'elles laissent souvent s'écouler plusieurs mois, après le début de la relation, pour que se rencontrent leurs enfants et leur nouveau conjoint. A l'inverse, les hommes tendent à davantage précipiter la rencontre. Ce décalage genré est par ailleurs manifeste également dans l'appréciation que font les nouvelles conjointes du choix pris par leur compagnon. Lucile raconte à propos de sa rencontre avec sa belle-fille :

« C'était son problème à lui quoi, il se passerait ce qu'il se passerait, c'était son affaire en fait. Enfin... Moi demain je me sépare, je vais pas présenter ma fille au bout de trois semaines. C'était son histoire à lui(...) Mais je trouvais que c'était prématuré quand il me l'a présentée ».

De fait, son conjoint Christophe justifie quant à lui sous le registre de l'évidence le moment de la présentation officielle : « ah bah (je l'ai présentée) tout de suite hein, je me voyais mal dire à Lucile de partir sous prétexte que j'avais ma fille ce week-end. Donc ça s'est fait immédiatement ».

Les arguments utilisés par les hommes et les femmes sont assez révélateurs d'une dissociation plus grande - en amont du moins - de la sphère conjugale et de la sphère parentale, par les femmes que par leurs pairs masculins. En effet, les hommes présentent sous le registre de l'évidence leur nouvelle relation amoureuse :

« - Et donc vous avez mis combien de temps pour présenter vos filles... ?
- Ah c'était immédiat parce que Véro moi j'avais toujours eu un truc pour elle ! » (Alexandre)

Ainsi, rien ne pourrait justifier une mise à distance d'après lui du temps de l'officialisation de la relation, puisqu'il est certain de ses sentiments.

Par ailleurs, un autre enjeu peut se jouer dans le cas des hommes. Le propos de Julien est particulièrement significatif :

« Donc c'était d'autant plus difficile que... Ouais avec mon fils on... Je continuais d'apprendre mon rôle de père en même temps, parce que quand on s'est séparé il avait juste 8 mois, donc il a fallu que... Donc bon, et ça s'est très bien passé dès le début. Voilà. C'est... Le courant est très bien passé, et c'est ce qui fait qu'on s'est installé rapidement ensemble (...) Mais quand j'ai commencé à fréquenter ma nouvelle compagne, euh... La séparation, seulement la séparation, y avait que quatre mois. Et pour le coup ça a été pas bien perçu par certains membres de la famille (...). De toute façon moi je sentais aussi de mon côté que y avait des choses qui avaient pas été digérées par rapport à la séparation et que je m'étais impliqué rapidement dans cette nouvelle relation, sans faire le deuil de la première relation. »

Nous souhaiterions nous attarder sur deux points de son propos : avant tout, il semble entendre – et la perception de son entourage vis-à-vis de sa remise en couple est aussi révélatrice – qu'il est préférable qu'un temps « post séparation » soit respecté, notamment pour que le « deuil » de la séparation précédente soit davantage réalisé. Notons que la durée de cette phase « transitoire » est aussi sans doute à articuler avec les motifs de la séparation ; lorsque le parent apparaît comme « responsable » de la séparation, comme c'est le cas pour Julien, une remise en couple relativement précoce sera perçue plus négativement. A l'inverse, si le parent séparé est vu comme victime, sa remise en couple, même rapide, apparaîtra comme « salvatrice » et bénéfique.

D'autre part, c'est la stabilisation préalable de son identité parentale qui vient aussi être questionnée par la remise en couple. Or, il ne semble pas abusif de considérer que la figure possiblement « maternante » et maternelle que représente la nouvelle conjointe, constitue pour les hommes un point d'appui de leur propre identité parentale, toujours en train de se construire, notamment lorsque l'enfant demeure extrêmement jeune (Cadolle, 2013 ; Martial, 2013, 2013b et 2013c). Une remise en couple possiblement plus précoce, et une rencontre rapide entre les enfants de la séparation et la nouvelle conjointe, permettent à ces hommes de réarticuler identités conjugale et paternelle.

Les mères quant à elles inscrivent leur décision de retarder l'officialisation du couple auprès des enfants dans une logique de préservation de l'enfant.

« J'ai attendu quelques mois, avant que Jonathan voit Gwenael. En fait, je trouvais que pour un petit... Enfin ils s'attachent vite, et si ça marchait pas, je voulais pas qu'il puisse s'être attaché. Et après ça a commencé par le parc, on s'était retrouvé au parc. Une sortie, puis deux... Ca a été progressif, et petit à petit il venait de plus en plus à la maison, du coup il a compris. Ca a été naturel pour lui » (Eva)

Elles sont ainsi plus enclines à distinguer, lors des premiers pas du couple, la sphère conjugale de la sphère parentale. Il s'agit de préserver l'enfant perçu comme plus fragile affectivement, et l'évolution perçue comme « naturelle » permet une forme de déculpabilisation, puisque la situation semble aller de soi et n'est pas clarifiée explicitement.

Enfin, il semblerait cependant que les injonctions d'une « bonne » temporalité soient moindres dans le moment de la naissance. Toutefois, elle est invoquée lorsque la grossesse est perçue comme prématurée, et est articulée avec le rythme de l'ensemble du processus de recomposition dans ce cas. Lorsqu'elle coïncide à l'emménagement commun par exemple, elle confronte ces familles à un nombre accru de défis, car les places et rôles de chacun ne sont pas encore stabilisés, le temps partagé demeurant trop restreint pour cela. Amélie affirme ainsi avoir le sentiment « d'avoir été trompée » notamment parce que l'emménagement avec son conjoint et la cohabitation avec ses enfants à elle, a coïncidé avec l'arrivée imminente de leur fille. Par conséquent, le lien beau-parental qu'il a construit avec Nolwenn et Ewan a, d'après elle, très vite été concurrencé par le lien parental plus ordinaire qu'il avait à créer avec leur bébé.

Conclusion

La naissance d'un enfant commun s'inscrit pleinement dans la nécessité éprouvée de ces familles, de se créer une histoire commune, se fondant dans le partage de souvenirs, d'instant symboliques, et de références communes. Elle semble également permettre de faire converger présent et avenir des protagonistes de la recomposition.

De fait, nous avons pu souligner qu'une naissance en famille recomposée joue un rôle ambivalent dans cette mise en cohérence de temporalités distinctes. Si d'une part, elle se situe souvent au cœur d'une histoire écrite désormais ensemble, elle vient rappeler une mise au diapason impossible du calendrier de vie et des trajectoires de chacun des partenaires, notamment parce que les enjeux d'une nouvelle naissance pèsent différemment sur les parcours des femmes et des hommes.

Or, cette mise en lumière de la « non-évidence » de ce qui se joue dans ces nouvelles familles, est d'autant plus éprouvée qu'elles cherchent particulièrement à se « normaliser » avec la naissance d'un enfant commun. Plus que jamais alors, elles sont mises face à la spécificité de leurs logiques temporelles : le partage du quotidien est brisé lors du départ des enfants issus de la séparation, vers le foyer de l'autre parent d'origine.

L'ambiguïté du rôle joué par une nouvelle naissance se retrouve en dehors de la seule logique temporelle. En effet, c'est sur la définition de ce que « doit » être la parenté qu'elle vient éventuellement faire office de nouvel élément perturbateur. Des modèles de parenté pluriels semblent coexister parfois. Les membres de la recomposition demeurent en prise avec des normes générales de parenté – et de parentalité – hétérogènes...

Partie 3

LE RAPPEL D'UNE « VERITE » FAMILIALE NON RESPECTEE

Ces familles issues de la recomposition aspirent à être des « familles comme les autres » (Déchaux, 2009). Pour autant, c'est dans l'intimité même du foyer recomposé que ses membres éprouvent leurs différences comparativement aux structures classiques ; car tout semble perdre de son évidence : temps partagé, adresse et désignation de ceux qui cohabitent au quotidien, comportements conjugaux et parentaux, droits et devoirs associés, etc. L'émergence de la famille « relationnelle » et « démocratique » a favorisé l'impression selon laquelle les « cadres » ont été abattus dans la famille (Cherlin, 1978). Or, ils se sont transformés plus qu'ils n'ont disparu, et c'est justement mis à l'épreuve de leur absence que les individus en prennent conscience. En réalisant que rien ne va plus de soi, ils comprennent que dans ces structures familiales inédites, ils ne disposent pas de références sur lesquelles calquer leurs comportements.

De fait, l'absence totale de normes est à nuancer. Force est de constater tout d'abord qu'un effet de quasi-stigmatisation semble être vécu par le couple recomposé ; car en filigrane, elle reste associée comme résultant d'une structure familiale désunie avant tout. Le fait d'annoncer être en famille recomposée semble en effet s'accompagner d'une forme de « disqualification » au cours des interactions avec autrui (Goffman, 1975). La notion d'intérêt de l'enfant – dont le flou de définition a été souligné, mais reste l'argument d'autorité dans l'ensemble des processus entourant la séparation (Collectif Onze, 2013) – conduit à un regard « victimisateur » envers l'enfant, dont peut alors pâtir l'ensemble des membres de la recomposition familiale. Dans le prolongement de cette notion, le concept de coparentalité n'est également pas sans poser problème au couple qui recompose, car il s'agit pour le beau-parent de ne pas usurper la place du parent absent, et le conjoint y reste vigilant.

Bien que la figure de la marâtre et du parâtre ait évolué vers des visions moins stigmatisantes, et plus enchantées (Cadolle, 2000), nous observons tout de même que les personnes interrogées revendiquent la persistance de clichés tenaces autour de la recomposition... Et s'en font parfois même les porte-parole ; or, une nouvelle naissance semble accroître les défis attendus dans ces configurations.

Toutefois, au-delà de ce seul rappel, la désignation des liens de parenté réunissant de manière inédite les protagonistes des familles recomposées, laisse entrevoir des liens familiaux perçus comme incomplets.

En réalité, le rappel à la norme d'un lien biologique comme seul pouvant définir une « vraie » parenté n'est jamais bien loin. Un détour par les mots ainsi que par l'évocation d'une non-reconnaissance – tant institutionnelle que sociale - du statut de « beau-parent » nous permettront d'illustrer cette confrontation à une « vérité » familiale à laquelle ils semblent ne pas se conformer.

L'ensemble de ces incertitudes, ainsi que ce qu'ils perçoivent comme une forme de stigmatisation, conduit les initiateurs de la recomposition familiale à chercher, plus que jamais sans doute, des repères sur lesquels fonder leurs pratiques. Un réel bricolage normatif s'opère, demandant des ressources spécifiques : en cela, la famille recomposée semble typique de la famille contemporaine, car elle « exige » une réelle compétence relationnelle et réflexive, désormais plus largement attendue dans la sphère intime. Les pratiques familiales s'en trouvent alors d'autant plus rationalisées... Rationalisation qui passe également en partie par la recherche d'objectivation pour nos acteurs qu'ils adoptent le « bon » comportement.

1 – Des enfants « victimes » : la perception sociale des enfants issus de la séparation

1.1 – La notion d'intérêt de l'enfant

La question des séparations a souvent conduit à considérer la rupture comme facteur de « risque » pour l'enfant concerné, tant en matière de déviance, que de résultats scolaires par exemple (Mucchielli, 2001 ; Archambault, 2002). L'étude des campagnes de santé publique révèle qu'une pluralisation des relations familiales est désormais représentée. Pour autant, les figures familiales de la séparation restent absentes, car restent perçues comme vecteur de risque pour l'enfant (Le Pape, in Martin, 2015). L'émergence des théories reconnaissant l'affectivité du jeune enfant (Neyrand, 2000) conduit également à pathologiser d'autant plus les séparations qu'elles interviennent lorsque l'enfant est en bas âge.

Or, les familles issues de la recomposition, semblent éprouver de plein fouet cette perception, en premier lieu, lorsqu'elles se retrouvent confrontées aux regards extérieurs.

« Nan mais sérieusement c'est fatigant quoi, tout de suite « oh les pauvres gamins », « les pauvres choux »... Les regards de chien battu. Ou alors les gens, quand je dis que je suis la belle-mère, tout de suite ils me regardent avec des regards de caniche quoi... Ils sont tous là "les pauvres...", beaucoup. Je trouve. Est-ce que c'est parce qu'on est en campagne et que du coup c'est plus comme ça ? Et en fait c'est vraiment ça... C'est vraiment dur parce que j'entends ça H24 » (Anaïs)

« Ma mère, c'est une autre génération aussi, mais elle est très dans la victimisation de Nolwenn et Ewan, du coup... Elle s'inquiète tout le temps pour eux. Donc inutile de dire qu'elle supporte pas quand mon conjoint leur dit quelque chose, quand j'ai été enceinte, ça a été le drame, tout de suite elle s'imaginait que j'allais perdre la garde. Elle avait très peur de ça... Du contexte quoi » (Amélie)

Dans les deux discours, c'est une quasi stigmatisation de la nouvelle cellule familiale qui semble décrite à travers la victimisation opérée de l'enfant issu de la séparation. Or, la rhétorique qu'emploient Amélie et Anaïs laisse à penser que la réhabilitation de leur place n'est possible qu'en accusant de conservatisme ceux qui pointent du doigt le « pathologique » - au sens durkheimien du terme d'ailleurs - de leur situation familiale : l'évocation d'un effet générationnel, et de la « campagne » semble aller dans ce sens.

Au-delà de la stricte séparation, la recomposition s'accompagne d'une culpabilisation particulièrement marquée chez certains parents. Si elle est rarement inhérente à la seule remise en couple, elle semble s'accroître lors de cette dernière, notamment parce qu'elle peut faire peser une pression supplémentaire : il s'agit de ne pas se « rater » une seconde fois.

« Ah ouais mais moi j'avais la pression hein ! Je m'étais trompée une fois, pas deux quoi ! (rire) Ca va au bout d'un moment ! (...) Je suis très dans la culpabilité de toute façon, je culpabilise tout le temps (rire) (...) Du coup j'ai plus d'inquiétudes pour le grand, du fait qu'il n'ait pas son papa. De toute façon je me suis dit que je lui avais flingué sa famille quoi... C'est Yoann qui m'a fait relativiser par rapport à ça » (Mélanie)

« Je culpabilise beaucoup. Beaucoup... Vis-à-vis de Nolwenn et Ewan (pause). Parce que... C'est quand même un échec de vie » (Amélie)

Le propos des deux femmes, bien que mené dans deux registres relativement différents, laisse entrevoir cette notion d'« échec » familial. Mélanie est originaire d'un milieu très catholique, face auquel elle a pris une certaine distance. Toutefois, force est de constater la rémanence de celle-ci dans une adhésion forte au schéma familial ordinaire. Ses ressources socio-culturelles lui permettent cette mise à distance par le rire, car elle rend plus facile une prise de recul face à ces identités familiales, contrairement à Amélie, moins dotée scolairement et économiquement.

D'un point de vue pratique, il s'agit souvent de minimiser les risques issus de la recomposition pour les enfants. A côté de certains aspects que nous avons pu mentionner – notamment une officialisation plus lente et progressive de la nouvelle histoire conjugale-, les conditions matérielles d'existence constituent un point essentiel : il s'agit de faire en sorte que la recomposition ne s'accompagne pas d'un déménagement supplémentaire par exemple, ou d'un moindre confort de vie (Le Gall, 2010).

Enfin, la naissance d'un enfant commun peut venir renforcer cette désapprobation moralisatrice à l'égard du couple recomposé : les suspicions de jalousie, d'une forme d'abandon ou d'un amour amoindri pour les enfants précédents sont parfois anticipées par les protagonistes même de la recomposition. La psychanalyse a parfois associé la recomposition familiale à une série de deuils : une nouvelle naissance en constituerait la cinquième modalité (Hurstel, 1993).

Ainsi, l'anticipation d'éventuelles difficultés s'est retrouvée dans différents propos, laissant entrevoir l'imaginaire collectif persistant autour de ces figures de la recomposition. Stéphane s'imagine que ses enfants aient éventuellement pu redouter « qu'il allait moins les

aimer parce que c'était avec une nouvelle maman » même s'il dit que cette crainte n'a jamais été formulée. Lucile justifie les tensions ayant émergé pendant la grossesse avec sa belle-fille sous le registre d'une possible perception d'abandon : « elle s'est sentie délaissée par son père, en même temps qui avait un autre enfant, enfin voilà, ça a été un peu compliqué pendant trois ans. Mais en plus, ce qui était logique, c'est qu'elle était jalouse de tout ça ».

Julien dit, quant à lui, son soulagement :

« Par ailleurs indirectement j'avais entendu des situations où effectivement... De premiers enfants, alors ça dépend de l'âge des enfants aussi, qui peuvent avoir des rejets violents, et qui l'expriment vraiment physiquement. Euh... En plus de l'oral. Donc c'est ce que je craignais, enfin c'est même ce qu'on craignait tous les deux. Mais ça a pas été le cas donc... C'était un souci en moins à gérer pour le coup. Euh... Après ça a toujours été un peu... Je vais pas dire une angoisse, mais beaucoup de questions parce que... Parce que j'aurais voulu savoir ce qu'il ressentait, ce qu'il en pensait. Simplement, avec des mots tout simples en même temps hein, des mots d'un enfant de 3 ans et demi, mais... »

L'appréhension qu'il évoque et fonde sur des dires « indirects » semblant presque s'apparenter à une forme de rumeur, est partagée par sa compagne, mais elle s'est avérée infondée : il s'agissait, dans son cas, bien plus d'une représentation que d'une vérité absolue et systématique. Il regrette toutefois de ne pas avoir accès au ressenti réel de son premier fils.

1.2 – L'idéal de coparentalité

Dans le prolongement de la notion de cet « intérêt » de l'enfant, fréquemment mobilisé par la justice, s'est développée une promotion de l'idéal de coparentalité. La loi du 4 mars 2002 la pose ainsi comme principe fondateur de toute décision relative aux enfants suite à une séparation. La coparentalité renvoie ainsi à l'« idée selon laquelle il est dans l'intérêt de l'enfant d'être élevé par ses deux parents, dans la famille fondée sur le mariage comme dans la famille créée hors mariage, que le couple parental soit uni ou qu'il soit désuni ». (Collectif Onze, 2013).

Pour autant, elle ne se retrouve pas pleinement dans les modalités pratiques des séparations, la résidence alternée n'étant attribuée que dans 15 % des cas. De fait, un décalage existe entre les pratiques effectives et les représentations. En effet, la réalisation pratique de cette coparentalité reste davantage l'apanage des classes moyennes et supérieures. Toutefois, à l'échelle des valeurs, le regard sur la parentalité ne souffre pas d'un clivage socio-économique et socio-culturel, à partir du moment où les individus ont des enfants (Déchaux et Herpin, in Bréchon, 2010).

Dans nos familles recomposées, une même ambivalence à l'égard de cet idéal peut se retrouver : il semble incompatible avec la figure beau-parentale, car il sous-entend et réclame la pérennité de la famille d'origine. Le beau-parent est alors placé en intrus

(Déchaux, 2009 ; Cadolle, 2007). En médiation familiale, les parents en présence, mais également les médiateurs, évitent de parler de beaux-parents ; quand bien même ils affleurent dans la discussion, ils demeurent des figures rivales (Guirand Terrier, 2008).

En outre, comme nous l'avons vu, dans le quotidien de ces familles, il n'est pas rare que le beau-parent prenne, en pratique mais également symboliquement, le relais du parent d'origine absent du foyer : est-ce une réelle mise à mal de l'idéal de coparentalité ? La réponse n'est pas aussi simple, car l'ensemble de nos protagonistes, même si certains présentent tous les traits d'une figure « parentale » ordinaire, revendiquent la non-usurpation d'une place qui n'est pas la leur. L'idéal de coparentalité reste clairement affiché.

Là encore, les attitudes beau-parentales féminines et masculines divergent sur ce point.

« J'arrive dans sa vie. Mais lui aussi arrive dans la mienne (rire) mais euh ... Non, on a discuté, je voilà je lui ai expliqué un peu euh qui j'étais, puis que j'allais pas remplacer son, que son père j'allais pas le remplacer. Il a un père, ça restera son père, moi je suis là, je suis son beau-père et puis du coup je le considérerai comme mon fils. » (Younes)

Le propos de Younes est à articuler avec ses stratégies revendiquées pour que Dimitri appelle plus fréquemment son père par exemple, et cherche davantage à le voir : à plusieurs reprises dans l'entretien il revendique encourager son beau-fils à maintenir le lien avec son père d'origine, faisant écho à l'idéal de coparentalité. Toutefois, le fait qu'il revendique ne « pas remplacer » son père, est d'autant plus significatif, qu'il affirme par ailleurs le « considérer comme son fils ». Ainsi, une forme de lien de filiation descendant est possible, lui peut se permettre de le considérer comme son fils, mais une relation filiale ascendante est inenvisageable, car traduirait une usurpation d'un statut qu'il convient de préserver.

De fait, la place du beau-père est particulièrement spécifique puisque la notion de coparentalité effectue un rééquilibrage au bénéfice des pères (Collectif Onze, 2013). Elle a en effet émergé dans un contexte où l'image médiatique et politique du « père absent » (Martial, 2013) a pris un essor particulier, et s'est accompagnée d'une crainte de rupture des liens père-enfant (Villeneuve-Gokalp, 1994).

On comprend ainsi que les enjeux soient différents pour la belle-mère (on soulignera par ailleurs les enjeux identitaires particulièrement forts pour celle-ci en dernière partie de ce travail). Avant tout, la moindre fréquence des liens amène moins fréquemment à la nécessité de rappeler la distinction avec la mère d'origine. Toutefois, lorsque le glissement s'opère, un « rappel » à la famille d'origine est moins marqué :

« Au début elle m'appelait maman, elle comprenait pas. Moi je lui ai vraiment expliquée que j'étais pas sa maman, gnagnagna. (...) Et puis parfois elle me le dit encore « mais t'es un peu notre maman aussi hein » et là... En plus je sens tellement qu'ils ont un manque d'affection de leur mère, un truc de fou, il me dit des fois le grand « oui mais ça j'aimerais le faire avec maman, pas avec toi » » (Anaïs)

De fait, la nécessité de ne pas usurper un statut parental, est particulièrement atténuée dans son discours. L'onomatopée à la fin de sa seconde phrase donne en fait peu de crédit à la réaffirmation qu'elle « n'est pas sa maman ». Or, si elle semble s'« autoriser » ce léger glissement vers la figure maternelle ordinaire, c'est parce qu'elle définit comme « défaillante » la mère d'origine ; à maintes reprises en effet, elle évoque une mère « qui cherche à se débarrasser de ses enfants », leur « re-fourgue les gamins » et ne « s'en occupe pas ».

Pour finir, la naissance de l'enfant commun vient parfois brouiller les cartes, notamment parce qu'elle facilite encore la formulation explicite – souvent déjà présente avant la naissance – d'une forme d'identification des enfants, de leur beau-parent à une figure parentale ordinaire.

« Alors là panique à bord. Elle me dit « vu que t'es la maman d'Alexis... Je suis un peu ta fille aussi ». Aaaaaah, je fais quoi moi là ? C'est horrible hein, mais j'ai toujours l'impression d'être celle qui coupe. Mais qu'est-ce qu'on peut répondre à ça ? Surtout que c'est toujours à un moment improbable, on part, les sacs sous les bras, le petit sous l'autre, et on monte dans la voiture, et je lui fais « hein ? Quoi ? Qu'est-ce que tu dis ?! », Parce que j'ai pas entendu (rire). Et c'est très difficile à ce moment-là. Je lui réponds « bah non, t'es... Anne quoi ! T'es toi ! ». Mais ouais c'est compliqué » (Valérie)

Notons toutefois que Valérie n'a pas ramené Anne à son identité de « fille de Christine », sa mère biologique. C'est sa singularité individuelle, incarnée dans son prénom, qui lui permet de s'échapper de cette situation qu'elle perçoit comme déstabilisante.

1.3 – Des clichés tenaces autour de la recomposition

Ainsi, l'ensemble des injonctions normatives pesant sur les figures de la séparation, peut conduire les protagonistes de la recomposition à anticiper diverses difficultés, tout en éprouvant une forme de culpabilité à l'égard des enfants en présence. Parfois, cela les conduit même à atténuer – ne serait-ce que rhétoriquement - la force des liens qu'ils ont créés dans l'intimité du foyer recomposé, car il s'agit de ne pas abuser d'une place qui ne leur appartient pas, qui plus est à l'heure d'une promotion accrue de la coparentalité.

Or, l'ensemble de ces normes conduit bien souvent au maintien de clichés tenaces autour de la recomposition. Les récits et contes populaires, autour des figures des marâtres et parâtres, semblent avoir malgré tout laissé des préjugés tenaces (Damon, 2012). On les retrouve d'ailleurs dans le discours de nos répondant.e.s les moins dotés culturellement, Amélie expliquant même qu'elle aurait particulièrement hésité à se mettre en couple avec un homme déjà père : « *j'aurais vraiment compté. Avoir le rôle de la méchante, et le mauvais rôle de tout, j'aurais pas pu* ».

En réalité, le maintien d'a priori négatifs issus spécialement d'une culture plus populaire, se retrouve dans le discours de nos enquêté.e.s qui reviennent particulièrement sur les clichés dont souffre la forme familiale qu'ils incarnent. Ainsi, elle est justifiée par plusieurs d'entre eux comme inhérente au fait qu'ils appartiennent à des milieux perçus comme plus

traditionnels et conservateurs : campagne plutôt que ville, éducation catholique ou non, etc. Or ce ressenti n'est pas pleinement erroné : les transformations touchant à la famille demeurent plus urbaines que rurales (Déchaux, 2009). La particularité, pour notre population, réside dans le fait qu'elle insiste sur la nécessité d'une « ouverture d'esprit » pour comprendre réellement ce qu'elle vit. Rappelons que nos répondant.e.s ont souvent accepté de se plier au jeu de l'entretien, justement parce qu'il offrait le cadre rassurant du non jugement. D'autre part, lorsque nous les interrogeons sur l'accueil qu'a réservé leurs familles respectives à la constitution de leur couple, l'ouverture d'esprit vient appuyer le fait que la recomposition a été bien perçue : Yoann explique à propos de ses parents qu'« *ils ont été très bien accueillis, aussi bien Mélanie que Yanis, y a pas de soucis là-dessus. Ils sont très ouverts mes parents* ».

De fait, l'expérience du divorce par les premiers protagonistes de la séparation tend à faire évoluer leur système de valeurs, vers des idées plus progressistes. En effet, ils deviennent souvent plus tolérants que la moyenne sur la question (Dompnier, in Bréchon, 2009 ; Réguer-Petit, in Régnier-Loilier, 2016). L'exemple de Julien l'illustre : issu d'une fratrie de sept enfants, il reste fortement attaché à l'éducation catholique qu'il a reçue, et puise certaines ressources de sociabilité dans des cercles de pratiquants. Toutefois, il exprime la nécessité d'« évoluer avec son temps » : « *J'ai envie de dire maintenant, ça devient tellement monnaie courante, c'est comme d'avoir des enfants qui sont homosexuels. Les parents discutent entre eux, et ils sont un peu plus préparés quand ça arrive.* ».

Par ailleurs, il semblerait que le recommencement qu'incarne la recomposition familiale, soit mieux toléré selon l'âge de la vie à laquelle elle intervient. Christophe explique que ses parents ont très bien pris son union avec Lucile, et invoque le prétexte de son âge : « *en même temps j'ai refait ma vie, si j'ose dire, à un âge où... Y a pas vraiment de jugements. Moi j'ai rencontré Lucile, j'avais passé les 40 ans, c'est pas ma famille, ou quelqu'un qui allait dire c'est pas bien* ».

Toutefois, cette tolérance à l'égard de cette forme familiale « plus atypique » ne s'accompagne pas systématiquement d'une représentation enchantée de celle-ci, loin de là. Comme nous avons pu parfois l'évoquer, ce sont les difficultés, et l'impossible cohésion familiale pleine qui sont anticipées : en arrière-plan, le modèle dominant d'une filiation bilatérale exclusive persiste.

Dans certains cas, nous avons demandé si, au cours de conflits, les enfants avaient pu rappeler à leur beau-parent qu'il n'était pas leur « père » ou « mère » : or, il s'avère que cela ne s'est jamais produit... Mais fait partie des attendus éventuels, les parents projetant parfois le moment où une telle phrase adviendra. Eva précise : « *ah non... Non, pas encore. On attend le moment où ça arrivera, mais pour l'instant...* ». Son propos laisse entrevoir le caractère inéluctable de ce genre de situations conflictuelles en famille recomposée, bien qu'elles n'aient jamais été éprouvées en réalité.

C'est aussi la perception d'une complexité qui justifie comme plus difficilement concevable que la recomposition ait lieu auprès d'un conjoint jeune.

« *Ca va qu'à 40 ans on a pris du recul et de la maturité pour... Gérer ça ! Parce que j'aurais rencontré Chris à 25 ans, ça aurait pas été la même, je serais pas restée !* » (Valérie)

« *Tout le monde me dit, mais t'es jeune pourquoi tu t'es embarquée là dedans ??! Et c'est peut-être bête hein, mais j'ai mis quand même vachement de temps avant d'avouer à mes amies proches que Ben était papa... Et effectivement, alors pas tous hein, mais certaines des réactions... J'ai une copine qui m'a dit « c'était le coup de massue quoi ! 7 sur 10 sur l'échelle des chocs émotionnels quand tu me l'as annoncé » (rire) » (Mathilde)*

L'implicite est donc celui d'une maturité requise pour « supporter » l'ensemble. En parallèle, ces configurations familiales paraissent plus inadaptées lorsqu'elles interviennent lors de la « jeunesse » qui semble devoir demeurer le temps d'expérimentation de formules conjugales plus classiques, et plus « insouciantes » pour nos protagonistes : il conviendrait de ne pas « s'encombrer » de défis conjugaux et familiaux supplémentaires à cette période de la vie.

Enfin, l'attente de complications inhérentes à la recomposition familiale, conduit à percevoir sous le registre d'une « bénédiction » toute situation apaisée. Valérie répète à plusieurs reprises que « la vie est vraiment bien faite », « la vie m'aime », tandis que Mélanie, dès lors qu'elle souligne la force du lien s'étant instauré avec son premier fils et son nouveau conjoint, a recours au champ lexical de la chance. Elle insiste par exemple : « *mon fils tient à faire signer ses cahiers scolaires, par papa, maman et Cacri. Moi je trouve que j'ai une chance...* ». Le doublement de pronom « moi je » laisse penser que sa situation individuelle est totalement atypique.

2 – Des liens familiaux perçus comme « incomplets » : le jeu des mots de la parenté

Une autre dimension de la recomposition ne tient pas tant à une forme d'étiquetage – au sens beckerien du terme – d'une famille comme « déviant » de la norme, qu'au flou des repères en vogue dans ces familles. La pression normative relève donc ici d'un autre registre, car il s'agit en partie de se doter d'un système de normes pour éviter « l'anomie » au sein de ces configurations familiales. Or, la naissance d'un enfant commun du couple semble venir en partie ébranler les codes familiaux s'étant progressivement instaurés au fil du processus de recomposition et de définition des places de chaque protagoniste. En fait, c'est notamment dans le jeu des mots utilisés pour définir les liens de parenté que se retrouve une première manifestation de ce déséquilibre. Loin d'être anecdotique, ce « langage familial » est central pour comprendre ce qui se joue dans l'intimité de ces familles, et dans les représentations qu'elles véhiculent : « la parenté, c'est d'abord un « langage » qui sert à « désigner » à « s'adresser » à ceux qui sont inclus dans la catégorie de parent (...). Cet ensemble de mots et de noms est assorti d'un protocole constitué de comportements obligés ou de conduites imposées qui dictent à chacun les manières d'agir

face à un parent » (Collard et Zonabend, 2015). L'ambiguïté de la dénomination – par l'adresse et la désignation – des liens qui lient chaque membre de la constellation familiale, a particulièrement été soulignée dans de nombreux travaux sur la recomposition familiale. Prenons pour seul exemple l'article de Bourdieu, au titre particulièrement évocateur puisqu'il parle de « familles sans nom » (1996).

Or, cette ambiguïté semble encore accrue lorsque la naissance d'un enfant commun du couple instaure une filiation additionnelle, et un langage nouveau : si le couple recomposé réunit deux fratries au moment de sa constitution, la relation de parenté est nommée sous le terme de « quasi-frères » et « quasi-sœurs » (Théry, 1987) ; le demi-lien de sang qui unit chaque enfant au bébé commun du couple re-constitué instaure ainsi une relation dite de « demi-germanité ».

Les décalages nominatifs s'instaurant à l'issue d'une nouvelle naissance contribuent à faire osciller en permanence les personnes rencontrées, entre le pôle biologique de la filiation, et le pôle davantage social d'une parenté nouvelle fondée sur l'affection et l'intimité partagée, se faisant l'écho d'une tendance plus globale – y compris institutionnelle (Cadolle, 2007). Comment les simples mots utilisés pour désigner l'ensemble des parents partageant le même toit, sur un temps plus ou moins long, rendent-ils compte de cette oscillation ? Que disent-ils de ce que « doit » être la parenté ? En arrière-plan, semble se dissimuler une impossible complète assimilation de cette constellation familiale à une famille « véritable »...

2.1 – Une terminologie restrictive des liens de parenté dans ces familles recomposées

De nombreux travaux ont souligné l'importance du rôle joué par une demi-sœur ou un demi-frère pour l'ensemble du foyer recomposé (Cadolle, 2000 ; Martial, 2003 ; Poittevin, 2005). Or, cette place bien spécifique se retrouve dans la symbolique des termes utilisés pour désigner ce lien additionnel se créant dans la famille recomposée. Si la littérature scientifique a conclu pour les « demi-frère » et « demi-sœur » (Théry, 1987), ces expressions sont, aux dires des parents, rejetées par l'ensemble des protagonistes du foyer recomposé. Que l'enfant vive sous le même toit que son « demi » germain à temps plein ou sur le temps plus restreint des week-end et des vacances, la dénomination affichée reste celle d'une germanité ordinaire : il s'agit de la « sœur » ou du « frère ».

La quasi-totalité des personnes rencontrées revendique avec véhémence l'importance de cette terminologie, bien souvent avant même qu'on les amène à expliciter leur manière de définir et de présenter ce lien familial. Tatyana explique : « *il adore son frère. Parce que pour le coup y a pas d'histoire de demi, c'est SON frère* ». L'enchaînement de la description de l'affection existant entre les deux enfants, suivie de la précision selon laquelle le « demi » pour désigner leur relation n'a pas lieu d'être, semble souligner un lien de cause à effet – fonctionnant dans les deux sens. L'enjeu est bien de rester fidèle à leurs fortes affinités dans cette dénomination.

D'autres argumentent plus avant ce choix dénomiatif.

« On n'est pas dans des histoires de demi, on a jamais instauré ça... Je sais pas, j'aime pas ce mot, demi ça fait truc incomplet quoi. Et je trouve vraiment que ça met des barrières... Donc on a jamais insisté sur le demi (...) Je connais des familles où justement ça se passe moins bien, parce qu'ils ont mis ces barrières là ! » (Alexandra)

C'est une stratégie familiale, incluant l'ensemble des membres du foyer recomposé qui semble être dépeinte, et ce, d'autant plus qu'elle oppose leur situation à ce qui se passe ailleurs. Le « on » rend compte de cette dimension collective, à laquelle chacun se doit de contribuer pour maintenir la cohésion familiale.

Dans certains cas, la distinction « frère/sœur » et « demi-frère/demi-sœur » vient même être renforcée par l'adjectif « vrai ». Christophe explique que pour son aînée, Léna est bien « sa vraie sœur, on parle pas de demi ». L'ajout de « vraie » laisse ainsi entendre qu'il y aurait une « fausse » parenté face à des liens « véritables ». De fait, c'est bien dans le lien de sang, bien qu'il soit unilatéral, que se situe cette « vraie » parenté. Les barrières qu'évoquaient Alexandra vont dans ce même sens : il s'agit de gommer l'aspect « incomplet » du lien biologique, pour prétendre s'approcher au maximum du modèle dominant d'une parenté bilatérale exclusive, puisque toute filiation « externe » est ainsi passée sous silence.

Finissons par écouter ce que nous dit Mathieu.

« Entre eux je sais pas, si on leur posait la question de l'extérieur, je sais pas comment ils se présenteraient, je pense qu'ils diraient demi-frères, même s'ils ont pas de lien de sang (...) Pour le coup, Samuel, c'est pour le coup le petit frère de tout le monde, c'est... Voilà! »

Ce qui aurait pu passer pour une rigueur sémantique de sa part, s'avère en réalité particulièrement porteur d'une définition spécifique de la parenté. En effet, s'il corrige le terme de « demi », accolé à une relation fraternelle qu'aucune filiation biologique ne fonde – puisqu'il rappelle l'absence de « lien de sang » –, il passe sous silence « l'exagération » génétique qu'instaure le glissement du « demi-frère » au simple « petit frère ». Il s'agit donc de ne pas attribuer à tort une teneur biologique à un lien purement « social », mais bien d'estomper toute incomplétude des liens du sang. Il semble possible de parler d'un relatif caractère sacré du biologique, qui paraît alors l'emporter sur toute forme de lien créé avant tout dans l'intimité du temps quotidien partagé. La co-résidence dans le même foyer n'est pas une condition nécessaire pour que les demi-frères se vivent comme « pleinement » frères (Cadolle, 2000).

Enfin, la perception de liens « incomplets » susceptibles de s'instaurer au sein de ces nouvelles formes familiales, se retrouve également dans l'usage fréquent du restrictif « que ». Lorsque nous interrogeons Eva sur la manière dont ils présentent leur famille à des inconnus, elle souligne : « si on n'a pas besoin de préciser, on va pas le faire, on va dire c'est QUE le beau-père ou QUE son demi-frère ». Son insistance prononcée sur le « que » laisse penser en filigrane, que nommer la relation telle qu'elle est socialement définie conduirait à décrire des relations bien trop restreintes – comparativement d'une part, à ce

qui s'éprouve dans la sphère privée du foyer recomposé, et d'autre part, aux liens de filiation dominants.

La non-reconnaissance de la place spécifique du beau-parent est également renvoyée par certaines figures extérieures, et est d'autant plus mal vécue par les premiers concernés qu'ils s'investissent au quotidien dans la prise en charge des enfants, tant affectivement qu'éducativement. Anaïs s'insurge :

« Y a des gens mais alors, ils sont cons ! Le grand est épileptique et je l'accompagne chez le neurologue, et il retient jamais, à chaque fois je dois lui ré-expliquer que c'est pas moi la mère, que je suis que la belle-mère. Et du coup, il va aller dire « oui donc ta maman », « non moi je suis la belle-maman », « oui donc ta belle... Enfin la DAME là » »

Le doute sémantique, et la reprise qu'effectue le médecin, semblent nier toute identité parentale à Anaïs, qu'il relègue à un statut similaire à celui d'une presque inconnue.

2.2 – Entre le prénom et « papa-maman », la place du surnom

Si les acteurs de la recomposition familiale se heurtent à la difficulté de désigner les relations inédites de parenté que la remise en couple des parents a provoqué, c'est au cœur même de l'intimité qu'ils éprouvent des difficultés nominatives : comment s'adresser à ces/ses parents ? Se retrouve de nouveau, dans les dénominations, le décalage entre les normes existantes et le rapport intime entretenu à cette forme de parenté nouvelle construite par la recomposition (Déchaux, 2009).

Dans l'ensemble des familles rencontrées, le terme de « papa » ou « maman » n'est jamais utilisé à l'égard du beau-parent. Amélie, qui a du mal par ailleurs à ce que son conjoint s'implique auprès de l'éducation de ses premiers enfants, explique qu'elle a explicitement voulu qu'ils trouvent un surnom pour son conjoint, car il était hors de question qu'ils l'appellent « papa ».

De fait, quand le beau-parent peine à prendre une place de « second » parent, selon la typologie que nous avons esquissée au préalable, l'adresse choisie reste celui du simple prénom – ou, dans certains cas, d'un surnom que l'intégralité des cercles de sociabilité du parent concerné partage.

La logique de l'établissement d'un « petit » nom est double : d'une part, il permet, lorsque la recomposition a eu lieu lors de la prime enfance, de faire instance de référence commune et de preuve de l'instauration d'habitudes quotidiennes : les parents expliquent souvent dans ces situations, comment le surnom, provenant souvent d'une difficulté de prononciation du prénom, est « resté ».

D'autre part, lorsque les enfants sont plus âgés il est soumis à diverses stratégies, et fait l'objet d'une concertation collective : il convient que chacun s'accorde sur le « bon » surnom.

« Alors on a longtemps réfléchi à ça, parce que mon conjoint voulait pas qu'ils l'appellent par son prénom, et moi je voulais pas qu'ils l'appellent papa. Donc il a fallu réfléchir, choisir un surnom... On trouvait pas trop, et puis un jour, je crois que c'est au cours d'un jeu, c'est pépénette qui est venu. Et depuis, c'est resté » (Amélie)

« En fait je voulais qu'ils m'appellent par un petit nom... Parce que je trouve que... (Pause) C'est MA famille. C'est pas mes gamins, c'est pas mes enfants, mais c'est quand même un peu mes gamins. Quand ils sont là, j'ai l'autorité parentale, pour moi, enfin c'est moi qui prends les décisions, enfin pas autant que le papa mais je les garde quand même. Y a un lien qui est plus fort, ils sont ma famille ! Et du coup je trouvais ça, je me suis vraiment battue là dessus, parce que le grand voulait pas me donner un nom au début, et en fait la petite moi c'est Anaïs donc elle arrivait pas à m'appeler Anaïs, elle disait Nanni. Et du coup moi je me suis battue là dessus, pour dire "moi vous êtes importants pour moi", bien avant Axel hein, que je sois enceinte et tout, et... Enfin vous êtes pas obligés de m'aimer mais moi en tout cas j'ai envie que ça se passe bien, qu'on forme une vraie famille, et j'aimerais que... Tu m'appelles... Laura elle m'appelle Nanni, moi ça me fait chaud au coeur, ça me fait du bien" et... Du coup... Du coup ils m'appellent Nanni. Et je trouve ça chouette, parce que ça leur donne leur statut, leur place aussi ! Je trouve, même aux yeux des gens quand on sort, ça fait vraiment... Ouais ! Ca montre le lien plus particulier, je suis pas la maman, je suis pas Anaïs, mais je suis la Nanni quoi, je trouve que c'est une bonne chose d'avoir fait ça (sourit). Parce que je cherchais... Au début mes neveux voulaient m'appeler aussi Nanni et je me suis... Enfin je suis très dans les détails mais... Je me posais la question est-ce que ça doit pas leur rester qu'à eux, ce petit nom là... Et puis bon, des fois ils le disent, à trois ans mon neveu il comprend pas (...) Mais je lui ai déjà expliqué en tout cas ! Tu sais, c'est Hugo et Laura, qui m'appellent comme ça, parce que voilà. (Anaïs)

Le propos d'Anaïs parle de lui-même : le surnom –évoquant par ailleurs d'autant plus une figure maternante qui rappelle la nourrice voire la grand-mère – positionne beau-parent et beaux-enfants. Il lui confère une place parentale, d'autant qu'elle veille à ce qu'il demeure la prérogative de ses beaux-enfants, évitant que ses neveux l'emploient à leur tour. La charge affective et symbolique dont il est porteur lui paraît d'autant plus centrale, qu'elle s'identifie comme parent à part entière – elle peine d'ailleurs à formuler autrement le fait qu'ils « soient un peu (ses) gamins » - et assume des tâches parentales auprès d'eux.

Or, cette attribution d'une place spécifique, conférée par les termes utilisés, est d'autant plus mise en exergue qu'un enfant commun du couple redistribue les cartes. En effet, cet enfant sera amené, de manière plus évidente car sera encouragé dans cette direction – sans que cela suscite les interrogations des adultes -, à appeler « papa » ou « maman » celui qui est le beau-parent pour les enfants des précédentes unions. Mathieu s'interroge : « je me dis que le système linguistique quand même, c'est marrant. Parce que Samuel, il sait plus trop par moments ! Mes enfants m'appellent papa, Kevin et Britney m'appellent Mathieu, donc lui il alterne entre les deux du coup (rire) ».

Eva se fait l'écho de cette complexité chez les plus petits, qui vient alors rappeler les différences filiales :

« En fait il avait pas compris que c'était Jonathan qui allait être papa donc y a eu des petites questions comme ça... Il voulait que son petit frère aille chez son papa, on lui a dit bah non c'est pas son papa, donc il va pas venir avec toi, enfin voilà y avait des petites confusions comme ça,...) y a des fois aussi où il se trompe parce qu'il va parler au petit et il va lui dire, il l'appelle des fois papa Jojo, parce qu'il sait que Luca va appeler son père papa, et puis lui il l'appelle Jojo... ».

3 – A la recherche de repères : une réflexivité accrue des pratiques et des liens

La question d'un choix, que l'on peut qualifier de réellement stratégique à la lumière de ce que nous ont dit les protagonistes de la recomposition, constitue une première illustration d'un « bricolage » individuel qui s'opère pour tenter d'établir des repères à leurs actions. « Livrés à eux-mêmes pour y répondre, les individus sont contraints de négocier comme autant de questions personnelles leurs places respectives au sein de l'univers symbolique de la parenté » (Théry, 2001). La perception de familles « incomplètement institutionnalisées » (Cherlin, 1978) voire en partie anomiques car dépourvues de normes et de rôles clairement définis, contribuent à ce que les individus réfléchissent avec plus d'acuité à leurs pratiques quotidiennes au sein de la sphère familiale. Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette « nécessité » réflexive et cette rationalisation des liens familiaux pour ces formes de familles contribuent à une certaine homogénéisation sociale des pratiques, car l'explicitation de ces dernières et des identités parentales relèvent davantage du registre normatif en vogue dans les classes moyennes et supérieures (Brunet et al., in Martin, 2015). De fait, l'inédit de la situation consécutive à la recomposition conduit l'ensemble de ces protagonistes à se rapprocher de ces normes parentales.

Une double logique est alors en œuvre : au cœur du foyer privé, il s'agit de rationaliser et d'objectiver les pratiques et les liens ; mais c'est aussi à l'extérieur du domicile familial que s'opère cette formulation et recherche de repères : il s'agit de partager les expériences de recomposition pour s'assurer que les décisions prises, les pratiques et modes de vie sont les « bons ».

3.1 – Rationalisation des pratiques familiales

De manière générale, le couple cherche aujourd'hui de plus en plus des indices de sa normalité, notamment auprès de psychologues et autres thérapeutes (Déchaux, 2009). Le recours à des conseillers conjugaux ou psychologues a souvent été mentionné par nos enquêtés, sans réelle distinction d'appartenance sociale par ailleurs. Or, souvent consécutif à la séparation et poursuivi pendant la recomposition, il révèle la nécessité pour les protagonistes d'obtenir des clés de compréhension de ce qu'ils vivent et de chercher des codes sur les attitudes et comportements à suivre.

Alexandre nous a ainsi raconté que les difficultés qu'il rencontre avec sa compagne, qui peine notamment à penser la place de ses deux belles-filles, ce qui se ressent dans leur couple, les a conduits tous les deux à consulter des psychothérapeutes. Si, dans son cas, il motive ses consultations par la recherche de développement plus personnel, il finit par avouer que celles-ci lui offre aussi un cadre de mise à distance de son vécu au sein de sa famille :

« - Vous me parliez de vos doutes tout à l'heure, vous avez l'occasion de les partager, ou vous les gardez plus...
-Non j'ai tendance à gérer tout seul, après je vois un psy. Enfin, c'est plus pour du développement personnel hein, tout ça. Mais ouais du coup ça arrive d'en parler un peu (...) Véro elle, elle est suivie pour tout ça hein, justement ; et je sens que y a du mieux, qu'elle évolue dans le bon sens (...) Et puis moi, ça m'a aussi appris à pas prendre personnellement tout ça, ce qu'elle dit vis-à-vis de mes filles, c'est pas vraiment contre elles ni contre moi quoi. Ca m'a permis de le comprendre »

S'il ne s'encombre pas de précautions pour dire que sa compagne est clairement « suivie », en lien direct avec leur situation familiale, c'est aussi parce qu'atténuer son propre besoin de repères et d'une forme d'aide extérieure demeurent moins communément admis pour les hommes, notamment parce qu'il est attendu dans la socialisation masculine qu'ils trouvent leurs propres ressources tout en dissimulant leurs émotions. Toutefois, il finit par apprécier la prise de recul que lui offre le contexte thérapeutique.

D'autres de nos couples cherchent également des solutions, mais de manière plus collective, auprès de conseillers conjugaux. Il n'est pas rare que l'ensemble du propos recueilli en entretien soit parcouru de références psychologiques voire psychanalytiques : Valérie s'attarde longuement sur les « projections » de chaque parent selon le sexe de l'enfant par exemple.

De fait, il semblerait qu'une posture compréhensive et réflexive soit explicitement recherchée par nos protagonistes pour saisir ce qui se déroule dans leur intimité familiale. En quelque sorte, elle semble faire écho à ce qui se joue dans les procédures d'adoption ; pour « devenir » ce futur parent, déconnecté de toute consanguinité, ce processus pousse les candidats à expliciter clairement leurs représentations et définitions du parent (Brunet et al., in Martin, 2015). Or, c'est peut-être bien cette même conscientisation poussée des représentations de la parentalité qui est recherchée par les membres du couple recomposé, confrontés à une situation où le quotidien partagé et les relations de parenté perdent de leur évidence.

Par ailleurs, cette prise de recul réflexive sur leurs pratiques et attitudes parentales se retrouve dans une communication accrue entre le duo conjugal. Cette dernière est parfois abandonnée par l'un des membres du couple, dès lors qu'elle est perçue comme inefficace. Toutefois, cette lassitude, essentiellement féminine devient progressive, et n'est pas systématique. Bien souvent, elle est articulée à une prise en charge des tâches parentales qui reste très majoritairement le fait de la femme, leur conjoint étant très peu présent – ne serait-ce que physiquement- au sein de la sphère domestique.

De manière générale, on sait que les processus de discussions et de négociations divisent les hommes et les femmes ; ces dernières tendent à être plus exigeantes en matière de communication intime tandis que les hommes utilisent davantage la fuite silencieuse (Kauffmann, 2003). Toutefois, la grande majorité de nos couples décrit l'importance des mises au point qu'ils effectuent, notamment pour progressivement savoir placer le curseur quant à l'attitude du beau-parent. La plupart du temps réalisée hors présence des enfants, les conjoints cherchent une approbation de leur partenaire sur l'attitude suivie, à l'instar de Yoann s'enquérant auprès de Mélanie, surtout les premiers temps, sur sa posture : « j'ai bien fait de lui dire ça ? J'ai eu raison de me fâcher là ? ». A l'inverse, lorsque le parent désapprouve l'attitude du beau-parent, il tâche également de lui faire savoir.

« - Si vous avez l'impression que votre conjoint ne se comporte pas comme vous l'attendriez avec vos enfants, vous réagissez comment ?
- On en parle dans ce cas, on prend le temps... Je reprends avec lui en fait, à la fin de la journée par exemple, on revient sur ce qui s'est passé et on voit comment on pourrait ré-ajuster. Par exemple si je trouve qu'il a été trop sévère, je lui rappelle, qu'il est petit et qu'on peut peut-être pas trop lui en demander ! » (Eva)

Kauffmann recensait cinq types de communication conjugale, le 5^{ème} type se rapportant aux tentatives d'analyse de la relation elle-même, bilans et éventuelles réformes. S'il demeure celui le plus mis en valeur par les médias, il s'avère être la forme de discussion la moins répandue, entre autre parce qu'il heurte aussi l'idée que les relations doivent aller de soi (Kauffmann, 2003).

« On dit souvent avec Anne-Charlotte, quand on discute, qu'on est quand même pas parti sur les meilleures bases possibles hein (rire). Entre les enfants, le couple qui doit gérer ça, les séparations récentes et la gestion des anciens conjoints. On a démarré avec de sérieux handicaps hein ! » (Stéphane)

Or, il semblerait que le contexte de recomposition légitime davantage que les relations interindividuelles qui ne relèvent pas tant d'une évidence, et conduise à un recours accru à ces « mises au point » et bilans, notamment en matière de relation conjugale, mais également dans l'optique d'ajuster les attitudes (beau-)parentales. Dans certains cas mêmes, la prise de distance offerte par le seul statut de « beau-parent » est perçue comme ressource, car permet une posture objectivante.

« Finalement l'amour c'est terrible, parce que ça aide pas à être objectif. Moi je vois avec mon grand, je laisse passer des trucs... Alors que Kevin, jamais je pourrais supporter ça. Donc finalement pour l'éducation ça a pas toujours du bon l'amour (rire). Parce que Ludivine (sa conjointe) pareille, elle peut pas avoir ce recul là vis-à-vis de ses enfants ». (Mathieu)

Ainsi, son propos laisse entrevoir que la teneur différente de l'affection vis-à-vis des beaux-enfants, permet une plus grande objectivité à leur égard, que l'amour filial n'offre pas.

En parallèle de ce qui se joue au niveau du couple, c'est à l'égard des enfants qu'un effort de rationalisation et d'objectivation des liens est donc également réalisé.

D'une part, il s'agit de trouver des repères de compréhension des attitudes beau-parentales. Celles-ci sont véritablement perçues comme se traduisant dans un processus quasi « expérimental », se définissant à « tâtons, par essais-erreurs ». De fait, lorsque la relation semble s'établir sans trop de peine entre le beau-parent et le bel-enfant, ce sont des compétences relationnelles, voire professionnelles qui sont invoquées par le parent d'origine – et parfois même par le beau-parent – pour justifier une telle qualité relationnelle.

Mélanie et Yoann expliquent conjointement à ce propos que Yoann « aime bien les enfants » de manière générale, ce qui éclaire son aisance vis-à-vis de son beau-fils Yanis. Younes et Tatyana quant à eux, invoquent sa qualité d'éducateur et sa fréquentation de jeunes. Écoutons la jeune femme: « *je vois qu'il s'en occupe bien, qu'il savait quand même s'y prendre avec Dimitri. Il a l'habitude d'être avec des jeunes aussi, donc c'est plus facile pour lui* ».

Ainsi, tout conduit à rationaliser ce qui apparaîtrait comme un « savoir-faire » relationnel ; car il semblerait qu'il convient d'objectiver pourquoi tout « se passe plutôt bien ».

Par ailleurs, les entretiens ont fait émerger une comparaison récurrente de la relation beau-parent/bel-enfant à celle pouvant lier un oncle ou une tante avec ses neveux. Or, cette mise en perspective permet de nouveau d'explicitier sous une autre forme cette relation familiale inédite, en la ramenant à quelque chose de connu et de plus communément partagé, dans toute forme de configuration familiale.

D'autre part enfin, il s'agit de ré-expliciter ces nouvelles formes de parenté, notamment à l'égard du jeune enfant issu de la séparation. L'annonce d'une nouvelle naissance peut conduire à ce travail de ré-objectivation des liens. L'objectif premier revendiqué par les adultes n'est toutefois pas cette ré-explicitation des liens, qui plus est quand la cohésion familiale est recherchée mais s'avère plus fragile. Ainsi, il s'agit avant tout de préparer à l'arrivée d'un bébé, les supports écrits étant utilisés par certains de nos parents. « *J'avais pris deux B.D. aussi pour parler de, pour apprendre à comment... Parler de l'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur.* » nous raconte Julien, tout comme Amélie qui avait « utilisé des livres, pour savoir comment préparer à la naissance d'un bébé » ou Anaïs « qui avait lu des bouquins de psycho là-dessus, pour savoir comment faire ». Ces quelques citations laissent entrevoir de nouveau l'idée d'une compétence requise pour appréhender tout changement familial.

Toutefois, le récit de certaines incompréhensions de la part des enfants suite à l'annonce de la grossesse, amène parfois à rappeler les places et les liens de chaque membre du foyer recomposé.

« Nan c'est moi qui lui ai expliqué, parce qu'il a dû avoir une question autour de, mais elle c'est qui ? C'est la maman de qui ? Comment ça se passe ? Et je lui avais dit bah non effectivement y a ta maman, et là c'est la maman d'Antonin. Ta maman elle est là-bas à Lyon, et ici tu viens juste un week-end sur deux (...) Il est pas revenu dessus depuis donc je pense qu'il a compris certaines choses effectivement.

- Du coup vous aviez du lui expliquer, que ce ne serait pas la même maman, qu'Antonin ça allait être son demi-frère ?

- Non, d'autant qu'alors là, alors ça, ça m'a beaucoup posé questions. Parce que effectivement dans les deux B.D. en question en fait, on parle de petit frère ou de petite soeur, et j'ai jamais su quels termes utiliser sinon ceux du livre en question, pour dire "bah voilà c'est la naissance d'un petit frère" et c'est tout. De la même manière qu'on parle du papa et de la maman... Et j'ai jamais réussi... Alors des fois je réussissais à subtiliser le mot de maman en disant Lucie pour essayer de mettre Lucie à sa juste place aussi et sa maman à sa juste place aussi. » (Julien)

Les mots de Julien laissent entrevoir l'absence soudaine de repères pour requalifier la spécificité de ce qui vient se jouer autour de la naissance. Bien qu'il révèle ses doutes, force est de constater que l'objectif premier reste la ré-objectivation – et le respect – des places de chacun.

3.2 – A la recherche de points de comparaison

De fait, nous avons pu voir que ce premier travail de rationalisation des places, droits et devoirs respectifs au sein du foyer recomposé, se manifeste dans diverses dimensions. Toujours est-il qu'une méconnaissance de cette situation inédite, demeure sous-jacente à cette ré-explicitation fréquente de ce qui se joue dans l'intimité familiale. Julien, lorsqu'on l'interroge sur le moment de la rencontre entre son fils et sa nouvelle compagne justifie ainsi ses inquiétudes :

« - Vous appréhendez ?

-Oui. Oui, oui, énormément, parce qu'on savait pas comment ça se passerait. C'était une situation qu'elle avait pas imaginé, même pour elle non plus, donc c'est pas évident ».

Il s'avère en effet plus rare de s'envisager belle-mère que de se projeter mère, et l'idée d'une situation « qu'elle n'avait pas imaginée » est susceptible de plonger dans l'incertitude les acteurs : l'absence de projections préalables peut s'avérer déstabilisante.

Le registre d'absence « d'expérience » est également présent à d'autres reprises chez certaines personnes rencontrées, qui soulignent « ne pas avoir eu cette expérience » au préalable. Rappelons pour commencer ce que nous évoquions dans la présentation de notre démarche d'enquête : si nos appels à témoins sur les forums de discussion réservés aux « familles recomposées » n'a pu aboutir, c'est notamment parce que l'objectif premier recherché dans ceux-ci est le partage d'une expérience commune. Or, il s'avère que cette

confrontation à d'autres expériences similaires se retrouve implicitement dans la situation même d'entretien, pour ceux ayant accepté de coopérer.

Par ailleurs, parmi nos répondant.e.s, la recherche de comparaison à des configurations familiales semblables est parfois clairement explicitée. Elle reste davantage l'apanage des femmes toutefois – là encore parce que la parole entourant les questions relatives à la sphère intime et familiale circule davantage entre les femmes que les hommes (Cresson, 2006 ; Rozée et Mazuy, 2012).

« J'ai un collègue avec qui on échange pas mal parce qu'il est vraiment exactement dans le même schéma de famille recomposée, euh... Enfin lui il est vraiment dans le schéma de Christophe, sa compagne comme moi. Elle est plus jeune aussi, donc des fois justement j'aime bien papoter avec lui, parce qu'en fait c'est la vision d'un homme qui pourrait être Christophe, donc ouais un peu avec lui » (Lucile)

L'exemple de Lucile illustre la nécessité de confronter ce qu'elle vit à des expériences similaires. Parfois même, c'est clairement une manière de « checker » l'évolution de la situation, pour reprendre l'expression de Valérie, qui « checke auprès de sa meilleure amie », elle-même enfant issue de la recomposition. Il s'agit avant tout de trouver une forme d'approbation et de validation des décisions prises concernant les attitudes parentales et beau-parentales à adopter.

De fait, les hommes ont également tendance à s'appuyer sur des expériences de leur entourage.

« La famille recomposée c'est une richesse après euh c'est une richesse, c'est une force et puis c'est bien pour ... Quand tout va bien hein quand, si c'est dans les couples recomposés où les, il y a des tensions, y a des gueguerres avec les... Moi j'ai des amis qui ont, qui ont des familles recomposées et puis c'est difficile avec, ou même ma soeur par exemple avec sa fille ; son beau père, « c'est pas mon père, il me dit de faire de faire ça donc voilà... » moi j'ai pas ce problème avec lui même s'il le pense je lui ai dit hein... Dimitri tu peux penser plein de choses, tu peux m'en parler mais voilà il y a des limites à ne pas dépasser » (Younes)

Notons pour commencer, que Younes, par sa socialisation professionnelle, est souvent amené à expérimenter et encourager une communication intime. On peut comprendre qu'il puisse être davantage disposé à admettre comparer sa propre situation à celles similaires dans ses cercles de sociabilité. Toutefois, plus que de réels points de comparaison, il s'agit de figures repoussoirs, permettant d'appuyer le succès personnel de sa recomposition familiale.

Conclusion

Meulders-Klein (in Théry, 1995) écrivait : « si importants que soient dans les faits le sentiment moral et les devoirs de conscience, ils demeurent impuissants lorsqu'ils ne sont pas communément partagés (...) a fortiori lorsqu'il s'agit de définir (...) les droits et les devoirs respectifs des individus et de l'Etat ».

Or, c'est bien ce qui semble se jouer dans le décalage éprouvé par les membres de la recomposition entre ce qu'ils vivent dans l'intimité de leur foyer, et le regard que leur renvoie l'extérieur. Par ailleurs, la recherche d'un système propre de normes et de repères sur lequel appuyer leurs actions et décisions, laisse entrevoir ce décalage entre les défis pratiques auxquels ces familles en plein essor sont confrontées, et l'absence de repères et représentations positives communément partagées. De fait, ce phénomène s'inscrit pleinement dans un mouvement plus global de « psychologisation » de la norme (Déchaux, 2014), qui perd de son extériorité et n'est plus incarnée dans des institutions. Cette tendance s'éprouve particulièrement dans le processus de recomposition.

Force a été de constater que, si dans la pratique, ces familles mettent en œuvre des comportements dénotant avec les représentations véhiculées par le modèle dominant d'une biparentalité exclusive, le rappel fréquent à la filiation biologique vient dénoter. Martial soulignait comment les protagonistes institutionnalisent leur famille en créant artificiellement de la consanguinité, lorsqu'ils perçoivent comme inceste toute relation sexuelle entre les membres de la recomposition pourtant non liés biologiquement (Martial, 2003). N'est-ce pas en partie la même logique qui se joue lorsque tout est réalisé dans l'optique de gommer l'unilatéralité du lien de sang créée par la naissance d'un enfant du nouveau couple ?

L'ensemble de ces ambivalences normatives, en relation avec la multiplicité des statuts de filiation en famille recomposée, est susceptible de déborder le simple cadre cognitif que constituent les injonctions familiales et parentales. N'ont-elles pas en effet des répercussions plus identitaires ? Comment s'articulent alors les différentes identités des protagonistes de la recomposition ? Le « je » est-il absorbé et entâché par le nous ? L'idéal de la famille relationnelle est-il pleinement maintenu ?

Partie 4

RECONFIGURATIONS IDENTITAIRES SOUS TENSIONS ?

« Qu'est ce qui permet le mieux de dire qui vous êtes ? ». A cette question, 86 % répondent en citant la famille, et pour 76 % il s'agit même de la première référence identitaire citée. Quand bien même les individus sont célibataires et sans enfants, mentionner la famille reste le fait d'une large majorité (Houseaux, 2003).

On comprend donc l'importance de la famille comme véritable pilier des identités. Toutefois, au-delà de la seule mention de sa sphère familiale pour dire qui l'on est, c'est une forme d'« injonction identitaire » à laquelle on associe la famille. En effet, elle doit demeurer un cadre d'épanouissement individuel, et de réalisation de son identité personnelle (de Singly, 1996 et 2000) - ce dernier aspect nous concernera moins. Parler d'identités et de re-configurations identitaires - il ne s'agit pas d'unifier le concept sous un angle essentialiste – nous permet ainsi d'approcher la manière dont sont articulés les différents rôles familiaux : comment nos protagonistes de la recomposition les endossent-ils et se les approprient-ils (Samuel, 2008) ? Quels rôles sont davantage mobilisés pour se définir soi-même avant tout, mais également pour être désigné par autrui ?

Ce sont donc les registres d'identification et les significations conférées à chacun de leur rôle qui nous intéresseront ici. De fait, la famille recomposée semble offrir un cadre en partie déstabilisateur : un réel désarroi émerge face à l'ébranlement de notions fondamentales pour le sentiment identitaire que sont la famille et la parenté (Théry, 1995). Ce désarroi est-il uniformément partagé ? Dans quelles configurations, et pour qui s'avère-t-il plus prononcé ?

Nous tâcherons d'apporter des premiers éléments de réponse à cette question, en nous attardant sur trois dimensions. Avant toute chose, l'identité conjugale semble source de nouveaux défis issus du contexte familial spécifique : il s'agit d'une part de composer avec la figure de l'« autre » - à comprendre comme l'ancien conjoint. L'expression familière est volontairement retenue, d'une part parce qu'elle est parfois employée par nos répondant.e.s, et d'autre part parce qu'elle permet de rendre compte des tensions dont ce personnage extérieur est porteur. Par ailleurs, dans le prolongement des difficultés que suscite ce protagoniste plus ou moins omniprésent, il s'agit de trouver un appui à cette identité conjugale déséquilibrée ; l'enfant commun du couple peut-être envisagé comme point de rééquilibrage. D'autre part, les enfants nés des précédentes unions apparaissent parfois comme concurrençant la relation conjugale ; la distinction des sphères parentales et conjugales n'est pas sans poser problème. Comment peut émerger un « nous » conjugal relativement stable ? Dans un second temps, il s'agit de revenir sur le rôle intégrateur joué – ou non - par la parentèle. Dans quelle mesure celle-ci peut-elle contribuer à un « nous » familial renforcé ? D'autre part, quel « nous » fraternel existe-t-il d'après les dires des parents interrogés ?

Enfin, on s'attardera sur les réaffirmations identitaires pouvant s'opérer à l'issue de la naissance notamment, en observant plus précisément le cas spécifique d'une figure familiale de ces recompositions : la belle-mère devenue mère pour la première fois dans ce nouveau couple. L'incertitude autour d'une identité beau-parentale – qui s'avère souvent variable - semble souffrir d'une confrontation à l'imaginaire d'une identité maternelle a contrario d'autant plus stable qu'elle s'ancre dans le corps féminin. Or, ce décalage conduit à une forme de revendication identitaire génératrice de « sous-systèmes » familiaux au sein du foyer.

Et si, en fin de compte, l'idéal de la famille « relationnelle », comme lieu d'épanouissement de relations interpersonnelles positives, enrichissantes, et fondatrices d'identités collectives n'entâchant pas une identité plus singulière, n'était-il pas parfois bien mis à mal dans ces contextes ?

1 – Refaire couple

« - C'est un mémoire, c'est ça ? Une thèse ?
- Oui c'est un travail dans le cadre d'un mémoire de Master 2. Mais en fait il amorce une recherche que je veux poursuivre en thèse après.
- Mais sur quoi ? Sur les difficultés que le couple rencontre ? » (Alexandre)

L'échange qui précède l'entrée formelle en entretien révèle les enjeux nouveaux auxquels semblent confrontés les couples recomposés : la situation de recomposition semble nécessairement amener des « difficultés ». Le défi est alors de taille. En effet, les attentes à l'égard de la vie conjugale sont d'autant plus fortes que le couple est investi d'enjeux identitaires forts. Le couple est devenu si important qu'on ne tolère plus qu'il ne soit pas un succès, et que l'issue est recherchée dans une nouvelle expérience (Déchaux, 2009). Par ailleurs, il doit contribuer à construire l'identité personnelle, à travers une relation conjugale devant placer le curseur entre le « je » et le « nous » en train de se former, de manière satisfaisante pour les conjoints (De Singly, 1996).

Parmi les personnes rencontrées, plus d'un tiers des enquêté.e.s – les femmes un peu plus que les hommes - évoquent des périodes de séparation depuis leur remise en couple, ou disent y avoir pensé. Dans certains cas, c'est même la présence de l'enfant commun qui semble venir justifier le maintien de la relation aujourd'hui, plus que la teneur des sentiments conjugaux, et ce, notamment dans les milieux les moins dotés.

Quels sont alors les éléments sous-jacents aux propos que nous avons pu recueillir, justifiant que la solidité, et la constitution d'une identité conjugale paraissent plus complexes lorsque le couple est dit recomposé ?

1.1 – La figure de « l'Autre »

Si nous avons pu évoquer l'influence différenciée jouée par le parent d'origine extérieur au foyer, dans la constitution d'une attitude beau-parentale notamment, il semblerait que ce personnage-là vienne surtout interférer dans l'identité conjugale en train de se constituer.

Son (omni)présence semble se manifester à un triple niveau : l'« Autre » semble garder main mise sur la vie de son ex-conjoint, rendant alors d'autant plus complexe l'arrivée d'une tierce personne ; par ailleurs, il vient parfois freiner la communication conjugale au sein du nouveau couple. Enfin, à travers l'enfant déjà présent notamment, il vient rappeler au « nouvel » arrivant, qu'il est justement « second » dans la vie de son partenaire.

Ce sont essentiellement des femmes qui soulignent l'impression d'une interférence de l'ex-compagne dans leur vie. Là où elle est ordinairement renvoyée à sa place parentale, les répondantes évoquant « la mère des enfants », elle reste « l'ex », notamment lorsqu'elle semble s'immiscer dans la nouvelle vie du couple.

« Bah quand je suis arrivée j'avais quand même beaucoup de mal avec le fait que son ex ait encore les clés de l'appart, qu'ils pensent à partir ensemble en week-end pour le bien de la petite – mais pour le bien de qui en fait hein ? Enfin voilà tout ça, ça a fait que c'était compliqué quoi »
(Valérie)

La symbolique des clés du logement, bien qu'elle ne s'y soit jamais présentée, manifeste du maintien d'une relation antérieure, et semble entamer la prétention au recommencement pour le nouveau conjoint.

Dans certaines situations, l'éloignement géographique à l'issue d'un déménagement est souvent perçu d'autant plus positivement que les conditions matérielles ne semblent plus réunies pour permettre cette potentielle interférence. En parallèle de cette distance effective, les nouveaux partenaires cherchent souvent à tenir éloignés physiquement l'ex-conjoint.

« Je lui ai demandée, à ce qu'elle ne rentre plus dans la maison quand elle vient récupérer les enfants. Je ne voulais plus qu'elle rentre chez moi, elle faisait le tour de la maison pour voir comment c'était !!! Donc j'ai demandé à mon ami qu'elle ne rentre plus. Les enfants elle les récupère dehors, ils viennent à la voiture, et c'est tout ». (Anaïs)

Ainsi, pour Anaïs, c'est son propre espace domestique qu'elle doit se réapproprier : bien qu'il s'agisse du nouveau logement familial, le choix du « chez moi » semble laisser entrevoir un sentiment de dépossession dès lors que la figure du passé conjugal de son conjoint s'en approche de trop près. Il est assez significatif de constater qu'une telle logique ne s'est retrouvée que dans le discours des femmes ; d'une part, on peut faire l'hypothèse que l'immixtion des « ex » est davantage le fait des femmes que des hommes. D'autre part, il convient de rappeler que le foyer domestique reste le lieu symbolique de pouvoir des femmes ; l'enjeu de préservation de cet espace de toute forme d'intrusion est alors renforcé.

En parallèle de cette présence effective de l'ex-conjoint, il s'avère que son ombre continue de planer, notamment dans la liberté de certaines discussions conjugales. Certains couples semblent envisager comme terrain glissant toute évocation de l'histoire passée et de la relation qui continue de se maintenir –quelle qu'en soit la teneur- du fait des enfants.

Amélie raconte comment son conjoint réagit vivement lorsqu'elle évoque Philippe, son ex-mari : *« il aime vraiment, vraiment pas quand j'en parle, il vaut mieux éviter. Après si Nolwenn vient lui parler de son papa, il l'enverra pas balader hein, mais il aime pas trop »*.

De fait, il s'agit de savoir où placer le curseur :

« Bah c'est pas toujours évident d'impliquer les nouveaux compagnons, nouvelles compagnes à cette hauteur-là. Parce que entre ce qu'on peut partager simplement, et jusqu'où on peut partager c'est pas facile... Après... Voilà, on en parle très simplement, y a des choses dont je lui fais pas part du tout, et puis y a d'autres choses dont on parle un peu plus. » (Julien)

« Je sais jamais, à quel point je peux lui donner mon avis sur ce qu'il me raconte autour d'Ariane. Je veux pas entâcher non plus l'image, ou avoir l'impression d'essayer de le liguier contre elle, mais y a des choses, où elle attaque clairement Ben. Et là moi j'ai la position délicate de me dire que de toute façon il va penser que je suis pas objective parce que c'est un peu la « rivale », mais en même temps je veux pas qu'il se laisse bouffer... Et je veux qu'il puisse m'écouter aussi. Donc c'est toujours trouver le bon dosage. Ca reste la mère de sa fille en plus. » (Mathilde)

Les deux propos laissent percevoir ces hésitations dans la communication conjugale, pour savoir le « bon dosage » et « jusqu'où » pouvoir intervenir. La transparence semble rendue d'autant plus difficile que l'ex-conjointe demeure une figure parentale qu'il faut préserver.

Or, cette place parentale est sans cesse rappelée par la présence des enfants issus de cet ancien couple.

« C'est vrai que y a eu un peu de jalousie, pour elle comme pour moi... Faut dire que c'est pas évident aussi, de se retrouver avec le miroir de l'autre (rire). Un peu dans le caractère déjà, mais ne serait-ce que physiquement ! Ma fille c'est sa mère en miniature... Donc je comprends que ma compagne ait eu du mal avec ça, comme moi j'ai du mal parfois à voir l'ex de ma chérie quand je regarde Gaël » (Stéphane)

Ainsi, lorsque l'identité conjugale semble plus difficile à instituer, nos protagonistes, à l'instar de Stéphane, vont insister sur le fait que l'enfant de l'union précédente garde une partie de la culture, de la personnalité, et même du physique de l'autre. Une recherche menée auprès de personnes séparées avait souligné cette difficulté pour ces dernières à aller de l'avant lorsque les enfants rappellent autant cette figure de l'autre (Décoret, 2001). Or, cette difficulté est susceptible de s'étendre au nouveau conjoint.

Cette « piqûre de rappel » peut également conduire à la sensation de « demeurer la seconde ». Valérie est catégorique sur ce point : « *c'est imaginer qu'y ait pas eu d'enfants... Bah la personne qui est un père, avec un enfant, un conjoint qui arrive, sans autre enfant en commun, ça doit être beaucoup plus difficile. Celui qui arrive sera toujours celui qui arrive... En dernier...* ». Le défi est alors de parvenir à se faire sa place, tant au niveau de son couple que de la famille précédemment constituée bien que dissolue.

Valérie laisse déjà entrevoir le rôle que vient jouer la naissance d'un enfant commun dans l'instauration de cette place ; certaines des femmes rencontrées revendiquent même en partie projeter une grossesse, pour rééquilibrer sa place face à l'ex-compagne.

« *J'ai toujours l'impression d'être la seconde. C'est bête hein mais je me sens pas la « vraie ». C'est aussi pour ça que j'en veux deux* » (Anaïs)

« *C'est peut-être un peu idiot mais... Bien sûr que je veux un enfant de toute façon, mais en plus j'ai l'impression que ça me remettra un peu à égalité... C'est horrible dit comme ça, mais Ariane reste celle avec qui il a vécu ça, le fait d'être papa... Et quoiqu'il arrive ce sera avec elle qu'il aura partagé ça en premier. Mais je me dis que je me sentiraïs moins comme... Je sais pas... Lésée entre guillemets, quand on aura notre bébé...* » (Mathilde)

Cette logique de « rattrapage » de l'« Autre », à travers la naissance d'un enfant commun, est d'autant plus significative que Mathilde comme Anaïs, en cours d'entretien, ont bien souvent décrédibilisé l'ancienne relation conjugale de leur partenaire, et par extension, la naissance de leurs enfants, systématiquement présentée comme un « accident » et non pas un réel désir et projet conjugal. Rappelons qu'une des significations idéales-typiques conférées à la naissance renvoyait à une logique de stabilisation conjugale. Dans le cas des deux femmes, cet objectif est poussé plus loin puisqu'il semblerait que ce soit un potentiel bébé à venir qui vienne pleinement appuyer leur identité conjugale.

1.2 – Les enfants concurrents de la relation conjugale ?

Aujourd'hui, les conjoints souhaitent profiter plus longtemps de leur vie de couple sans enfant, ce qui conduit par ailleurs à repousser la programmation d'une naissance (Régnier-Loilier, 2007). Or, en contexte de recomposition, la présence d'enfants issus d'unions précédentes est susceptible de venir concurrencer la relation conjugale ; l'enfant de l'autre est parfois perçu comme gêneur (Segalen, 2010).

Si cette idée n'a jamais été formulée par nos répondant.e.s, ces derniers ont toutefois insisté sur la fréquence des désaccords autour des enfants. Amélie estime à 70 % des conflits et tensions avec son nouveau conjoint provoqués vis-à-vis de ses premiers enfants. Or, les risques de séparation augmentent avec la fréquence des désaccords déclarés (Beaujouan, in Régnier-Loilier, 2016) et la présence de beaux-enfants tend à être perçue comme une source supplémentaire de conflits.

Cette conflictualité a atteint son paroxysme dans le cas d'Alexandre expliquant que c'est cela qui les a certainement conduit à une séparation temporaire : « *moi je protège mes filles tout le temps quoi ! Parce que je ne peux pas accepter qu'elle les attaque ! Mais j'ai senti mes filles attaquées et j'ai réagi super violemment quoi, au point de se séparer* ».

La spécificité des propriétés socio-culturelles des couples de notre échantillon explique peut-être en partie comment nos acteurs disposent de ressources suffisantes pour mettre en œuvre diverses stratégies de préservation du couple.

Adoptant, peut-être, une attitude appliquée à l'ex conjoint, le beau-parent peut chercher à « prendre sur soi » et passer sous silence ce qui dérange concernant les enfants, de même que le parent d'origine va faire preuve d'une plus grande prudence lorsqu'il reproche à son partenaire ses réactions vis-à-vis de ses enfants.

« - *C'est arrivé que les filles manquent de respect à Véro ?*
- *Ouais.*
- *Vous le gérez comment ?*
- *J'interviens, inadmissible. Inadmissible.*
- *Et c'est arrivé que vous ayez eu l'impression que Véro ne se comporte pas comme vous l'auriez aimé avec les filles ?*
- *Tout à fait.*
- *Et vous intervenez aussi ?*
- *Ouais, mais c'est plus délicat en fin de compte, parce que... C'est-à-dire que c'est quasi ce qui a failli nous amener au divorce quoi... » (Alexandre)*

S'il ne s'embarrasse pas de précautions à l'égard de ses filles, c'est notamment parce que la posture éducative qu'il incarne va de soi. A l'inverse, la fragilité supposée de leur couple peut amener à euphémiser les reproches à effectuer, puisqu'il avoue que « c'est plus délicat ». Les enjeux affectifs s'en trouvent différenciés.

On peut tout à fait imaginer par ailleurs que la posture beau-parentale type de « parent censuré » s'inscrit pleinement dans cette logique de préservation du couple, certains allant chercher l'aval de leur compagnon sur l'attitude à suivre. Si on n'apparaît pas comme « le bon parent » le risque semblerait alors de devenir un « mauvais » conjoint...

Enfin, il s'agit de maintenir un espace à soi, protégeant l'identité conjugale ; une vie de couple en dehors des enfants est maintenue (Clément et Bonvalet, 2006). L'expérience passée, ayant abouti à un échec de la relation conjugale, est alors perçue comme ressource.

« *La maman devient plus maman que femme, on s'oublie complètement en tant que femme, on est que dans la logistique sur tout, et je pense que ça de toute façon, il faut... C'est toujours facile à dire hein, mais si on se maintient pas des moments de couple, c'est mort quoi !*
- *Vous aviez peur justement de ça ? Que ça se reproduise ?*
- *Ah bah ouais, ouais, ouais... Du coup moi j'ai été vigilante à ça, rester femme quoi » (Alexandra)*

La plupart des thérapeutes familiaux convergent vers cette idée que la recomposition ne fonctionnera que si le couple travaille ensemble à résoudre les problèmes, et instaure des barrières autour de lui (Théry, 1995). En dehors de ces moments de couple que l'on cherche à préserver, il s'agit pour le duo conjugal de « faire front » ou « faire bloc », pour reprendre les expressions de Stéphane et Mathieu, dans une posture éducative similaire. Une double logique est à l'œuvre : il s'agit de faire figure de nouveau duo parental tant face aux enfants directement, que face à ce que prône en matière d'éducation le parent extérieur au foyer.

2 – Une ou des fratries ?

2.1 – Le rôle de la parentèle

Parmi les nombreuses injonctions adressées aux parents, se situe l'exigence d'un traitement équitable et juste de l'ensemble de la fratrie. Or, celle-ci constitue en partie un écueil en contexte de recomposition familiale, et s'avère génératrice de conflits pour le couple (Cadolle, 2000).

Mathieu, à la tête d'une famille recomposée comptant six enfants, dont cinq de deux unions précédentes, explique comment sont parfois gérées difficilement les tensions éclatant entre les cinq enfants :

« Alors bien évidemment, Kevin et Britney vont plus aller se plaindre auprès d'elle, et puis les miens vont venir me voir. C'est de bonne guerre hein (rire). Mais nous on a le cul entre deux chaises du coup. Alors on essaie d'écouter hein, sans trop prendre parti... Mais parfois quand on en discute entre nous, oui bien sûr ça provoque des frictions, parce qu'on a toujours l'impression que ce sont les nôtres qui ont raison hein (rire) ».

Bien qu'à l'égard des enfants, il revendique l'attitude de neutralité qu'adopte le couple, il s'avère que dans les coulisses de la relation conjugale, les conflits entre les enfants débordent entre les deux adultes.

Toutefois, l'ensemble des protagonistes formule souvent cette volonté de traiter le plus également l'ensemble des enfants, en se questionnant tout de même sur la réalité effective de cette prétention : « on essaie d'être les plus justes possibles, après je ne sais pas si on y parvient toujours » reconnaît par exemple Stéphane. Or, cette exigence, qui ne laisse pas spécialement entrevoir un fort sentiment de culpabilité dans les propos que nous avons recueillis, s'avère parfois d'autant plus pesante qu'elle est rappelée par l'entourage. Le rôle de la parentèle est ainsi décisif en la matière.

Anaïs raconte comment l'arrivée de son bébé s'est transformée en véritable cauchemar à cause de ses beaux-parents :

« Quand j'ai annoncé que j'étais enceinte, mais haaaaan. Horrible... Tout de suite mes beaux-parents, enfin ma belle-mère, m'a dit que j'allais plus aimer Laura et Hugo du coup, parce que j'allais aimer que mon bébé. Et puis, dès que j'achetais un petit vêtement pour Axel, tout de suite c'était : et Hugo et Laura, ils ont quoi ? L'enfer, mais l'enfer !! J'étouffais complètement (...). Ils m'ont demandée aussi : « bah quand Axel aura 18 ans, tu lui paieras le permis. Mais est ce que tu le paieras à Hugo et Laura ?? »

L'agacement d'Anaïs atteint son paroxysme lorsqu'elle affirme se « sentir étouffée » par ce rappel incessant, relevant en fait, de l'exigence de traitement égalitaire de l'ensemble des enfants, notamment en matière de présents et d'apports financiers (Martial, 2005).

Au-delà des rappels à une « bonne » parentalité que peut effectuer la parentèle, il convient de revenir sur le fait que cette dernière inscrit aussi d'une manière spécifique la recomposition familiale dans un système relationnel. En effet, à trajectoire de recomposition donnée, semble correspondre souvent une posture des grands-parents particulière. Un double phénomène intervient : leur place dépend d'une part de celle que leur attribue le couple recomposé ; et d'autre part, de la manière dont ils perçoivent les liens de parenté unissant chaque protagoniste.

Lucile par exemple, qui adopte une posture beau-parentale particulièrement distante souligne : « mes parents ont du mal à penser la place de Marianne. Enfin, dans tous les cas, pour mes parents ils ont une petite fille, pas deux. ». A l'inverse, le cas de Yoann et Mélanie est lui aussi révélateur, Yoann faisant figure de « second » papa de Yanis. Or, ses propres parents participent à une forme de stratégie pour intégrer pleinement leur « beau petit-fils » à la nouvelle cellule familiale. Mélanie, la mère de Yanis, apprécie :

« D'ailleurs quand on va dans la belle-famille, ils ont vraiment la délicatesse, vraiment de dire, oh la famille ****-**** parce que lui c'est ****, il change pas son nom, et ils ont la délicatesse de faire ça. Et je pense que c'est très important. De reconnaître. Il fait partie de la famille, mais il a un autre nom et il vient d'ailleurs. (...) Nan mais j'ai des beaux-parents en or ! »

Le nom de famille ayant une force particulièrement affiliatrice, c'est par ce biais symbolique là que les grands-parents cherchent à renforcer l'identité familiale des membres de la recomposition ; au-delà de cette symbolique, ils prennent en charge Yanis au même titre que Joanna, leur petite-fille biologique, et les emmènent ainsi tous les deux à Londres pour les prochaines vacances par exemple.

2.2 – Ce que les parents nous disent des liens fraternels

L'intégralité des personnes rencontrées a particulièrement insisté sur les liens « forts » - le terme est revenu très fréquemment – liant les demi-frères et sœurs, et dans une moindre mesure cependant, ceux liant les « quasi » germains.

Dans le cas des demi-frères et sœurs, sur lesquels nous souhaitons nous attarder ici, c'est véritablement une solide identité fraternelle qui ressort du discours de nos enquêtés.e.s. Amour, partage de jeux, souci mutuel, et gommage du caractère unilatéral de la consanguinité à travers la dénomination systématique de « frère » / « sœur » – que nous avons mentionné en partie 3-, sont autant d'éléments invoqués pour rendre compte de la teneur, toute fraternelle, de la relation créée, et ce, quel que soit le temps de co-résidence partagé. Écoutons Lucile et Julien.

« *Il est très attentionné ! C'est rigolo. Faut toujours qu'il aille le voir, pour voir s'il dort bien, s'il est bien couvert, quand on le change aussi... Euh... Voilà quand il est en train de manger il vient lui faire des bisous aussi.* »
(Julien)

« *Je pense qu'elles s'aiment beaucoup mais qu'elles sont incapables de communiquer toutes les deux ! C'est un truc effroyable. Donc en fait France quand elle vient, d'abord elle vient pas souvent, et quand elle vient elle cherche par tous les moyens à attirer l'attention d'Apolline, mais par des moyens qui ne sont pas du tout appropriés en fait. C'est-à-dire qu'elle est EN PERMANENCE en train de chercher la chamaillerie quoi; elle va lui piquer sa poupée, elle va... Euh... (soupire). (...) Mais je pense que c'est un vrai problème de communication, comme je disais à Laurence (notre intermédiaire), c'est pas un problème d'amour c'est qu'elles sont pas capables de communiquer.* » (Lucile)

Dans les deux foyers, le temps partagé entre les demi-frères et les demi-sœurs demeure pourtant restreint au seul temps du week-end. Ce résultat semble en partie dénoter avec les enquêtes menées sur les relations de fraternité, qui mettaient davantage l'accent sur le rôle clé joué par la cohabitation et la durée du temps partagé que sur le lien de consanguinité (Widmer, 2008).

Toutefois, rappelons que la parole ici donnée demeure... Celle des parents. On peut en partie faire l'hypothèse qu'il s'agit aussi d'un moyen de réhabiliter sa structure familiale, en l'appuyant sur la teneur des relations entre les enfants, là où d'autres rapports interindividuels semblent plus tendus. Cette logique semble se retrouver à l'oeuvre dans la comparaison explicite aux configurations familiales plus classiques. En effet, si elles sont rarement invoquées comme telles, dans le cas des relations conflictuelles entre les enfants, le parallèle est fréquemment fait avec les liens frères-sœurs ordinaires : « *comme entre des vrais frères et sœurs quoi, comme partout, ça se chahute, y a forcément un peu de jalousie, ça chahute...* » énumère, par exemple, Stéphane.

Toutefois, là encore, une forme d'ambivalence demeure. Si la fratrie est toujours présentée comme relativement unifiée, il n'est pas rare qu'un glissement, assez révélateur, soit parfois opéré par les parents rencontrés : il désigne leur petit dernier comme un enfant presque « unique ». Une nouvelle naissance semble s'accompagner d'une forme de « troubles généalogiques ». Les travaux précédents sur la recomposition familiale ont pu mettre en exergue un réagencement des places dans la fratrie. En effet, ce premier constat a souvent été fait pour les recompositions réunissant deux fratries pré-existantes à la famille nouvellement constituée. La trajectoire des enfants au sein de celle-ci s'en trouve d'autant

plus modifiée qu'on peut assister à un ré-ordonnement généalogique : les places des cadets et des aînés peuvent se retrouver réagencées, sans aucune phase de préparation (Martial, 2003). Cela ne s'est retrouvé que dans une seule de nos configurations familiales, et n'a pas fait l'objet d'une mention spécifique. Toutefois, l'insistance sur les âges en est peut-être révélateur, et dans ce contexte, insister que le bébé du couple devient le « petit » frère de tout le monde en est peut-être un autre indice.

Toujours est-il que cette figure du nouvel enfant comme « enfant unique » est revenue à plusieurs reprises et a été articulée à trois dimensions distinctes : le temps de départ du foyer de l'enfant issu de la séparation, l'écart d'âge entre les enfants, et la solitude face à des frères et sœurs « pleins ». Attardons-nous sur Anaïs, qui mentionne deux de ces aspects.

"J'aimerais un jour avoir un autre enfant. J'aimerais revivre une grossesse, un... Des autres moments... Et puis j'ai pas envie qu'Axel soit tout seul. Pour s'occuper de moi quand je serais vieille. Moi je vois trop de gamins, qui sont tout seuls et qui galèrent. Et puis ouais j'ai envie qu'Axel il ait un vrai frère, moi j'adore la complicité avec mon frère et je pense que. Hugo et Laura sont très très fusionnels. Très. Et du coup je... Ils aiment Axel mais ça sera jamais pareil. Obligatoirement je pense qu'il sera... Pas mis de côté mais ce sera pas la même relation ! Et puis ils vivent pas ensemble, ils... Voilà ce sera différent, et j'ai envie qu'Axel il ait ça. »

Dans la solitude d'Axel face au duo Hugo-Laura, une double dimension se retrouve : la représentation selon laquelle une relation fusionnelle n'est permise que par une consanguinité bilatérale – d'autant plus qu'ils ne partagent pas le quotidien - et par ailleurs, la projection d'une solidarité intergénérationnelle ; lorsqu'elle mentionne le temps où elle « sera vieille », elle n'envisage pas ses beaux-enfants comme pouvant avoir un rôle à jouer dans une quelconque forme d'aide intergénérationnelle.

3 – Ré-affirmations identitaires : le cas spécifique de la belle-mère devenant maman

Bourdieu écrivait en 1993 que les structures familiales ne peuvent se perpétuer qu'au prix d'une création continue du sentiment familial, qui se traduit en un principe cognitif mais également un principe affectif de cohésion. Par ailleurs, il est attendu de la famille relationnelle qu'elle fournisse un cadre de « bien-être » ensemble (de Singly, 2000).

Or, cette « cohésion » familiale, dépeinte par ailleurs dans le cas de la fratrie comme nous venons de le voir, ne semble pas s'éprouver pour l'ensemble de ces membres, et ce, notamment auprès des belles-mères. Un des résultats significatifs des données de l'enquête Erfi est d'ailleurs celui-ci : les femmes ayant des beaux-enfants ne résidant pas dans le ménage ont un odds ratio de séparation deux fois plus élevé (Beaujouan, in Régnier-Loilier, 2016).

Si la naissance d'un enfant commun faisait office de « clé de voûte » de la structure familiale chez certains, elle conduit parfois à certaines ré-affirmations identitaires. Dans ce contexte, ce sont les belles-mères, devenues mères pour la première fois, dans le contexte de recomposition familiale, qui occupent une place toute spécifique ; en filigrane, semblent se dissimuler les piliers de l'identité maternelle –voire féminine-, qui paraissent venir se rappeler à elles lorsqu'elles font l'expérience de la maternité biologique.

3.1 – Incertitudes beau-parentales

Nous avons pu constater, à plusieurs reprises, le flou et les incertitudes entourant la définition de l'identité beau-parentale : les rôles à endosser posent souvent question, et c'est notamment en termes d'appropriation de cette place et d'attribution de sens à celle-ci que les écueils se font le plus nombreux.

La typologie des « beaux-parents », que nous avons esquissée, nous amène à un premier constat : ce sont davantage les beaux-pères qu'il est possible de rattacher à l'idéal-type de beau-parent comme « second » parent. Quand bien même la belle-mère prend pleinement en charge des fonctions parentales à l'égard des enfants de son conjoint, elle s'accompagne davantage d'une remise en cause de cette place.

Force est de constater que le vocabulaire des difficultés et de la complexité est davantage utilisé dans les propos de ces belles-mamans. Le discours d'Anaïs compte près de 30 occurrences des mots « compliqué » et « difficile ». Un relatif malaise est sous-jacent à l'ensemble des entretiens, que nous avons menés avec ces femmes. Quelles hypothèses pouvons-nous faire pour expliquer ce que l'on semble pouvoir qualifier d'une forme de « malaise identitaire » ?

Avant toute chose, si elles peinent à endosser pleinement un rôle de « second » parent, c'est notamment parce que l'idéal de co-parentalité est éprouvé avec encore plus d'acuité face à la figure maternelle qui semble difficilement remplaçable (Cadolle, 2013). Toutefois, c'est surtout dans l'attribution de sens à cette place beau-parentale que semblent se présenter les principales difficultés. De fait, il semblerait que ce soient les identités parentales, sujettes à une différenciation sexuée, qui puissent contribuer dans une certaine mesure à ce décalage éprouvé entre les hommes et les femmes.

En effet, l'identité maternelle, bien qu'elle puisse s'incarner dans des visages différenciés, socialement notamment, semble, du moins dans les représentations, unifiées et stabilisées. Pour commencer, la reconnaissance sociale des femmes demeure bien souvent portée par la maternité (Fine, 2001), là où elle s'appuie sur la réussite professionnelle dans le cas des hommes. Ensuite, l'identité paternelle semble associée à un nombre restreint de prérogatives : il demeure attendu du côté des loisirs, de l'autorité et du pourvoyeur de ressources (Le Pape, in Martin 2015).

De fait, elle demeure donc bien souvent définie en négatif plutôt que de manière positive (Castelain-Meunier, 2004). Aussi, l'incertitude entourant les prérogatives beau-parentales, le beau parent n'étant guidé par aucune norme précise si ce n'est des normes négatives (Cadolle, 2000) - fait davantage écho à la situation parentale ordinairement vécue par les hommes que par les femmes, ces dernières bénéficiant d'un –lourd- passé d'injonctions à l'égard de leur rôle maternel et maternel (Martin, 2015). Si Gojard a écrit sur le « métier » de mère (2010), on ne trouve pas d'équivalent en termes de paternité... Et encore moins de beau-parentalité.

Par ailleurs, les tâches et rôles incombant à chacun des sexes dans les représentations traditionnelles, semblent rendre davantage possible l'implication d'un tiers dans le cas des fonctions paternelles, que dans le cas des fonctions maternelles. Par exemple, le beau-père pourra davantage trouver une place générationnelle – plus que parentale - (Cadolle, in Sellenet, 2007), en faisant figure d'adulte référent comme l'illustre le propos de Mélanie :

« Dans tous les cas, moi je comprends pas qu'on puisse pas laisser la place au conjoint. Avant tout on est un couple d'adultes, et pour ça, on est responsable des enfants. Que ce soit des beaux-enfants ou pas, à partir du moment où ils font des conneries, le conjoint il devrait pouvoir dire quelque chose, ne serait-ce que parce que ça reste un adulte face à un gamin quoi »

Or, cela est d'autant plus rendu possible que la posture éducative et d'autorité reste associée aux prérogatives masculines... Mais peut plus facilement être endossée par des personnes tierces.

3.2 – A l'épreuve de la maternité biologique...

En d'autres termes, les belles-mères paraissent davantage souffrir du flou « culturel » et « social », clairement éprouvé comme tel du fait de l'absence de repères, du beau-parent qu'elles incarnent. Comme le souligne Mauco (1971) « le père fait partie de la culture, la mère évoque davantage la nature ». On peut donc comprendre alors que la place beau-parentale peine encore davantage à faire sens pour les femmes que pour les hommes.

De fait, c'est véritablement la naissance de leur premier enfant qui semble éventuellement marquer un point d'inflexion – bien que ce qui se joue alors reste étroitement lié à la trajectoire antérieure ; notre dispositif d'enquête ne nous permet pour l'instant d'émettre quelques hypothèses sur ce qui prévaut en réalité. Les belles-mères pas encore mères lient souvent une relation d'affection avec les enfants de leurs conjoints, mais celle-ci est alors mise à l'épreuve lors de l'expérience de la maternité biologique. (Cadolle, 2000).

Lucile est la plus explicite sur ce point : cadre et diplômée d'un BAC+5 en école de commerce, elle peut sans doute d'autant plus se le permettre qu'elle dispose des ressources en capitaux qui lui assurent une place dominante dans l'échelle sociale ; les filtres rhétoriques sont donc plus facilement abattus.

« Elle était beaucoup plus câline, beaucoup plus dans l'affect, mais à la limite moi aussi. J'ai envie de dire à l'époque ça me gênait moins que maintenant. (...) Et puis souvent elle me disait "nan mais je vois bien que je suis pas ta fille". Bah non t'es pas ma fille quoi. Sauf que je lui disais pas comme ça, mais moi j'ai toujours dit à mon conjoint, mais pour moi c'est de la fumisterie les gens qui disent qu'ils aiment les enfants de leur conjoint comme les leurs ! C'est IMPOSSIBLE, je le dis franchement, c'est impossible. Parce que déjà viscéralement y a un truc quoi ! Quand c'est les siens, enfin je veux dire c'est son propre sang, sa propre chair, moi j'y crois pas une minute ! Je veux dire, tant mieux pour eux s'ils arrivent à s'en convaincre qu'ils aiment ceux de leur conjoint comme les leurs, mais tant mieux pour eux s'ils arrivent à s'en convaincre !

- Et quand vous êtes tous ensemble par exemple, et que vous vous retrouvez face à des inconnus qui vous posent des questions sur votre famille, vous... ?

- Ouais enfin elle c'est ma belle-fille, et Léna c'est ma fille. (...) Et puis moi ça a toujours été ma belle-fille j'ai jamais voulu que les gens puissent croire une seconde que c'était ma fille, surtout depuis Léna. » (Lucile)

Son propos laisse véritablement entrevoir une distinction forte entre sa belle-fille et sa fille biologique ; la mention du quelque chose de « viscéral », du « sang » et de sa « propre chair » semble renvoyer à la représentation répandue selon laquelle seul un lien de corps à corps, charnel, semble pouvoir établir une authentique filiation (Zonabend et Collard, 2015). Par ailleurs, tant dans son identification à ces figures enfantines distinctes, que dans la présentation des liens qui l'unissent à chacune d'entre elle auprès de l'extérieur, elle semble véritablement souligner un avant-après, le point de bifurcation étant celui de la naissance de sa fille biologique, comme le souligne son repère temporel « surtout depuis Léna ».

Le corps féminin occupe une place toute particulière dans l'engendrement, et c'est justement dans le prolongement de la grossesse par exemple que l'on considère les soins à l'enfant en bas âge comme relevant de compétences féminines (Butler, 2005 ; Gojard, 2010). Éprouver physiquement la maternité est susceptible de ramener inéluctablement les femmes vers les représentations entourant le corps maternant et, par extension, l'identité maternelle. Ce n'est sans doute pas un hasard si ce sont elles qui mentionnent ouvertement le moment de l'accouchement, ou s'attardent particulièrement sur le vécu de leur grossesse, là où ils ne font l'objet d'aucune mention ou d'un récit bref pour l'ensemble de nos autres répondant.e.s...

Or, il semblerait que l'on puisse faire de cette entrée en « maternité biologique » le point de bascule conduisant à une ré-affirmation d'une identité plus individuelle. Le « je » est ainsi bien plus souvent utilisé que le « on » - conjugal ou familial - qui va prédominer dans d'autres entretiens.

« Quand c'est comme ça, comme son père il voit pas souvent Marianne, et bah il va jouer, il va rentrer dans son jeu, donc en fait ils vont se mettre un peu tous les deux, pas "contre" Léna, mais dans l'excitation... En fait à chercher à la faire râler parce que ça les amuse, sauf qu'ils comprennent pas que dans ces cas là c'est TOUT sauf drôle en fait... Parce que elle réellement je pense que ça lui fait du mal, ça se voit quoi ! Moi quand je vais la coucher ces soirs-là, elle a le coeur qui bat la chamade, elle est sur les nerfs quoi, c'est vraiment le mot ! (...) Enfin moi ça me tape sur les nerfs en général. Et moi là-dedans je suis toujours toute seule par contre à dire "mais arrêtez de la faire râler, ça sert à quoi de la faire hurler, arrêtez de la faire pleurer, vous voyez pas que vous l'énervez", la petite elle claque la porte elle s'enferme dans sa chambre, elle est en larmes, et eux ils se marrent. (...) A quoi ça sert d'énerver un gosse ? Moi j'arrive pas à comprendre, en général je finis par dire à Léna, allez viens et puis... Et puis on va faire autre chose, donc ils ont l'impression que je me l'accapare, mais pas du tout ! Enfin c'est juste... Pour que la petite elle soit pas... Après ils se rendent pas compte que ça dégénère à chaque fois ! C'est à dire que... Y a pas une fois où on est tous ensemble où ça ne dégénère pas. » (Lucile)

Le récit détaillé de Lucile relate un épisode conflictuel qui semble faire émerger deux sous-systèmes relationnels : son conjoint et sa première fille, contre elle et « son » enfant. En filigrane, se dissimule aussi une gestion du travail parental qu'elle se retrouve à assumer seule.

Or, la revendication d'un duo mère-enfant s'est retrouvée dans l'ensemble du discours de nos belles-mères devenues mamans à l'issue de la recomposition. Pour celles investissant de nombreuses tâches parentales à l'égard de leurs beaux-enfants, il s'articule à l'impossibilité de profiter au maximum de son bébé, le temps consacré aux uns étant des soins et de l'attention accordés en moins à l'enfant biologique. Anaïs explique avoir la sensation « de ne pas avoir vu grandir (son) fils » : « *j'aimerais bien me retrouver tranquille avec mon bébé. Hein mon Axel ?* ». Sa prise à parti de son nouveau-né qui est autour de la table au moment de l'entretien, semble venir conforter l'idée de l'affirmation de ce duo face au reste de la constellation familiale... D'autant plus que c'est l'unique moment où elle le fera sur l'heure de notre entrevue.

Conclusion

Ainsi, le contexte de recomposition familiale semble conduire à des ré-agencements identitaires qui parfois ne se réalisent pas sans difficultés. Reconstruire une identité conjugale se heurte à des défis nouveaux, et l'affirmation d'une cohésion au sein de la fratrie ne rime pas forcément avec un sentiment complet d'intégration familiale. En réalité, la nouvelle naissance semble quelquefois remélanger les cartes, en conduisant à des ré-affirmations identitaires, notamment de la part des femmes, qui peinent à ne pas éprouver une différence dans la teneur de leur relation parentale, dès lors qu'elles font l'expérience de la maternité biologique.

De fait, c'est peut-être la confrontation de deux systèmes de valeurs et de manières de penser contradictoires qui s'opère, car les belles-mères tendent à adopter des postures plus progressistes quant aux rôles de genre (Reguer-Petit, in Régnier-Loilier, 2016). Or, il est possible que ce changement en termes de valeurs provienne d'une forme de « socialisation » provoquée par la beau-parentalité, qui serait alors à percevoir comme une réelle bifurcation (Grossetti, 2006). Or, cette socialisation de « transformation » (Darmon, 2006) n'est-elle pas rattrapée par une socialisation antérieure avec l'expérience de la maternité biologique ? Deux registres en partie divergents en matière d'identité féminine et maternelle coexisteraient alors...

Nous pouvons conclure sur une autre hypothèse sous-jacente à cette place spécifique qu'occupe la belle-mère devenant maman dans ce couple recomposé. La femme tend d'ordinaire à prendre en charge les tâches parentales les plus invisibles, là où celles investies par le père trouvent une plus grande visibilité – et donc potentiellement une plus grande reconnaissance sociale (Devreux, 2004). Or, elles sont parfois particulièrement amenées à assumer ces mêmes tâches, tant à l'égard de leur enfant biologique que leurs beaux-enfants... Qui ne se traduiront par aucune rétribution symbolique, si la place beau-parentale ne jouit d'aucune reconnaissance. Prenons pour seul exemple la gestion du budget. Si dans l'ensemble de nos couples, c'est rarement une logique comptable qui est présentée (Le Gall et Martin, 1990), le budget apparaissant comme « familial », et réparti indifféremment, quel que soit le type de dépenses – inhérentes aux frais d'une séparation non achevée, de l'entretien des enfants, etc. Or, les belles-mères devenues mères ont pratiquement toutes insisté sur les frais qu'elles assument, là où les autres ne s'y attardent pas... Tant financièrement que symboliquement, il semblerait que la recomposition mette à mal l'idéal du don gratuit là où d'ordinaire « la famille est le lieu de la base du don dans toute société, le lieu où il se vit avec le plus d'intensité, le lieu où l'on en fait son apprentissage » (Godbout, 2000). Un système de dette implicite pouvant même s'instaurer...

Conclusion

Quels enjeux de compréhension en suspens ?

Dans quelle mesure la naissance d'un enfant commun est susceptible de bouleverser la structure familiale issue de la recomposition ? Que révèle-t-elle de l'intelligibilité que donnent les protagonistes des familles recomposées à leur vécu familial ?

Telles étaient nos questions initiales.

La typologie des significations données à la naissance d'une part, articulée à des places beau-parentales idéales-typiques, permettent de confirmer une dépendance étroite à ce qui se joue dans la trajectoire de recomposition, et à ce qui s'est progressivement instauré dans la cellule familiale au préalable. De très nombreuses variables s'entrecoupent, rendant parfois difficile la mesure de l'influence de chacune d'entre elle.

Toujours est-il que ces familles sont mises à l'épreuve de conflits de valeurs et de normes, que la naissance vient renforcer. Elles sont parfois confrontées à des reconfigurations identitaires qui ne se font pas sans mal.

Dans tous les cas, il semblerait bien qu'il ne suffise pas que la morphologie de ces familles, ainsi que les rôles que chaque protagoniste endosse, laissent penser à une remise en cause du modèle dominant de parenté fondé sur la bilatéralité exclusive, pour qu'elle soit éprouvée réellement dans les esprits de ses acteurs. De fait, la division des différentes fonctions parentales est encore plus éprouvée quand ces fonctions jusqu'alors dissociées dans le contexte de recomposition, trouvent un lieu de réunification dans la personne du bébé commun du couple ; plus que jamais alors, les familles recomposées incarnent – et éprouvent – la distinction entre la parentalité affective, sociale et biologique. Le beau-parent devenant parent à son tour est alors confronté à un recouplement de ces trois parentalités qui demeureraient pour lui dissociées. L'ambivalence peut résider alors dans le décalage qui se ressent entre le bel-enfant et l'enfant biologique, même s'il investissait un rôle parental ordinaire auprès du premier.

Le point de vue dont rend compte l'ensemble de ces réflexions, reste celui des parents, et permet de saisir, quand bien même ils effectuent un travail de ré-interprétation des attitudes et réactions de leurs enfants, les significations données à leurs pratiques familiales, et leur modèle d'intelligibilité de ce que doit être la parenté. Il peut parfois être particulièrement culpabilisant pour le beau-parent d'avouer une relation complexe ; des réelles stratégies de réhabilitation de sa famille et de présentation de soi peuvent particulièrement être mises en œuvre.

Interroger les enfants complexifierait probablement encore la réalité familiale dont les seuls adultes nous rendent compte ici. Toutefois, sous réserve d'une certaine re-traduction effectuée par les parents, il semblerait parfois que les enfants éprouvent moins de difficultés à multiplier les figures parentales, là où les adultes viennent souvent rappeler une « vérité »

familiale résidant avant tout dans la consanguinité. Là où l'enfant dit qu'il a « deux papas », le beau-parent vient mettre à distance une telle attribution.

Notre choix a été fait de nous focaliser davantage sur les normes d'intelligibilité de ces familles que sur les seules normes pratiques ; ces dernières seraient riches d'enseignements pour pleinement rendre compte de la réalité de la recomposition, et apporter sans doute certaines nuances. Par ailleurs, elles permettraient aussi de comprendre les rapports sexués à l'œuvre dans la gestion des tâches parentales et domestiques ; une naissance tend à redistribuer la répartition (Régnier-Loilier et Hiron, 2010), laissant entrevoir des inégalités de genre. Dans le même temps, le partage de ces tâches s'avère souvent moins inégalitaire dans les familles recomposées (Domingo, 2009), y compris dans les franges sociales les plus modestes, qui tendent alors à adopter des comportements de classes moyennes et supérieures. Quelle tendance l'emporte et selon quelles conditions dans nos configurations ?

Enfin, notre dispositif méthodologique et les contraintes temporelles ne nous permettaient pas de mesurer l'effet propre de la naissance de l'enfant commun dans ces normes d'intelligibilité et la (ré)organisation des normes familiales. Est-ce ce qui se joue en amont qui l'emporte réellement, ou la naissance vient-elle véritablement faire office de point de rupture ?

Une perspective longitudinale offrirait des clés de compréhension. Il s'agirait de pouvoir atteindre les parents au moment même de l'établissement du projet parental ou de la décision de laisser se poursuivre une grossesse imprévue. Cette posture permettrait de davantage comprendre ce qui se joue en amont de l'arrivée d'un enfant commun, les attentes et éventuels décalages avec la réalité. Elle éviterait par ailleurs l'ensemble des biais liés à la reconstruction a posteriori et les défauts de mémoire inhérents à la collecte rétrospective (Régnier-Loilier et Guisse, in Régnier-Loilier, 2016). Par ailleurs un échantillon plus conséquent permettrait une comparaison plus systématique des différentes configurations, et des écarts hommes-femmes à l'intérieur de chacune d'entre elle. Ce dernier point est d'autant plus crucial que c'est au cœur même de la famille et des projets parentaux que se jouent des rapports de force spécifiques entre des individus inégalement dotés. L'identité des hommes et des femmes n'en dépend pas de la même manière...

Bibliographie

ARCHAMBAULT, Paul. 2002. « *Les enfants de familles désunies en France : leurs trajectoires, leur devenir* », Population et société, n° 379.

ARIES, Philippe. 1960. « *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* », Plon.

BARRE, Corinne. 2003. « *1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée* », Insee Première, n° 901.

BEAUJOUAN, Eva. 2010. « *Séparations, nouvelles unions : quelles influences sur la fécondité ?* », Population et sociétés, n° 464.

BEAUJOUAN, Eva. 2011. « *La fécondité des deuxièmes unions en France : âges des conjoints et autres facteurs* », in Population, n° 66, 2011 (2).

BESSIN, Marc et LEVILAIN, Hervé. 2012. « *Parents après 40 ans* », Paris, Autrement.

BIDART, Claire. 2007. « *Devenir adulte aujourd'hui : perspectives internationales* ». L'Harmattan

BLANCHET, Alain. 2013, « *Interviewer* », in A. BLANCHET, R. GHIGLIONE, J. MASSONAT et A. TROGNON, « *Les techniques d'enquête en sciences sociales* ». Dunod, coll. Psycho Sup.

BLOSS Thierry, 1996. « *Éducation familiale et beau-parenté. L'empreinte des trajectoires biographiques* », Paris, L'Harmattan.

BLOSS, Thierry, et ODENA, Sylvie. 2005. « *Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux* », Recherches et prévisions, n° 80, Cnaf.

BOISSON, Marine, et WISNIA-VELL, Vanessa. 2012. « *Face à la désunion du couple, comment favoriser l'implication des pères auprès de leurs enfants ? Perspectives internationales* », Note du Centre d'analyse stratégique, département Questions sociales.

BOISSON, Marine. 2008. « *Petit lexique contemporain de la parentalité* », Informations sociales, n° 149, Cnaf.

BONVALET, Catherine et CLEMENT, Céline. 2011. « *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers* ». Paris, Puf, coll. Le lien social.

BOURDIEU, Pierre. 1986. « *L'illusion biographique* », Actes de la recherche en sciences sociales, vol 62.

BOURDIEU, Pierre. 1996. « *Des familles sans nom* », Actes de la recherche en sciences sociales n° 113.

BOZON, Michel, et HERAN, François. 2006. « *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille* », La Découverte, coll. « Grands Repères ».

BRECHON, Pierre et TCHERNIA Jean-François. 2009. « *La France à travers ses valeurs* ». Paris, Armand Colin.

BRECHON, Pierre et GALLAND, Olivier. 2010. « *L'individualisation des valeurs* ». Paris, Armand Colin.

BUTLER, Judith. 2005. « *Trouble dans le genre* ». La Découverte.

CADOLLE, Sylvie. 2000. « *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille* ». Paris, Odile Jacob.

CADOLLE, Sylvie. 2006. « *Familles recomposées : un défi à gagner* », Marabout.

CADOLLE, Sylvie. 2007. « *Allons-nous vers une pluriparentalité? L'exemple des configurations familiales recomposées* » in *Recherches familiales*, vol. 4, n° 1.

CADOLLE, Sylvie. 2013. « *Les belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme* » in *Dialogue*, vol. 201 n° 3.

CASSAN, Francine, MAZUY Magali, CLANCHÉ, François. 2001. « *Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes* », Insee Première, n° 797.

CASTELAIN-MEUNIER, Christine. 2004. « *Le rôle du père : une question de place* », *Dialogue*, 2004/2.

CRESSON, Geneviève. 2006. « *Les hommes et l'IVG* », in *Sociétés contemporaines* n° 61.

CHARDON, Olivier. VIVAS, Emilie., 2009, « *Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales* », Insee, Document de travail n° F0904.

CHARRIER, Philippe et CLAVANDIER, Gaëlle. 2013. « *Sociologie de la naissance* ». Editions Armand Colin.

CHERLIN, Andrew. 1978. « *Remarriage as an incomplete institution* » in *American Journal of Sociology*, vol 84, n° 3.

CLEMENT, Céline, et BONVALET, Catherine. 2006. « *Les espaces de vie des familles ... De l'entourage à l'espace résidentiel* », Paris, Ined, Collection Grandes Enquêtes.

COLLARD, Chantal et ZONABEND, Françoise. 2015. « *La parenté* ». Puf.

COLLECTIF ONZE. 2013. « *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales* ». Éditions Odile Jacob.

- DAMON, Julien. 2012. « *Les familles recomposées* ». Puf. Que sais-je ?
- DARMON, Muriel. 2006. « *La socialisation* ». Paris, Armand Colin.
- DEBEST, Charlotte et MAZUY, Magali. 2014. « *Rester sans enfant : un choix de vie à contre courant* ». Population et société, n° 508.
- DEBEST, Charlotte, 2015. « *Carrières déviantes. Stratégies et conséquences du choix d'une vie sans enfant* », Mouvements, n° 82. La Découverte.
- DECHAUX, Jean-Hugues. 2009. « *Sociologie de la famille* », Paris, La Découverte. Repères.
- DECHAUX, Jean-Hugues. 2010. « *Ce que 'l'individualisme' ne permet pas de comprendre. Le cas de la famille* », Esprit, n° 365.
- DECHAUX, Jean-Hugues. 2014. « *Le sacre de l'enfant. Regards sur une passion contemporaine* », in Revue française de Sociologie, vol. 55.
- DECORET, Bruno. 2001. « *Organisation parentale et persistance du lien après divorce. Recherche ethnométhodologique avec des divorcés* », in Dialogue, n° 151.
- DE SINGLY, François. 1996. « *Le soi, le couple et la famille* ». Paris, Nathan.
- DE SINGLY, François. 2000. « *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune* », Nathan, coll. Essais et Recherches.
- DE SINGLY, François. 2007. « *Sociologie de la famille contemporaine* ». Paris, Nathan.
- DEVREUX, Anne-Marie. 2004. « *Les résistances des hommes au changement social : émergence d'une problématique* », in Cahiers du Genre, n° 36.
- DHAVERNAS, Marie-Josèphe et THERY Irène. 1991. « *Le beau-parent dans les familles recomposées. Rôle familial, statut social, statut juridique* », Paris, rapport de recherche pour la Cnaf.
- DIASIO, Nicoletta. 2009. « *Comment l'enfant fait-il la famille ?* », in Revues des sciences sociales, n° 41.
- DOMINGO, Pauline. 2009. « *Le quotidien des familles recomposées* », in Revue Politiques sociales et familiales, n° 96, Cnaf.
- DORTIER, Jean-François. 2002. « *Familles : permanence et métamorphoses* ». Editions Sciences humaines.
- FINE, Agnès. 2001, « *Maternité et identité féminine* », in KNIEBIEHLER Y., « *Maternité, affaire privée, affaire publique* », Paris, Bayard.

- GRATTON Emmanuel. 2008. « *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social* », Paris, Presses universitaires de France.
- GOFFMAN, Erving. 1975. « *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* », Paris, Les Editions de Minuit.
- GODBOUT, Jacques. 2000. « *Le don, la dette et l'identité* ». La Découverte, Mauss. Repères.
- GOJARD, Séverine. 2010. « *Le métier de mère* ». La dispute, Paris, coll. Corps, santé, société.
- GOLDSHEIDER, Frances et SASSLER, Sharon, 2006, « *Creating stepfamilies : Integrating children into the study of union formation* », Journal of Marriage and Family, vol. 68, n° 2.
- GROSSETTI, Michel. 2006. « *L'imprévisibilité dans les parcours sociaux* », Cahiers internationaux de Sociologie. Presses Universitaires de France, 2006 (1)
- GUIRAUD-TERRIER, Elisa. 2008. « *Rester parents après la séparation conjugale. Désirs et pratiques de coparentalité* », in Revue des Sciences sociales, n° 41.
- HOUSEAUX, Frédérique. 2003. « *La famille, pilier des identités* », in Insee Première, n° 937.
- JUAN, Salvador. 1999. « *Méthodes de recherche en sciences socio-humaines. Exploration critique des techniques* ». Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le Sociologue.
- KAUFFMANN, Jean-Claude. 1992. « *La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge* », Nathan.
- KAUFFMANN, Jean-Claude. 2003. « *Sociologie du couple* », Paris, La Découverte, Repères.
- LAPINTE, Aude. 2013. « *Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée* », Insee Première, 1470.
- LE GALL, Didier, et MARTIN Claude, 1990. « *Aimer sans compter ? Recompositions familiales et types d'échanges* ». Dialogue, n° 109.
- LE GALL, Didier. 2010. « *Quand le double n'a pas sa place* », in Dialogue, n° 189.
- LE PAPE, Marie-Clémence. 2009. « *Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives* », Informations sociales, n° 154, Cnaf.
- MARTIAL, Agnès. 2003. « *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées* ». Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

MARTIAL, Agnès. 2005. « *L'entretien de l'enfant au sein des constellations familiales recomposées* », in *Enfance, Famille, Générations*, n° 2.

MARTIAL, Agnès. 2009. « *Le travail parental : du côté des pères séparés et divorcés* ». *Informations sociales*, n° 154 (4), Cnaf.

MARTIAL, Agnès. 2013. « *Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce* ». *Informations sociales*, n° 176 (2), Cnaf.

MARTIAL, Agnès. 2013b. « *Une paternité réinventée ? Le vécu parental des pères isolés* ». *Informations sociales*, n° 176 (2), Cnaf.

MARTIAL, Agnès. 2013c. « *Paternité, maternité et coparentalité à l'aune de nouveaux contextes : la résidence au père et la résidence alternée* », *Dialogue*, 2013/3 (n° 201).

MARTIN, Claude. 1997. « *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité* ». Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

MARTIN, Claude. 2003. « *La parentalité en questions, perspectives sociologiques* ». Rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, La Documentation Française.

MARTIN, Claude. 2015. « *Être un bon parent, une injonction contemporaine* », Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Lien social et politique ».

MAUCO, Georges. 1971. « *La paternité* ». Editions Universitaires.

MAZUY, Magali. 2009, « *Avoir un enfant : être prêts ensemble* », *Revue des sciences sociales*, n° 41, Université March Bloch, Strasbourg.

MEULDERS-KLEIN, Marie-Thérèse, THERY, Irène. 1993. « *Les recompositions familiales aujourd'hui* ». Paris, Nathan.

MUCCHIELLI, Laurent. 2001. « *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français* », Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif ».

NEYRAND, Gerard. 1994. « *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution de la résidence alternée* ». Paris, Editions Syros.

NEYRAND, Gérard. 2000. « *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance* », Paris, Puf.

POITTEVIN, Aude. 2005. « *Une lecture des espaces pour lire les liens fraternels* », in *Espaces et sociétés*, n° 120.

PROST, Antoine. 1996. « *Douze leçons sur l'histoire* ». Paris, Le seuil, coll. « Points histoire ».

QUENIART, Anne. 1999. « *Emancipation ou désancrage social : deux représentations de la rupture parentale chez les pères n'ayant plus de contact avec leur enfant* ». *Déviance et Société*, 23 (1).

RAULT, Wilfried. 2009. « *L'invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union* », Paris, Presses de Sciences Po.

REGNIER-LOILIER, Arnaud. 2007. « *Avoir des enfants en France. Désirs et réalités* ». Paris, Ined, Les cahiers de l'Ined.

REGNIER-LOILIER (dir). 2009. « *Portraits de familles* ». Les éditions de l'Ined. Collection « Grandes enquêtes ».

REGNIER-LOILIER (dir). 2016. « *Parcours de familles* ». Les éditions de l'Ined. Collection « Grandes enquêtes ».

REGNIER-LOILIER, Arnaud, et RAULT, Wilfried. 2015. « *La première vie en couple : évolutions récentes* », in *Population et Sociétés*, n° 521.

REGNIER-LOILIER Arnaud et HIRON C., 2010, « *Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant* ». *Revue Politiques sociales et familiales*, n° 99, Cnaf.

ROUSSEL, Louis. 1989. « *La famille incertaine* », Paris, Odile Jacob.

ROUSSEL, Louis. 1994. « *Fécondité, modèles familiaux et valeurs sociétales* », « *Les modes de régulation de la reproduction humaine : incidences sur la fécondité et la santé* », Colloque international de Delphes, 1992, Paris, Aidelf, Puf.

ROZEE, Virginie et MAZUY, Magali. 2012. « *L'infertilité dans les couples hétérosexuels : genre et "gestion" de l'échec* », *Sciences sociales et Santé*, volume 30, n° 4.

RUSPINI, Elisabetta. 2011. « *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie* ». L'Harmattan, Logiques sociales.

SAINT-POL, Thibault et BOUCHARDON, Mathilde. 2013. « *Le temps consacré aux activités parentales* », *Etudes et Résultats*, n° 841.

SAMUEL, Olivia. 2008. « *Moi, ma famille* ». *Informations sociales*, vol. 145, n° 1.

SEGALEN, Martine. 2006. « *Sociologie de la famille* ». Paris, Armand Colin.

SEGALEN, Martine. 2010. « *A qui appartiennent les enfants ?* », Paris, Tallandier.

SELLENET, Catherine. 2007. « *Les pères en débat* ». Editions Eres.

STRATHERN, Marilyn. 2005. " *Kinship, law and the unexpected : relatives are always a surprise* ", New York, Cambridge, University Press.

THÉRY, Irène. 1987. « *Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes* », L'année sociologique, Paris, Puf.

THÉRY, Irène. 1993. « *Le démariage* », Editions Odile Jacob.

THÉRY, Irène. 1998. « *Couple, filiation et parenté aujourd'hui : le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée* ». Paris, Editions Odile Jacob.

TOULEMON, Laurent et LERIDON Henri. 1999. « *La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ?* », in Insee Première, n° 652.

TOULEMON, Laurent et TESTA, MR. 2005. « *Fécondité envisagée, fécondité réalisée; un lien complexe* », in Population et Sociétés, n° 415.

TRUC, Gêrôme. 2006. « *La paternité en Maternité* ». Ethnologie française, 36 (2).

VILLENEUVE-GOKALP, Catherine.1994. « *Après la séparation : conséquences de la rupture et avenir conjugal* », in Leridon H., Villeneuve-Gokalp C. (dir.), « *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants* », Paris, Puf / Ined.

WEBER, Florence. 2005. « *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique* ». Aux Lieux d'Etre, Paris.

WIDMER, Eric. 2008. « *Les relations entre demi-frères et demi-soeurs à l'adolescence* », in Informations sociales, n° 149, Cnaf.

Thèmes du guide d'entretien

Profil socio-démographique :

- ↪ Age
- ↪ Profession
- ↪ Profession du conjoint
- ↪ Cursus / Formation
- ↪ Idem conjoint

Vie familiale au cours de l'enfance

⇒ Profil des **Parents** : propriétés, mariés, encore en couple ?

⇒ **Nombre de frères et sœurs ?** - Et le cas échéant quasi ou demi :

- ✱ Entente pendant l'enfance (jeux partagés, disputes, activités communes ? école ? amis communs ?)
- ✱ Aujourd'hui : rapports entretenus ? Fréquence des rencontres ?

⇒ « **Rapport aux enfants** » :

- ✱ Impression générale sur la fratrie (heureux/déçu/insatisfait sur les rapports avec eux ; sur le nombre...)
- ✱ Plus jeune (jusqu'à la première relation de couple perçue comme « sérieuse ») vous vous imaginiez parent ? Si oui, vous souvenez-vous combien d'enfants vous auriez aimé avoir ?

La vie familiale au sein de(s) union(s) précédente(s)

⇒ Aborder la question des enfants :

- ✱ Au cours de vos relations de couple précédentes (si déjà parent, ne pas évoquer la relation féconde maintenant), avez-vous eu l'occasion d'aborder le projet d'enfant ? Qui en était l'initiateur ? Objet de conflits ou non ? Important pour vous ? Motivations, raisons du (non) désir d'enfant ?

⇒ Le père ou la mère de ses enfants :

- ✱ Profil socio-démographique.
- ✱ Combien de temps après votre rencontre êtes-vous devenus parents ?
- ✱ Projet ou non ? Discussions ? Qui en était l'initiateur ? Comment ça s'est passé ? C'était important pour vous ? Pourquoi ? Annonce de la naissance et réactions.
- ✱ Si plusieurs enfants : comment avez-vous annoncé l'arrivée du second au premier ? Inquiétudes ?
- ✱ *La séparation* : quand, modalités de la séparation et du DVH, rapports aujourd'hui, échanges autour de l'éducation ? Présence de l'entourage ?

Le nouveau couple et la nouvelle vie familiale

⇒ Profil du conjoint actuel, et âge de ses enfants. DVH. Vous savez ce qui a conduit à la séparation ?

⇒ Modalités rencontre

⇒ Comment et quand avez-vous présenté vos enfants ? Vous a-t-il présenté ses enfants ? Inquiétudes ?

⇒ Evolutions des projets

⇒ Place de l'ancien conjoint : vous en parlez souvent ? Rapport que votre conjoint entretient avec le parent de ses enfants ? Vos impressions ? :

- ✱ Comment ça se passe au quotidien ? Qui est présent dans votre foyer ? A quels moments ? Gestion du budget ? Rapports qu'entretiennent les enfants entre eux (partage d'activités, de jeux, d'amis, fréquentation des mêmes lieux) ? Avec vous ? Avec votre conjoint ?

✱ Scénarios éventuels :

- ◆ Si ses enfants se disputent entre eux, intervenez-vous ?
- ◆ Si ses enfants et vos enfants se disputent, comment ça se passe ? Vous intervenez ? Votre conjoint ? Si vous avez l'impression que ce sont ses enfants qui ont « attaqué » les vôtres, comment réagissez-vous ?
- ◆ si vos enfants manquent de respect à votre conjoint que faites-vous ?
- ◆ Si vous avez l'impression que votre conjoint ne se comporte pas comme vous l'attendriez avec vos enfants, que faites-vous ? Si vous n'êtes pas d'accord avec « l'éducation » de votre conjoint auprès de ses enfants, que faites-vous ?

✱ Moments de doutes ? Si oui, avec qui les partagez-vous ?

✱ Regard de l'entourage (frères et soeurs, amis et parents) sur cette nouvelle vie familiale ? Comment ça se passe avec l'autre lignée quand ils sont présents ? Changé quelque chose de votre côté ?

- ✱ **Dénomination** : comment vos enfants appellent-ils votre conjoint ? Comment ses enfants vous appellent-ils ? Surnoms ? Expressions affectives ? Entre eux, ils se présentent comme des frères et soeurs ou non ? Auprès des gens « extérieurs » (inconnus) comment présentez-vous les enfants de votre conjoint ?

Le projet d'enfant à proprement parler

- ⇒ Projet ou non ?
- ⇒ A quel moment en avoir parlé ? Qui en était l'initiateur ? Discussions/négociations, conflits ? Doutes / Inquiétudes ? C'était important pour vous ? Pourquoi ? Motivations, raisons ? Pourquoi à ce moment-là ?
- ⇒ Temps écoulé avant d'être tombée enceinte ? Annonce à l'autre conjoint ? Quelle réaction ?
- ⇒ Annonce aux autres enfants ? Quand, et comment ? (Si encore des enfants en bas-âge, est-ce que vous expliquez la différence qu'il y aura avec les autres enfants (quasi frères et soeurs, et frères et soeurs de sang) Inquiétudes ? Leur aviez-vous parlé du projet d'avoir un enfant ? Comment ont-ils réagi ?
- ⇒ Participation à la préparation de la naissance (préparation matérielle, avis sur le prénom ou autre...) ? Aux rendez-vous médicaux ? Inquiétudes ?
- ⇒ Impression d'un changement d'attitude de vos enfants vis-à-vis de votre conjoint ? Vis-à-vis de vous ? De ses enfants vis-à-vis de vous ?
- ⇒ D'après vous qu'est-ce que ça allait changer dans votre vie de famille ?
- ⇒ D'après vous, qu'est ce que ça allait changer dans votre couple ?
- ⇒ La place de l'entourage : d'autres modèles de familles recomposées autour de vous ? Annonce à votre entourage : quand et comment ? Inquiétudes ? Quelles réactions ? Avez-vous eu l'impression d'avoir davantage à vous justifier ? Avez-vous été encouragé par vos proches ? Et votre conjoint ?
- ⇒ Rapports entre les enfants depuis la naissance.
- ⇒ Ce qui a changé dans votre vie de famille.
- ⇒ Autres projets à venir ?

Parution dans la collection des **Dossiers d'études** – Février 2017